



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LE
MONTATEUQUE MOSAÏQUE

DÉFENDU

CONTRE LES ATTAQUES DE LA CRITIQUE NÉGATIVE

PAR

E. ARNAUD, PASTEUR

DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS, ASSOCIÉ CORRESPONDANT
DE L'ACADÉMIE DU GARD

Πάντα τὰ γεγραμμένα ἐν
τῷ νόμῳ Μωϋσέως περὶ ἐμοῦ.
(Luc, XXIV, 44.)

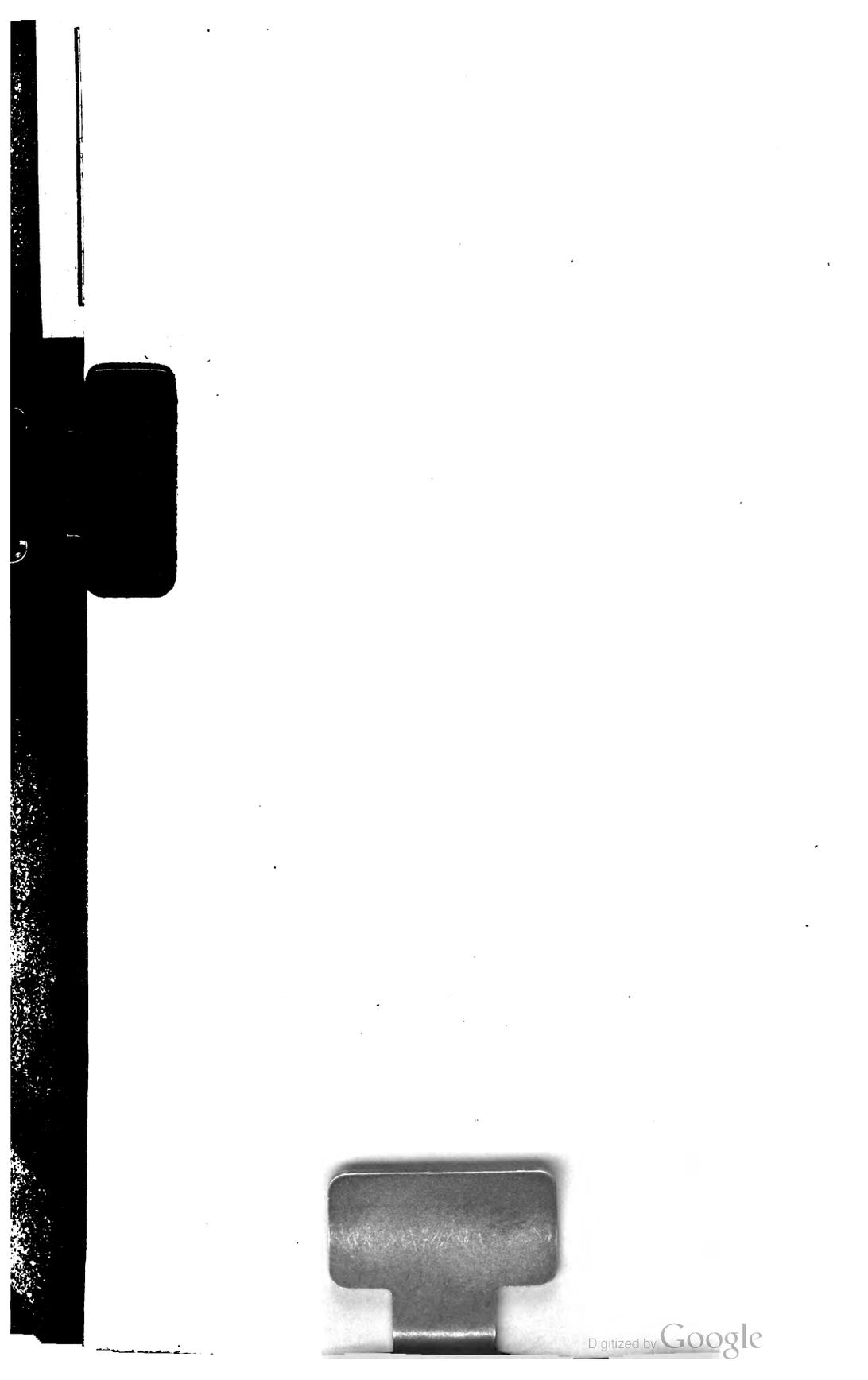
PARIS

BERGER-LEVRAULT & FILS | VEUVE BENJAMIN DUPRAT
des Saints-Pères, 8 | Rue du Cloître-Saint-Bernard, 7

STRASBOURG,

BERGER-LEVRAULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

1865



A. 17-6
E. 415/105

LE

PENTATEUQUE MOSAÏQUE



STRASBOURG , IMPRIMERIE DE VEUTE BERGER-LEVRULT

LE
PENTATEUQUE MOSAÏQUE

DÉFENDU

CONTRE LES ATTAQUES DE LA CRITIQUE NÉGATIVE

PAR

E. ARNAUD, PASTEUR

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ ASIATIQUE DE PARIS, ASSOCIÉ CORRESPONDANT
DE L'ACADÉMIE DU GARD

Πάντα τὰ γεγραμμένα ἐν
τῷ νόμῳ Μωϋσέως περὶ ἐμοῦ.
(Luc, XXIV, 41.)

PARIS

V^o BERGER-LEVRULT & FILS } VEUVE BENJAMIN DUPRAT

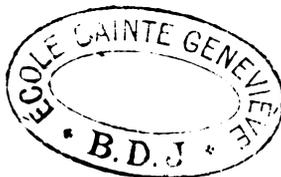
Rue des Saints-Pères, 8

Rue du Cloître-Saint-Bernard, 7

STRASBOURG,

VEUVE BERGER-LEVRULT ET FILS, LIBRAIRES-ÉDITEURS

1865



AVANT-PROPOS.



L'origine mosaïque du Pentateuque a été, depuis le commencement du siècle, en Allemagne, l'objet de nombreuses et vives attaques. Rien n'a été épargné de cet antique document, que la Synagogue et l'Église, les juifs et les chrétiens, ont considéré de tout temps comme l'œuvre du grand législateur des Hébreux. L'opposition a été et est encore si grande que les plus modérés des adversaires en sont venus à accorder ce seul point, que Moïse est certainement l'auteur d'un nombre plus ou moins étendu de lois et de chants, mais que le reste du Pentateuque est dû à des plumes postérieures, qui ont écrit sous les Rois ou après l'exil de Babylone. Quelques-uns d'entre eux professent même l'opinion que Moïse n'a laissé aucun document écrit, et que la seule tradition a gardé le souvenir de ses cantiques et de sa législation.

Pendant de longues années ces attaques contre l'œuvre mosaïque ont été inconnues en France, où les ennemis de la Révélation s'en tenaient aux arguments vieillis de Voltaire. Le savant israélite, M. S. Munk, dans son ouvrage, d'ailleurs fort remarquable, de la *Palestine*, paru en 1845 (collection de l'*Univers pittoresque*), est le premier qui, à notre connaissance, ait reproduit, dans notre patrie, mais avec une modération que nous nous plaisons à constater, les nouvelles objections dirigées en Allemagne contre l'authenticité du Pentateuque. Toutefois, comme l'ouvrage de l'éminent membre de l'Institut était plutôt un traité d'archéologie qu'une œuvre de critique exégétique, les attaques qu'il renfermait ont passé presque inaperçues. M. E. Renan, avec l'éclat d'une vaste, quoique un peu spécieuse érudition, et d'un style coloré et limpide, auquel la science philologique ne nous avait pas habitués jusque-là, devait rendre ces attaques populaires et ouvrir dans sa célèbre *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*, dont la première édition remonte à 1855, une voie où se sont engagés plusieurs membres de la nouvelle école critique française, notamment M. Michel Nicolas, qui a initié le public protestant, comme M. Renan a initié le public catholique et lettré, aux négations aventureuses d'outre-Rhin.

Soldat presque inconnu dans la mêlée religieuse, et sans vouloir lutter de science et d'habileté avec des écrivains de la valeur de ceux que nous venons d'indiquer, nous offrons à notre tour au public, non point seulement l'historique des objections diverses dirigées en Allemagne depuis un demi-siècle contre l'œuvre de Moïse, mais encore et surtout le résumé des réfutations aussi savantes qu'approfondies dont ces objections ont été l'objet de la part des théologiens positifs. On verra que la réponse a été à la hauteur de l'attaque, et que les résultats qu'on ne cesse de nous représenter de ce côté du Rhin comme définitifs, de l'autre côté sont regardés, au contraire, comme incertains et dénués de vrai fondement historique par toute une phalange d'hommes, dont la considération et la science égalent celles de leurs adversaires, si leur foi et leur piété ne les rendaient déjà particulièrement dignes de notre confiance. Peut-être réussirons-nous ainsi à faire disparaître en partie l'opinion erronée qui représente les théologiens allemands comme généralement animés d'un esprit critique hostile à la Révélation. Les exceptions, grâce à Dieu, sont assez nombreuses pour infirmer complètement la règle.



LE
PENTATEUQUE MOSAÏQUE

DÉFENDU

CONTRE LES ATTAQUES DE LA CRITIQUE NÉGATIVE.

PREMIÈRE PARTIE.

DÉFENSE DIRECTE DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE.

Noms divers et divisions du Pentateuque.

Le groupe de livres qui compose la première partie de l'Ancien Testament et en est comme le divin préambule, porte en hébreu le nom de Chamischah choumeschei thorah¹, c'est-à-dire *les cinq cinquièmes de la Loi*, ou plus brièvement Sépher hatthorah², *le livre de la Loi*, ou plus brièvement encore Thorah³, *la Loi*. Le mot *Pentateuque*, qui vient du grec⁴ et qui signifie *les cinq volumes* ou le livre composé de cinq volumes, correspond à la première appellation hébraïque.

1. חֲמִשָּׁה הַחֻמְשֵׁי תּוֹרָה

2. סֵפֶר הַתּוֹרָה

3. תּוֹרָה

4. Πεντάτευχος, de πέντε, cinq, et τεῦχος, volume.

Les Septante ont donné au premier livre du Pentateuque le nom de *Genèse*, qui dérive aussi du grec¹, et a le sens de *naissance*, *origine*. Les traducteurs alexandrins furent conduits à choisir cette appellation, parce que, suivant la remarque de la Synopse attribuée à Athanase, ce livre „embrasse l'origine de toutes choses, du ciel, de la terre, des hommes et de tous les êtres qui existent“². Quant aux Hébreux, ils l'appelèrent Bereschith³ (*au commencement*) du premier mot du livre, et Sépher jetsirah⁴, *le livre de la création*. — La Genèse est une sorte d'introduction aux livres du Pentateuque. Elle renferme tout ce que les Israélites avaient besoin de savoir pour comprendre ce qui est rapporté dans les livres subséquents. Elle les préparait en particulier au culte de Jéhovah⁵, l'Éternel, le créateur des cieux et de la terre, le Dieu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, leurs glorieux ancêtres. L'auteur de la Genèse rattache ainsi directement l'origine de la nationalité hébraïque au berceau même du genre humain, gloire à laquelle aspirèrent un grand nombre de peuples. Rapportant ensuite le fait important de la dispersion des hommes dans les divers lieux de la terre, il concentre toute son attention sur la famille d'Héber, l'un des descendants de Sem, et sur le

1. Γένεσις.

2. Quod et universorum, cœli pariter ac terræ, hominumque et omnium eorum quæ videntur generationem complectatur. (*Athanas. op.*, II, 131.)

3. בְּרֵאשִׁית.

4. סֵפֶר יִצְרָח.

5. יְהוָה.

membre le plus illustre de cette famille, le grand Abraham, en s'attachant toutefois à mettre principalement en relief les magnifiques promesses qui furent faites à ce célèbre patriarche, de même qu'à ses descendants. Ce souvenir était propre de toutes manières à remplir les Israélites de piété et de reconnaissance envers le Dieu qui s'était déjà révélé à leurs ancêtres. Poursuivant son récit, l'auteur mentionne l'origine de quelques pratiques en usage chez les Hébreux, notamment celle des sacrifices et de la circoncision, qui eurent plus tard force de loi au milieu d'eux, et vers la fin du livre il s'étend longuement sur l'histoire de Joseph, afin que les Israélites sussent par quelles merveilleuses dispensations de l'Éternel, leurs pères avaient été amenés à s'établir en Égypte. — La Genèse embrasse une période de vingt-cinq siècles environ.

Le second livre du Pentateuque reçut des Septante le nom d'*Exode*¹, mot d'origine grecque qui signifie *sortie*, parce qu'il est surtout question dans ce livre de la sortie des Israélites d'Égypte. „Le prophète sacré appela ainsi Exode un livre tout entier de la Loi, dit *Philon*, ce nom convenant de tous points aux oracles qu'il renfermait².“ Les Rabbins l'appelèrent *Veélléh Schemoth*³, *et voici les noms*, des premiers mots du livre, ou simplement *Schemoth*, *les noms*, du mot le plus important du premier

1. Ἐξοδος. On trouve aussi chez Philon Ἐξαγωγή, qui a le même sens.

2. Sacer vates unum integrum legis librum Exodum intitulavit, nomine conveniente contentis in hoc oraculis. (*De migratione Abrahami*, édit. Migne, I, 438.)

3. ואלה שמות

verset. On trouve aussi l'appellation Neziqim¹, *peines corporelles*, des châtimens infligés aux Israélites au désert, et mentionnés dans le chapitre XXXII. — L'Exode renferme les annales du peuple hébreu depuis la mort de Joseph jusqu'à la seconde année de la sortie des Israélites d'Égypte, et raconte les événements mémorables de leur délivrance, de la promulgation de la loi sur le Sinai et de la construction du Tabernacle. Le livre se divise de lui-même en trois parties : Une partie historique, embrassant les événements qui précédèrent (I - XII, 36), accompagnèrent (XII, 37 - XIV) et suivirent (XV - XVIII) la sortie d'Égypte ; une partie dogmatique, traitant des diverses lois données par Moïse aux Israélites, des circonstances merveilleuses au milieu desquelles elles furent promulguées et des châtimens auxquels elles donnèrent lieu (XIX - XXXV, 3) ; une partie, enfin, que nous appellerons technique, qui roule sur la construction et la disposition du Tabernacle (XXXV, 4 - XL). — L'Exode comprend environ quatre siècles.

Le troisième livre du Pentateuque, appelé *Lévitique*² par les Juifs alexandrins, des lois et réglemens relatifs aux fonctions sacerdotales dévolues à la tribu de Lévi qu'il renferme, et Vajjiquera³, et il appela, par les Hébreux, du premier mot du livre, porte aussi chez les Rabbins le nom de Thorath cohanim⁴, *loi des sacrificateurs*, ou

1. נזיקים

2. Δευτερονόμιον.

3. וַיִּקְרָא

4. תּוֹרַת כֹּהֲנִים

Thorath quorebanoth, *loi des offrandes*¹. Il renferme, en effet, comme le remarque la synopse d'Athanase déjà citée, „toute la description du culte lévitique”². Ce livre peut se diviser en quatre parties : La première traite des diverses sortes de sacrifices (I-VII), la seconde du sacerdoce (VIII-X), la troisième des purifications (XI-XV), la quatrième de dispositions législatives diverses et mêlées (XVI-XXVII). — Il comprend l'histoire des Israélites pendant un mois, du premier jour du premier mois de la deuxième année de la sortie d'Égypte jusqu'au premier jour du deuxième mois de la même année³.

Le quatrième livre du Pentateuque porte en hébreu le nom de Vajedabber⁴, *et il parla*, du premier mot de son contenu, ou encore Bemidebbar⁵, *dans le désert*, de l'un des mots les plus importants du premier verset. Les Rabbin l'appellent de préférence Sépher misparim⁶, *livre des dénombrements*, ainsi que les Septante, qui se servent d'un mot⁷ dont notre terme français *Nombres* est la traduction. Les Nombres donnent en effet tant le recensement général des Israélites qui sortirent d'Égypte, que le dénombrement particulier de leurs tribus et de leurs chefs. Ils peuvent se diviser en cinq sections : 1° Dénombrement du peuple (I-IV); 2° Histoire des Israélites jusqu'au départ

1. תֹּרַת קֹרְבָּנוֹת

2. Πᾶσαν τῆς λευιτικῆς λειτουργίας τὴν διατύπωσιν.

3. Comparez Ex., XL, 17, et Nomb., I, 1.

4. וַיְדַבֵּר

5. בְּמִדְבָּר

6. סֵפֶר מִסְפָּרִים

7. Αριθμοί.

du Sinaï; promulgation de quelques lois (V-X); 3° Du départ du Sinaï jusqu'à la mort d'Aaron; ordonnances relatives aux fonctions des sacrificateurs et des Lévites (XI-XX); 4° De la mort d'Aaron à la consécration de Josué comme chef du peuple (XXI-XXVII); 5° De la consécration de Josué au dixième mois de la quarantième année du voyage des Israélites dans le désert (XXVIII-XXXVI).

Le cinquième livre du Pentateuque, appelé tour à tour par les Hébreux Elléh haddebarim¹, *voici les paroles*, du premier mot du livre, et Mischeneh thorah², *répétition de la Loi* (Deut., XVII, 18), ou encore Sépher thocachoth³, *livre des réprimandes*, reçut des Septante le nom de *Deutéronome*, mot d'origine grecque⁴ qui signifie *seconde Loi*, et cela non point parce que ce livre renfermait véritablement une nouvelle loi, mais parce qu'il était un commentaire de la première loi, comme le remarque déjà *Théodoret*⁵. — Le sommaire de tout le Deutéronome est pour ainsi dire renfermé dans ces quelques mots du chapitre I^{er}, vers. 5 : „Moïse commença à expliquer la Loi en ces termes.“ Le grand législateur éprouva le besoin de reprendre ainsi son œuvre et de la commenter, autant pour la graver profondément dans le cœur des Israélites, que pour la faire connaître à ceux qui n'avaient pas été témoins des grands événements du Sinaï. Le commencement du livre (I-IV, 44) est un résumé des faits racontés dans l'Exode

1. אֵלֶּה הַדְּבָרִים

2. מִשְׁנֵה תּוֹרָה

3. סֵפֶר תּוֹכַחֹת

4. Δευτερονόμιον.

5. *Quæst. I*, éd. Schulze, I, 1, 256.

et dans les Nombres. Suit un long discours dans lequel Moïse exhorte les Israélites à garder les commandements de Dieu, promulgue de nouvelles lois et approprie les anciennes aux nouvelles circonstances (IV, 45-XXVI). La confirmation de la loi en général occupe ensuite un certain nombre de chapitres (XXVII-XXX), et le livre se termine par le récit des derniers actes de Moïse (XXXI-XXXIV). — Le Deutéronome embrasse un espace d'environ un mois et demi¹.

Le Pentateuque renferme ainsi, en outre de l'histoire générale de l'origine du monde et de l'homme, l'histoire particulière de la fondation et des destinées de la théocratie hébraïque.

Nous passons, sans plus tarder, à l'exposé des preuves de divers genres qui établissent l'authenticité de ce document important, sans lequel les annales du monde et de l'homme ne seraient qu'un inextricable chaos, un mystère fermé à jamais.

Toute l'antiquité israélite et chrétienne est unanime à attribuer à Moïse la composition du Pentateuque, et il est facile de prouver par diverses sortes d'arguments la légitimité de ce sentiment, que les siècles n'ont pu ébranler, soit au sein de la synagogue juive, soit au sein de l'Église chrétienne.

PREMIÈRE SECTION.

Arguments tirés de l'examen même du livre du Pentateuque ou critères internes.

§ 1^{er}. *Caractère de l'écrivain.*

En ouvrant le livre du Deutéronome, le dernier du groupe du Pentateuque, on voit un homme avancé en âge

1. Comp. I, 3, 4, et Jos., IV, 19; V, 10.

qui profère de graves et solennelles paroles; un noble et saint vieillard parvenu au terme d'une longue et laborieuse carrière, qui, chef d'un grand peuple, l'a successivement arraché, au milieu de prodiges surprenants, à la dure servitude sous laquelle il gémissait en Égypte; l'a constitué en république théocratique au pied du Sinaï, où Dieu même s'est déclaré son législateur; l'a gouverné et conduit pendant quarante années à travers ses divers campements, des rives de la mer Rouge à celles du Jourdain; l'a comblé de toutes sortes de bienfaits, et a su le punir sans faiblesse, lorsqu'il s'est rendu coupable de désobéissance.

Cet homme s'adresse à un peuple nombreux, qui a été à la fois témoin et acteur au milieu de tous les événements qu'il rapporte et au souvenir duquel il fait un appel constant, lui disant sans cesse dans son récit : Vous avez vu, vous avez entendu.

Cet homme parle avec l'affection et la sollicitude d'un mourant, et il le fait avec une liberté et une force dont pouvait user celui-là seul qui avait eu de longs et fréquents rapports avec le peuple auquel il s'adresse, qui s'intéressait vivement à ses futures destinées, l'aimait comme lui-même et avait légitimé son autorité à ses yeux par des actes d'une importance considérable et tout exceptionnelle.

Or, ces circonstances, personnelles au rédacteur du Deutéronome, conviennent de toutes manières à Moïse lui-même et au peuple sur lequel il avait été établi chef et législateur, si bien qu'aucun écrivain, quel que fût son génie, n'eût pu se transporter par la pensée au milieu de ces

diverses circonstances et s'efforcer de revêtir leur esprit et leur caractère, sans se heurter à quelque difficulté de personne, de temps, de lieu ou d'événement, et trahir son imitation ou sa fraude par des inadvertances plus ou moins considérables. Que les critiques qui rejettent cette preuve ou la trouvent sans valeur, produisent donc quelque écrivain de l'antiquité qui ait su s'inspirer à ce point de la physionomie, du caractère, de l'âge et de la vie d'un auteur, autre que lui-même, et des circonstances variées à l'infini de l'histoire d'un peuple nombreux dont il a été le héros. Un esprit assimilateur, qui a vécu longtemps dans l'intimité du maître et s'est initié profondément à sa doctrine, peut, il est vrai, composer un écrit didactique sous son nom et tromper les plus habiles sur son véritable auteur à force d'art (bien que cela se voie rarement); mais écrire une histoire pleine de détails circonstanciés, qui embrasse une période de quarante années et l'attribuer au héros même de cette histoire, paraîtra et sera toujours une œuvre impossible. Nous le demandons à tout homme intelligent et impartial, les *Commentaires de César* eussent-ils pu être écrits par un autre que César lui-même, et le *Mémorial de Sainte-Hélène* par un autre que Napoléon?

L'authenticité du Deutéronome établit celle des Nombres, du Lévitique et de l'Exode, car l'auteur fait de perpétuelles allusions à leur contenu. Il recommande instamment l'observation des lois qui y sont rapportées, tire la raison de ses préceptes des faits qu'ils relatent et prononce un grand nombre de paroles et de sentences qui rendraient le Deutéronome incompréhensible aux lecteurs, si les livres qui le précèdent n'existaient pas. Ces quatre livres sup-

posent à leur tour, et par les mêmes raisons, l'existence de la Genèse, qui en est l'introduction indispensable.

§ 2. *Contenu du livre.*

I. Le Pentateuque renferme une multitude d'indications historiques, religieuses, politiques et géographiques qui remontent à l'antiquité la plus reculée et se rapportent à des nations et des pays divers. L'auteur connaît tout particulièrement l'Arabie et l'Égypte, et les renseignements qu'il fournit sur ces pays¹ leur conviennent de tout point. A ces indications s'en joignent d'autres relatives à l'histoire naturelle, la médecine, la guerre, les arts, etc. Cependant il est constant, d'après le témoignage d'*Hérodote*², que la science égyptienne était soigneusement cachée aux étrangers et aux profanes. Il faut donc conclure que l'auteur du Pentateuque se trouvait dans une position privilégiée, et de plus, que c'était un homme intelligent, sagace et instruit; un homme comme l'était Moïse, qui fut élevé avec le plus grand soin à la cour de Pharaon, et initié à toutes les sciences des Égyptiens; un homme, enfin, qui habita non-seulement l'Égypte, mais encore l'Arabie pendant de longues années. Tout écrivain plus moderne n'eût pu posséder des informations si précises et se préserver des nombreuses confusions que commettent nécessairement des historiens qui ont vécu longtemps après les événements qu'ils rapportent et éloignés du milieu où ces événements

1. Voy. Gen., XIII, 10; XL, 11; XLII, 9; XLVII, 20-26; Deut., XI, 10; Nomb., XIII, 22; etc.

2. *Histoire*, II, 3, 100, 101, 164, 168.

se sont produits. Tout ce qui est rapporté au contraire dans le Pentateuque „de la sortie des Israélites de l'Égypte sous la conduite de Moïse et de leur voyage à travers l'Arabie, est conforme à ce que les voyageurs les plus consciencieux ont observé dans ce pays relativement à la géographie, à l'archéologie, à l'histoire naturelle, etc., et chaque année de nouveaux voyageurs viennent confirmer cette assertion¹. “ — „Je crois, dit Tripard², à l'antiquité d'un livre qui ne nous parle pas de la grandeur de Ninive pour nous parler de Résen, la grande ville d'Assyrie, qui me parle de Sidon, mais non de Tyr, parce qu'il lui est antérieur, et dont l'auteur, revenant de Tanis (Tsohan), théâtre des plaies d'Égypte (Ps. LXXVIII, 12), peut dire qu'Hébron a été bâtie sept ans avant cette ville d'Égypte (Nomb., XIII, 22), parce qu'il a pu constater sur place le synchronisme de ces deux villes. Je crois à l'antiquité d'un livre dont l'auteur, dans sa marche contre les Cananéens, nous rend compte de leurs statues et de leurs autels, sans nous parler jamais de temples, qui, en effet, n'existaient pas encore, et qui ne découvre point dans Canaan les monuments de Sésostris. Je crois à l'antiquité d'un livre qui est l'âme, la vie et la pensée d'un peuple, lorsque je vois ce peuple, aux époques les plus reculées, proclamer Moïse son chef et son organisateur, le Pentateuque comme son œuvre; j'y crois surtout lorsque je vois toute la littérature de ce peuple dé-

1. Fritz, *Introd. histor. à la connaissance des livres de l'Anc. Test.*, p. 121 (ouvrage autographié).

2. *Moïse ou les lois fondamentales des sociétés*, etc. Paris, 1858, t. III, p. 426 et 427.

couler de ce livre comme les conséquences d'un principe, comme un fleuve de sa source."

II. Le Pentateuque renferme une foule d'autres allusions qui prouvent que le temps où vécut Moïse est aussi celui où naquit son livre. Ces allusions se rencontrent d'abord dans l'*Exode*, le *Lévitique* et les *Nombres*, et avant tout dans une foule de prescriptions légales. Quand, par exemple, il est dit qu'on portera le veau hors du camp pour le brûler (Lév., IV, 12), il est évident qu'au moment où cette loi parut, le peuple israélite demeurait d'une manière permanente dans un camp¹. Or, tout Israël ne se trouva dans un camp que durant son pèlerinage à travers le désert sous la conduite de Moïse. D'autres lois ont certaines formules d'introduction qui font allusion à la même époque. Par exemple, en tête de la loi relative à la lèpre des maisons se trouvent ces mots : „Quand vous serez entrés dans la terre de Canaan“ (Lév., XIV, 34)². Par conséquent, au moment où ces lois étaient promulguées, Israël n'était pas encore en possession de la Terre promise. Or, cela nous ramène évidemment encore au temps du voyage dans le désert sous Moïse. Une foule d'indications spéciales de temps et de lieux rappellent aussi cette époque, ainsi que des détails sur des circonstances et des personnes, d'ailleurs peu importantes. Ainsi, par exemple, il est dit qu'après la défaite des Égyptiens les Israélites traversèrent pendant trois jours le désert de Sur et parvinrent à Mara (Ex., XV, 23), que le 15^e jour du 2^e mois ils arrivèrent dans le désert de Sin,

1. Voy. aussi Lév., XVI, 27; XIII, 46; XIV, 3, 8.

2. Voy. encore Lév., XXV, 2; Nomb., XV, 2.

entre Élim et le Sinaï; qu'à Mara ils trouvèrent de l'eau amère; qu'à Élim il y avait 12 sources et 70 palmiers (Ex., XV, 23 - XVI, 1), etc., etc. En même temps l'auteur fait preuve de la connaissance la plus exacte et la plus spéciale des personnes. Il sait, par exemple, jusqu'aux noms de ceux qui enlevèrent du sanctuaire les cadavres des fils d'Aaron tués par le Seigneur (Lév., X, 1-5). Il connaît également la nature et la valeur de ces présents offerts par les princes des tribus lors de la dédicace du Tabernacle, et sait non-seulement le nom de ces princes, mais leur origine et l'ordre dans lequel ils offrirent leurs présents (Nomb., VII). Il sait parfaitement les circonstances accidentelles qui ont donné lieu à certaines lois importantes et indique le nom et la famille des personnes qui y prennent part. Voy. Lév., XXIV, 10-16.

C'est aussi au temps de Moïse, mais à la fin, qu'il faut attribuer le dernier livre du Pentateuque, le *Deutéronome*. Il y est parlé du pays de Canaan qui n'est pas encore conquis, mais qui va l'être (VI, 1, 10, 11, 18, 19; VII, 1-5, 16-26; XX, 16, 17). Moïse y ordonne de mettre à mort les Cananéens, dont le territoire sera bientôt occupé (XI, 10, 11; XII, 9-10; XXV, 19)¹. Il y est question des individus impurs, obligés de se tenir hors du camp (XXIII, 10), d'étrangers qui se trouvent dans le camp (XXIX, 11); par conséquent le peuple n'est pas encore dans le pays qu'il doit occuper; il est campé, mais il est déjà dans la plaine

1. Voy. les passages suivants renfermant des allusions semblables : VIII, 1, 7; IX, 1-6; XI, 23-25, 29-31; XII, 14; XVI, 6; XVII, 14; XVIII, 14, XIX, 1; XXI, 1; XXIII, 20; XXVI, 1; XXVII, 2, 4; XXX, 18; XXXI, 2, 3, 5.

de Moab. Il s'est écoulé, depuis la sortie d'Égypte, près de quarante ans, ce qui ressort aussi du livre des Nombres¹; deux tribus et demie se sont déjà emparées du pays qu'elles doivent occuper à l'orient du Jourdain (Deut., III, 12-17); la conquête du pays en deçà doit se faire, et ces deux tribus et demie sont obligées de venir en aide aux autres pour achever cette conquête. — La *législation deutéronomique* est d'accord avec ces circonstances; aussi, là où elle modifie des lois antérieures, par exemple par rapport à l'immo-lation des animaux (Deut., XII, 15; comp. Lévit., XVII, 3), à l'usure (Deut., XXIII, 19; comp. Ex., XXII, 25; Lévit., XXV, 36), à l'exercice de la justice (Deut., XVI, 18; comp. Ex., XVIII, 13); là où elle introduit des dispositions toutes nouvelles, par exemple sur le changement des bornes (Deut., XIX, 14), sur l'établissement de la royauté (Deut., XVII, 14-20), sur le traitement à infliger aux faux prophètes (Deut., XVIII, 20-22), sur les guerres avec les Cananéens (Deut., XX, 17), ces nouvelles dispositions, aussi bien que les modifications des lois antérieures, sont promulguées en vue du prochain changement de la situation du peuple. En outre elles sont habituellement précédées d'une formule d'introduction qui a rapport à la future occupation de Canaan. — Enfin, les *exhortations*, les avertissements, les promesses du Deutéronome sont de telle nature, qu'elles ne s'adaptent qu'au dernier temps de Moïse.

On ne trouve pas, il est vrai, dans la *Genèse*, comme

1. Comp. Nomb. XXII, 1; XXVI, 3; XXXIII, 48-50; XXXV, 1; XXXVI, 13, et Deut., I, 5; II, 18; XXIX, 1; XXXIV, 1, 8; I, 3; II, 14.

dans les autres livres, des indications internes de ce genre, puisqu'elle a pour objet l'histoire antérieure à Moïse, mais sa liaison avec les autres livres du Pentateuque est si intime, si essentielle, comme nous l'avons déjà remarqué, qu'elle ne peut provenir que d'un même auteur que ceux-ci¹.

Concluons donc avec le célèbre critique *Eichhorn*² que „si quelque chose peut prouver invinciblement à un ami de la vérité la haute antiquité des livres du Pentateuque, c'est assurément l'assemblage de ces traits sans nombre d'une vérité minutieuse, qu'un imposteur n'aurait jamais su trouver plus tard.“

§ 3. Langue du Pentateuque.

La langue du Pentateuque est l'hébreu le plus ancien et diffère passablement de la langue des Psaumes et des autres livres plus récents. On y trouve des mots étrangers, surtout égyptiens, comme Jeor³, Abrec⁴, Thébah⁵, Charettummim⁶, Schahatenez⁷, Totaphoth⁸, Achou⁹, Chanat¹⁰,

1. Extrait librement de Welte, dans le *Dictionn. encycl. de la théol. cathol.*, trad. de l'allemand par J. Goschler, à l'article PENTATEUQUE.

2. *Einleitung in das Alte Testament*, 3^e édit., § 442, note.

3. יֵאֵר, fleuve.

4. אֲבֵרֶךְ, à genoux.

5. תִּבְהָה, arche.

6. הַרְטֻמִּים, scribes sacrés.

7. שְׂעִמְנוֹ, tissu composé de fils de diverses sortes.

8. מִשְׁפָּת, bandeaux.

9. אַחוּ, herbe du Nil.

10. חֲנִט, embaumer.

Schesch¹, etc. On y rencontre des archaïsmes caractéristiques. Ainsi, le pronom antique *anoki*², moi, est plus fréquent que la forme abrégée et moderne *ani*³; la forme primitive *nachenou*⁴, nous, plus usitée que la forme moins ancienne *anachnou*⁵. Le pronom masculin *hou*⁶, il, prend partout dans le Pentateuque le genre commun, sauf dans deux passages; le substantif masculin *nahar*⁷, jeune homme, subit la même modification de genre et s'emploie indifféremment pour désigner un jeune homme et une jeune fille. Un seul passage fait exception⁸. Presque toujours, quand le pluriel du pronom démonstratif *elch*⁹, ceux-ci, doit avoir l'article, on lui préfère dans le Pentateuque la forme raccourcie *el*¹⁰, de sorte qu'on rencontre *hael* pour *haelch*¹¹. Beaucoup de consonnes prennent aussi des voyelles composées, tandis que dans les autres livres elles prennent des voyelles simples. La troisième personne féminine plurielle du futur perd ordinairement son Hé final, fait qui ne se reproduit que six ou sept fois dans le reste de l'Ancien Testament. Le Hé local est aussi beaucoup plus fréquent. D'un autre côté on rencontre dans les livres de Moïse un grand

1. שש, lin. — 2. אַנְכִי — 3. אֲנִי — 4. נַחֲנוּ — 5. אַנְחֲנוּ — 6. הוּא —

7. נַעַר

8. M. E. Renan (*Hist. génér. des lang. sémitiq.*, 4^e édit., p. 120) nie que ces particularités de style soient des archaïsmes. Il les considère comme des faits isolés, provenant des habitudes particulières de l'auteur; mais il est seul de son avis.

9. אֵלֶּךָ

10. אֵל

11. הָאֵלֶּךָ pour הָאֵלֶּךָ

nombre de mots et de locutions qui leur sont tout à fait particulières. C. Jahn¹ a réuni plus de deux cents mots et locutions de cette sorte, même en laissant de côté la plupart des termes qui ne se lisent qu'une fois dans le Pentateuque, et que les autres écrivains de l'Ancien Testament n'ont pas eu l'occasion d'employer, et qu'ainsi on ne peut considérer comme appartenant en propre à Moïse. En outre certaines formes dures d'un usage constant dans le Pentateuque se changent en des formes plus douces sous la plume des écrivains postérieurs. Ainsi *Tsahaq*, *Tsachaq*², deviennent *Zahaq*, *Sçachaq*³. On trouve aussi dans le Pentateuque des mots qui remontent à une époque antérieure même à sa rédaction, et que l'auteur juge nécessaire d'expliquer pour se faire comprendre de ses lecteurs. „C'est ainsi que Gen., XV, 2, la phrase difficile et obscure *Ben-mescheq beithi*⁴, „le fils de la possession de ma maison“, c'est-à-dire le possesseur futur de ma maison, l'héritier de ma maison (c'est Eliézer de Damas), est expliquée dans le verset qui suit immédiatement par *Ben-beithi joresch othi*⁵, „le fils de ma maison (c'est-à-dire le serviteur né dans ma maison) sera mon héritier.“ Il paraît que l'auteur n'a conservé le mot obscur et plus vieux *mescheq* qu'à cause de la paronomasie avec *Damescheq*⁶

1. *Archiv für Theologie und ihre neuste Liter.* Vol. III, p. 168-202. Voy. aussi le volume II, qui renferme un article sur le même sujet.

2. צַחַק, crier; צַחַק, rire. — Gesenius, *Hebr. Gram.* 18te Aufl. S. 10.

3. שַׁחַק, זַעַק

4. בְּנֵי מִשְׁקַבֵּיתִי

5. בְּנֵי בֵיתִי יוֹרְשֵׁי אֹתִי

6. דַּמִּשְׁקַב

(Damas). Dans le chap. XVII, v. 5, il est raconté que le nom *Ab-ram*¹, „père haut, élevé“, a été changé en *Ab-raham*². Ce dernier mot *raham* ne se trouve plus dans l'hébreu, et ne s'explique que par l'arabe *Rahaam*, „nombreux“. Déjà du temps de la composition de la Genèse, ce mot n'était plus usité; c'est pourquoi l'auteur l'explique par la périphrase *Hamon gojim*³, „multitude de nations“⁴. Ajoutons enfin que les mois de l'année ne portent pas généralement de noms propres dans le Pentateuque. Ils n'y sont désignés que par l'ordre dans lequel ils se succèdent. Dans les autres livres historiques il n'en est pas ainsi : ils ont chacun leur dénomination particulière.

§ 4. *Style.*

Le style des divers livres du Pentateuque est dans une parfaite harmonie avec l'idée que nous pouvons nous faire de la personne de Moïse. Dans la poésie⁵, il est sublime et très-châtié, et dans la prose uni, simple et correct. Il décele un homme qu'une culture étendue et variée a initié

1. אֲבִירָם

2. אֲבִירָהָם

3. הַמְּיוֹן גֹּיִם

4. S. Preiswerk, *Gram. hébr.*, p. xxiv et xxv.

5. Les principaux morceaux poétiques du Pentateuque sont le discours prophétique de Jacob mourant (Gen., XLIX), le cantique composé par Moïse après le passage de la mer Rouge (Ex., XV), les oracles prophétiques de Balaam (Nomb., XXIII, 7-10, 18-24; XXIV, 3-9, 15-24), le cantique du Deutéronome (XXXII), et les dernières bénédictions de Moïse (Deut., XXXIII).

aux délicatesses du langage. Les tableaux et les descriptions sont grandioses et empreintes d'une majesté toute divine; les narrations ou récits, naturels, touchants, pleins de charme et souvent d'une grande éloquence; les discours et les exhortations, pathétiques et entraînants¹. Le style de Moïse, quoique remarquable partout, n'est cependant pas toujours égal à lui-même, et en cela encore il devient un indice d'authenticité. Dans le Deutéronome il est abondant, facile et plus particulièrement oratoire et véhément, comme on pouvait l'attendre d'un grand chef qui, sentant sa fin approcher, multiplie ses ordres, étend ses soins, rappelle souvent le passé, et adresse à son peuple des exhortations pressantes et plusieurs fois renouvelées. De là moins de souci de la forme, mais plus de force, de vivacité et de sainte passion. L'ordre du récit dans le Pentateuque n'est pas non plus toujours logique. Il se développe au milieu de fragments détachés et sans lien entre eux, mais se termine par une conclusion unique. On constate aussi, en comparant les derniers livres aux premiers, quelques changements de langue et de style. Tout cela révèle un auteur qui a employé de longues années à composer son récit, qui a été mille fois interrompu dans son œuvre, s'est trouvé dans des situations bien diverses et a écrit son livre par fragments, qu'il a inséré les uns à la suite des autres, entremêlant ainsi les narrations et les préceptes, les discours et les actes publics, et se contentant d'un ordre lâche et purement chronologique. „Moïse

1. Voy. J. B. Glaire, *Introd. histor. et crit. aux liv. de l'A. et du N. T.*, 2^e édit., p. 85-112. Des beautés littéraires du Pentateuque.

n'écrit pas comme un littérateur, dit éloquemment Tripard¹. C'est un chef de peuple, un libérateur, un organisateur, un législateur, un conquérant. Il écrit non dans le cabinet d'un philosophe, mais sous la tente, entre un jugement et une sédition, entre un sacrifice et une guerre. Ce ne sera plus l'œuvre châtiée de l'artiste grec, mais l'éclair soudain du génie inspiré. " Un livre né dans de pareilles conditions devait donc nécessairement manquer de lien. Les transitions ne pouvaient qu'être abruptes; les lois, au lieu d'être réunies, éparses; les récits sur des faits semblables, au lieu d'être groupés, isolés. En un mot, un tel livre devait avoir la forme même que nous présente encore aujourd'hui le Pentateuque. Tout ce qu'on fait valoir dès lors contre son authenticité, le manque de liaison des parties, les lacunes, le caractère fragmentaire des récits, parle au contraire en faveur de cette authenticité.

§ 5. *Plan et ordre du Pentateuque.*

Le choix et l'arrangement des matières de ce livre trahissent un législateur qui a eu surtout en vue de laisser à son peuple une charte politique, civile et religieuse, destinée à conduire et à régler ses destinées à travers les âges.

Il expose d'abord ce qui pouvait le préparer à recevoir cette charte qui le constituait en république théocratique. Il lui révèle là notion d'un Dieu créateur et conservateur du monde², lui montre ce Dieu intervenant d'une manière

1. *Moïse*, etc. T. III, p. 425.

2. Eusèbe Pamphile a écrit sur ce sujet une fort belle page. • Moïse, dit-il, ce prince de tous les législateurs qui ont existé, admirable comme théologien et comme législateur, s'étant proposé de donner à la nation

surnaturelle dans les affaires d'ici-bas, maintenant sa connaissance parmi les hommes, et concentrant en dernière analyse toutes ses révélations sur une famille privilégiée, qu'il fera, selon ses promesses, devenir un grand peuple. Il raconte ensuite l'histoire spéciale de cette famille, qui l'occupera désormais exclusivement; il parle de sa piété, de ses richesses, de son crédit, de sa puissance; il fait connaître son genre de vie et ses coutumes; mentionne son départ de Canaan, son séjour en Égypte, sa multiplication prodigieuse, ses souffrances et sa délivrance miraculeuse. A partir de ce moment l'auteur devient très-sobre de faits. Il ne raconte que ceux qui ont donné naissance aux lois ou qui regardent leur exercice. En avançant dans son récit, il omet même plusieurs des circonstances qui ont

juive, dans un écrit spécialement destiné à ce but, une constitution politique fondée sur la piété, n'a pas cru devoir faire usage de ces exordes rebattus qui ont été mis en tête des livres des lois. Ayant à donner une loi qui prescrivit ce qu'on devait faire.... il commença par Dieu.... Il ne suit pas en cela la marche adoptée par les Phéniciens, les Égyptiens et les autres peuples qui ont prostitué le nom sacré de Dieu en multipliant ceux à qui ils l'accordent, pensant que les astres qui brillent au ciel sont des dieux visibles, appelant dieux invisibles les hommes morts ou les démons infernaux, ou ceux qui sont répandus dans l'air.... Au lieu de cela, Moïse débute par la cause première, qu'il nous présente comme le créateur de toutes les choses visibles et invisibles, et nous apprend en même temps que c'est le législateur de l'ensemble des choses, qu'il nous fait concevoir comme le roi de la grande cité de l'univers. Il commence donc par nous apprendre que non-seulement nous devons le considérer comme le seul auteur des lois qu'il se propose de donner plus tard aux hommes, et qu'il en est le surveillant, mais encore qu'il a établi les lois naturelles qui régissent le monde: il nous l'offre ainsi comme roi et comme législateur de l'univers entier.» (*La Préparation évangélique*, trad. par Séguier de Saint-Brisson, liv. VII, chap. ix.)

provoqué ces lois, comme s'il était pressé par le temps ou fatigué d'écrire. De là ces fragments transcrits les uns à la suite des autres et sans lien direct entre eux, que nous avons déjà signalés, surtout dans les derniers livres. D'un autre côté, Moïse écrit presque toutes ses lois dans l'ordre où elles furent édictées, les faisant suivre ou précéder tour à tour des événements qui survenaient, et y mêlant des exhortations, des promesses et des menaces. D'autres fois il reproduit et explique les lois qui avaient été négligées avec le temps ou dont le texte avait été faussé par une interprétation vicieuse, ou encore qui prêtaient à l'équivoque. Dans quelques cas il les abrège, parce que les circonstances de temps et de lieu ont changé. Or personne autre que le législateur lui-même n'eût pu se pénétrer à ce point de la nature et de l'ordre chronologique de sa législation. Tout autre écrivain eût méconnu le caractère des personnes, interverti les temps, changé les lieux. Aucun n'aurait consenti à écrire une histoire fragmentaire, à produire des lois qui se fussent corrigées les unes les autres ou qui eussent fait double emploi. Un faussaire mal intentionné ou un imitateur à intentions pures aurait coordonné tous ces matériaux, les eût résumés ou expliqués et se serait efforcé de composer un livre harmonique sans répétitions ni surcharges. Moïse, au contraire, suivait les événements, composait son écrit au fur et à mesure des faits, et tout en poursuivant son but principal qui était d'inculquer au peuple israélite la loi de l'Éternel et de le constituer en société théocratique, négligeait la forme pour le fond, l'unité de méthode pour l'unité d'idée, l'art pour la vérité et la nature. „Moïse, dit très-judicieusement

Du Voisin¹, n'avait pas besoin de transitions étudiées, de réflexions, d'éclaircissements, pour persuader aux Israélites des faits qui venaient de se passer sous leurs yeux; il écrivait moins pour les leur apprendre que pour les rappeler à leur mémoire et pour y puiser des motifs qui pussent les engager à l'observation de ses lois. De là ces répétitions fréquentes, ces discours véhéments, ces exhortations, ces reproches, qui naissent si naturellement du fond de l'histoire; il faudrait n'avoir aucun goût pour ne pas reconnaître dans les discours de Moïse le caractère original d'un législateur. Les lois sont mêlées avec l'histoire, parce qu'elles ont été écrites aussitôt que publiées."

§ 6. *Moïse se donne comme l'auteur du Pentateuque.*

Le rédacteur du Pentateuque n'eût-il pas signé son livre, qu'on serait en droit, d'après les témoignages qui précèdent, de l'attribuer à Moïse. Mais nous n'en sommes pas réduits à un soupçon, à une conjecture. Moïse affirme de la manière la plus explicite qu'il est l'auteur du Pentateuque, et cela avec le même ton, dans le même style, avec les mêmes sentiments d'affection et de tendre sollicitude qui règne dans le reste du livre. Voyez expressément Deut., XXXI, 9-13, 24-26², où le grand législateur déclare qu'il a écrit tout son livre et qu'il en a confié la

1. *L'Autorité des livres de Moïse*, part. I, ch. III, p. 66, 67. Cet écrit est pour l'époque (1778) un des plus solides qui aient été composés.

2. Ces derniers versets sont les plus décisifs: « Lorsque Moïse eut achevé de transcrire dans un livre les paroles de cette Loi, au complet, il fit cette injonction aux Lévites, porteurs de l'Arche de l'Alliance de l'Éternel: Prenez ce livre de la Loi et le placez à côté de l'Arche de l'Alliance de l'Éternel votre Dieu et qu'il y serve de témoin contre vous. »

garde aux sacrificateurs et aux Anciens du peuple, et recommande qu'il soit placé près de l'Arche de l'Alliance et lu tous les sept ans devant Israël pendant les jours de la fête des Tabernacles.

On a prétendu, il est vrai, que l'auteur du Pentateuque se distingue de Moïse dans ces passages et qu'il n'entend lui attribuer que les morceaux qu'il lui emprunte. „Mais, abstraction faite de tout autre motif, cette hypothèse est inadmissible, puisque l'auteur, dans ce cas, agirait contre ses propres vues. Son intention est de donner à son peuple un code religieux absolument obligatoire pour l'avenir, et il doit vouloir qu'on considère le Pentateuque comme tel, puisque c'est le Pentateuque qu'il donne. Or, cette autorité obligatoire et absolue ne pouvant être attribuée qu'au code émané de Moïse, comme fondateur de la théocratie juive, il faut qu'il donne son livre pour le code mosaïque, sans quoi il ne pourrait revendiquer en sa faveur l'autorité qu'il réclame. Il résulte de là qu'il faut que, dans les passages cités de la fin du Deutéronome, la rédaction du Pentateuque soit attribuée à Moïse, justement ou injustement. Dans le dernier cas, il faudrait considérer le Pentateuque comme une œuvre d'imposture, et ce serait aux adversaires de son authenticité à expliquer l'autorité qui lui a toujours été attribuée et la tradition unanime sur la paternité de Moïse¹.“

D'autres critiques prétendent que dans les passages cités plus haut les mots *cette Loi*², *ce livre de la Loi*³, dé-

1. Welte, dans le *Dictionn. encycl.* déjà cité et au même article.

2. הַחֻמֵּשׁ הַזֶּה. Voy. encore Dent. XXVIII, 61: XXIX, 21, 29.

3. סֵפֶר הַחֻמֵּשׁ הַזֶּה.

signent seulement le Deutéronome. Mais que l'on se souvienne de ce que nous avons dit plus haut¹ de l'étroite connexion qui existe entre tous les livres du Pentateuque, si bien que lorsqu'on reconnaît l'authenticité du Deutéronome, on est obligé de reconnaître celle des livres précédents, au contenu desquels ce dernier livre en appelle sans cesse; que l'on considère ensuite que dans les passages en question, ainsi que dans les suivants du même Deutéronome : I, 5; IV, 44-45; XXVIII, 58, 61; XXIX, 20, 27; XXX, 10, le mot *Loi* désigne (comme les Juifs l'ont du reste bien compris, puisqu'ils donnent le nom de *Loi* à tout le Pentateuque)², non-seulement les lois proprement dites octroyées au peuple israélite par Moïse, mais encore l'ensemble des révélations dont ce peuple fut l'objet, depuis la Mésopotamie, dans la personne d'Abraham, jusqu'au désert; les promesses, les grâces, les menaces qui lui furent faites; les châtimens que lui valurent ses désobéissances, et généralement l'histoire de ses rapports avec l'Éternel, qui s'était déclaré son Dieu, son roi et son protecteur, ou encore, pour parler un langage plus technique, l'histoire de la fondation de la théocratie israélite et la charte même de cette théocratie. Or cette histoire n'est rapportée qu'en abrégé et par allusions dans le Deutéronome, tandis qu'elle est longuement exposée dans les livres antérieurs. Enfin il ressort de passages très-explicites de l'Exode et des Nombres³, que Moïse écri-

1. Voy. p. 9.

2. Voy. p. 1.

3. Ex., XVII, 14 : « Écris ceci pour mémorial dans le livre; » XXIV, 4, 7 : « Moïse écrivit toutes les paroles de l'Éternel; » « Moïse prit le livre de

vait dans un livre l'histoire des événements relatifs au peuple israélite au fur et à mesure qu'ils se déroulaient. Lors donc qu'il est parlé dans le Deutéronome du *livre de la Loi*, et qu'il est constant que le mot *Loi* a un sens très-large, pouvant désigner des récits aussi bien que des lois proprement dites, le *Livre* mentionné dans le Deutéronome ne peut que désigner le Pentateuque en entier, qui, à cette heure, n'était pas divisé en cinq parties, mais formait un seul et même volume¹.

Que les critiques qui se refusent à conclure de ces données que Moïse est l'auteur de tout le Pentateuque, voient donc jusqu'où vont leurs exigences. Elles ne tendent à rien moins qu'à demander que Moïse ait signé non-seulement chaque livre, mais encore chaque section, chaque chapitre et chaque verset de son œuvre. Or, a-t-on jamais rien exigé de semblable des écrivains de l'antiquité? Parce qu'Hérodote, Diodore de Sicile, Abulfarage (Bar Hebræus), Macrizy, et autres historiens fameux, ont écrit d'une manière coupée et fragmentaire, fait-on un triage dans leurs œuvres et attribue-t-on l'authenticité à certains passages, tandis qu'on la dénie à d'autres. Il est du reste facile, au milieu des répétitions, des incohérences et des fragments de Moïse, de découvrir son unité de vues et de plan. Ne le voit-on pas constamment préoccupé, depuis le commen-

l'Alliance;» XXXIV, 27 : «L'Éternel dit à Moïse : Écris ces paroles;» Nomb., XXXIII, 2 : «Moïse écrivit les sorties des Israélites par campements.»

1. La division paraît être contemporaine de l'époque où l'on commença à lire le Pentateuque dans les synagogues pour l'instruction du peuple, c'est-à-dire après l'exil. On la retrouve dans la version des Septante, et Josèphe est le premier auteur juif qui la mentionne.

cement de la Genèse jusqu'à la fin du Deutéronome, de l'idée de faire accepter le culte de l'Éternel à son peuple, de le plier sous sa divine loi, et de lui faire entrevoir l'ère glorieuse et finale du Rédempteur¹? L'art d'écrire dans l'antiquité n'était pas enfin ce qu'il est de nos jours, et les écrivains orientaux, même les plus récents, sont bien loin encore de composer leurs ouvrages avec cette méthode, cet ordre et cette rigueur philosophique, qui caractérisent les travaux des historiens modernes de l'Occident. Moïse, interrompu par de fréquentes excursions et des travaux sans nombre; Moïse, assailli par des soucis et des difficultés de toute nature, ne jouissait pas du repos et des loisirs de notre société moderne, et cependant son œuvre est encore si belle et si majestueuse, les proportions en sont si grandioses que l'on a le droit de dire à ses détracteurs avec un spirituel critique²: „Que celui de vous qui est sans péché lui jette le premier la pierre.“

„Aucun livre, dit le célèbre historien suisse Jean de Müller, dans une lettre à son frère³, aucun livre n'a pour moi autant d'attrait que Moïse. Chez lui la nature est aussi vraie que dans Homère, mais elle est encore plus variée, plus naïve. Il n'y a aucune classe d'hommes, aucun âge, aucune génération, qui n'y trouve un modèle. Ses peintures mêmes sont des exhortations. Il y a un esprit tout particulier dans ce législateur. On voit qu'il a écrit à la fois pour son temps et pour son but. Ce livre est un plai-

1. Voy. cette preuve longuement développée dans J. A. Bost, *Dictionn. de la Bible*, à l'article PENTATEUQUE.

2. F. Ackermann, *Introductio in V. T.*, p. 146.

3. Vol. V, p. 58.

doyer pour la défense de Moïse et des prophètes, et un témoignage contre les Juifs, les prêtres et leurs rabbins. "

§ 7. *Excellence du Pentateuque.*

Nous terminons cette série de preuves internes par une appréciation générale des écrits mosaïques considérés sous le rapport historique, philosophique et religieux. Il en ressortira un argument nouveau et des plus décisifs en faveur de leur authenticité.

1. Au point de vue *historique*, le Pentateuque est le plus précieux ouvrage que nous possédions. Plus ancien que les premiers essais de l'histoire profane, il les laisse cependant bien loin derrière lui. Il ne dit pas tout, mais tout ce qu'il dit est admirable. Seul il donne d'une manière raisonnable les origines du monde et de l'espèce humaine et l'âge de l'homme sur la terre. Seul il rend raison de la dispersion des races, de la diversité des langues et des nations. Seul il contient les éléments d'une véritable chronologie. Les époques qu'il embrasse sont les plus anciennes de l'humanité, et tandis que les autres peuples n'ont que des fables sur ces époques, il les dépeint avec une vérité et une simplicité remarquables.

S'il embrasse tant de généralités, il n'en a pas moins sa spécialité, d'où il tire son unité. C'est l'histoire du peuple israélite, de son origine à sa constitution définitive. Dès qu'il paraît sur la scène, ce peuple la remplit à peu près exclusivement.

2. Au point de vue *philosophique*, le Pentateuque ne se distingue pas moins avantageusement. Aucune école n'a

posé aussi nettement, ni résolu aussi fermement les grands problèmes qui agitent l'esprit humain : l'existence éternelle d'un Dieu personnel, distinct du monde, dont il est l'auteur et le dominateur; l'homme créé, corps et esprit : deux natures distinctes d'essence et d'origine; l'immortalité de l'âme ou esprit; le but de l'homme : l'obéissance envers le créateur juste et saint, dont il est l'œuvre de prédilection; l'existence du mal moral; le mal physique; la mort, surgissant du mal moral; l'état présent de l'humanité, résultat d'une déviation primitive; la possibilité d'un rétablissement, basée sur la coexistence des attributs de la miséricorde et de la justice dans le caractère divin. Bien d'autres enseignements encore, s'ils ne sont pas revêtus des formules de l'école, n'en sont pas moins clairs et complets pour qui sait en discerner les éléments. Et ces idées ne font ni confusion, ni contradiction; le système est dans les faits, non dans leur exposition.

3. Au point de vue *religieux* ce n'est plus la comparaison qui est en faveur du Pentateuque, c'est plutôt son caractère incomparable. Il n'existe ailleurs rien de semblable. Non-seulement c'est un livre où l'on trouve des choses religieuses, mais encore la religion imprime dans ce livre sa consécration à toutes choses. L'histoire y est religieuse. La philosophie elle-même, on vient de le voir, par un équilibre que l'esprit humain n'a pas su trouver une seconde fois, y revient à la religion, avec laquelle elle s'identifie. D'autre part, la religion s'y détache comme un ensemble d'enseignements révévés, elle y revêt les formes les plus positives et les plus pratiques. Mais entrons dans les détails.

Dogme. — Le Pentateuque professe un théisme pur,

en opposition à la symbolisation des principes naturels qu'on trouve à la racine de tout le paganisme antique ; un monothéisme nettement accusé, en opposition au polythéisme presque universel et universel même ; un Dieu personnel, orné de qualités sublimes, en opposition au panthéisme neutre et impersonnel, vers lequel incline l'esprit humain, abandonné à ses propres inspirations. Quant à l'homme, la doctrine de sa dépendance, de sa soumission à une puissance supérieure, celle de sa responsabilité, celle de la juste condamnation du pécheur, sont posées avec une netteté parfaite, non comme théorie, mais par les faits et historiquement. La rigueur de ces enseignements serait même désespérante si, dans le champ des relations de l'homme avec Dieu, la doctrine de la réconciliation ne se trouvait aussi nettement formulée : la miséricorde libre et spontanée de Dieu ; Dieu, premier principe et premier agent dans le salut de l'homme pécheur. Il faut après cela faire remarquer le caractère élevé de cette dogmatique ; l'absence de toute question oiseuse, de toute superstition, la spiritualité profonde qui respire au milieu des formes et leur donne leur véritable sens.

Morale. — Le Pentateuque inculque la plus pure notion du bien et du mal, du juste et de l'injuste. Son histoire montre par de fréquents exemples que la perversité perd celui qui s'y livre. Le principe du devoir est rapporté à une seule source légitime et élevée : le service de Dieu. Le Pentateuque ignore la morale dégradée et dégradante qu'enfantent l'orgueil ou l'intérêt des hommes. Il va même au delà de ce qu'on peut appeler la morale juridique pour entrer dans le champ de la morale spirituelle. Ainsi il inter-

dit la convoitise ; il met au rang des devoirs non-seulement l'obéissance envers Dieu et la justice envers le prochain , mais encore l'amour de Dieu , l'amour des hommes , la compassion , l'honneur. Le sommaire de la Loi , donné par Jésus-Christ (Matth., XXII, 37-40), n'est, comme on sait, qu'un rappel des préceptes du Deutéronome (VI, 5 ; X, 12 ; XXX, 6) et du Lévitique (XIX, 18).

Culte. — Les institutions lévitiques du Pentateuque s'harmonisent admirablement , soit avec les circonstances historiques ¹, soit avec les données dogmatiques , soit avec les fins plus élevées auxquelles elles devaient répondre. La signification des actes du culte est toujours profonde , rappelant la souveraineté de Dieu , la dépendance de l'homme et le besoin de pardon. La multiplicité des cérémonies inculque la présence immédiate et perpétuelle de Dieu , et donne à la vie religieuse chez les Hébreux une réalité , un corps , qu'elle n'atteint chez aucun autre peuple. En même temps le culte est un centre qui appelle continuellement toutes les familles d'Israël , et par conséquent , les rapproche les unes des autres , et une barrière qui sépare efficacement l'Hébreu de toutes les nations étrangères.

Constitution civile et politique. — Le Pentateuque met un sceau harmonique sur les enseignements religieux , moraux et rituels , en proclamant que Dieu est le maître du territoire que son peuple habite , le roi du pays et de la patrie. Il règne et gouverne , non en figure , mais bien à la lettre. Ses ministres reçoivent ses ordres pour les transmettre au peuple ; ils vont chercher ses instructions quand

1. Voy. p. 12-15.

il se présente quelque cas nouveau. C'est du sanctuaire que procèdent les lois. C'est du milieu de l'adoration et de la fumée de l'encens qui brûle sur l'autel, c'est en présence des sacrifices que le maître souverain prononce son commandement, aussi saint qu'absolu. Le trône est identifié avec l'autel. De là émane l'autorité, là revient l'obéissance. La qualité de citoyen est identique avec celle de fidèle; c'est parce qu'il est israélite que l'individu appartient à l'alliance de Dieu, et c'est parce qu'il appartient à l'alliance de Dieu qu'il jouit du droit de cité. Celui qui enfreint la première perd le second.

Nous concluons. Un livre qui réunit tant de qualités remarquables et qui s'est maintenu jusqu'à ce jour au premier rang des histoires et des philosophies, ne saurait être l'ouvrage d'un faussaire ou de quelque obscur rabbin; un livre dont la composition exige une somme si prodigieuse de connaissance, d'intelligence et de raison, ne peut avoir été composé par quelque mythologue ou quelque rêveur superstitieux; un livre qui présente non-seulement une unité réelle, mais encore une coordination étendue et logique de vues variées, n'a point dû se former par compilation ou agglomération et comme par hasard; un tel livre ne peut avoir été écrit que par Moïse, dont il porte le nom et qui, du reste, en attribue toute la gloire à Dieu, son inspirateur et son guide¹.

1. Extrait librement de L. H. Laharpe, *Manuel d'introd. hist. et crit. à l'Anc. Test.*, II^e part., § 80 (autographié).

SECONDE SECTION.

Arguments pris en dehors du livre du Pentateuque
ou critères externes.

§ 1^{er}. *Le contenu du Pentateuque connu de tout temps.*

Tous les livres postérieurs au Pentateuque supposent son existence.

Le livre de Josué a non-seulement été composé dans l'esprit du Pentateuque, mais encore il rapporte les faits qui y sont mentionnés, les menaces et les promesses qu'il renferme¹, et il l'appelle le *livre de la loi de Moïse*, le *livre de la loi de Dieu*. Voy. I, 7, 8; VIII, 31, 34; XXIV, 26.

Le livre des Juges renferme aussi de fréquentes allusions au contenu du Pentateuque. Comp. Jug., II, 1-17 et Exode, XXIII, 21-33; XXXII, 7, 8; XXXIV, 15; Lév., XXVI, 15-17; Deut., VII, 2-5, 16; XII, 3; XXVIII, 14; Jug., VI, 39 et Gen., XVIII, 32. *Bertheau*², lui-même, qui appartient à l'école négative, est obligé de convenir, en présence de ces passages, que le livre des Juges est incompréhensible

-
1. Comp. Jos., IV, 12, et Nomb., XXXII, 21, 29.
 — Jos., VII, 1, et Deut., XIII, 17.
 — Jos., VIII, 30, et Deut., XXVII, 4.
 — Jos., VIII, 31, et Ex., XX, 25.
 — Jos., VIII, 33, et Deut., XI, 29; XXVII, 12.
 — Jos., XI, 14, 15, et Deut., XX, 16.
 — Jos., XIII, 8, et Nomb., XXXII, 33.
 — Jos., XX, 2, 6, et Nomb., XXXV, 6, 11, 12.
 — Jos., XX, 8, et Deut., IV, 43.
 — Jos., XXI, 2, 41, et Nomb., XXXV, 2, 7.
 — Jos., XXII, 7, et Nomb., XXXII, 33; etc., etc.
2. *Das Buch der Richter*. Lips., 1845, Prol., § 4, p. xxiii.

et demeure comme suspendu entre le ciel et la terre, si l'on n'admet pas l'antériorité de rédaction du Pentateuque. Il est aussi d'autres passages qui établissent clairement que la nation israélite vivait, au temps des Juges, sous l'économie de la loi de Moïse. Comp. Jug., VIII, 22 et Deut., XVII, 14; XXXIII, 5; Jug., IV, 4; VI, 8 et Deut., XVIII, 18 et suiv.; Jug., XI, 35, 39, et Deut., XXIII, 21; Jug., XIII, 3 et suiv. et Nomb., VI, 1 et suiv.

Quant au livre de RUTH, la loi du lévirat, qui en forme la base, est empruntée au Deutéronome (XXV, 5-9).

Les deux livres de SAMUEL attestent aussi que d'Héli à David la société israélite était sous le régime de la loi de Moïse. Voy. 1 Sam., VIII-X et Deut., XVII, 14 et suiv.; 1 Sam., XII, 14 et Deut., I, 26, 43; 1 Sam., XIV, 33 et Lévit., III, 17; 1 Sam., XV, 2, et Ex., XVII, 8. Il serait superflu de multiplier les citations.

Les deux livres des ROIS font de même de fréquentes allusions aux faits rapportés dans le Pentateuque. Voy. 1 Rois, VIII, qui est comme le commentaire des bénédictions et des malédictions prononcées autrefois par Moïse dans le Lévitique (XXVI) et le Deutéronome (XXVIII). D'autre part ces livres approuvent ce qui est conforme à l'institution mosaïque et blâment ce qui y est contraire. Voy. 1 Rois, II, 3; VI, 12; IX, 4; XI, 33; 2 Rois, X, 31; XXIII, 21.

Le point de vue des CHRONIQUES est tout à fait mosaïque, et ces deux livres ne cessent de présenter la Loi comme l'œuvre du grand législateur, si bien que, pour échapper à la force de leur témoignage, certains critiques de l'école négative ont été réduits à en nier l'authenticité.

Quant aux livres d'ESDRAS et de NÉHÉMIE, ils attestent

de la manière la plus péremptoire qu'aux temps où ils furent composés, les Juifs, sortis naguère de la captivité de Babylone, reconnaissaient le Pentateuque comme mosaïque. Sur ce point il ne saurait y avoir de doute.

Pour ce qui est des livres des PROPHÈTES, leurs auteurs ne cessent d'exhorter les Israélites à l'obéissance due à la loi mosaïque. Suscités pendant une longue suite de siècles, nés au milieu de troubles et de déchirements intérieurs de toute sorte, témoins de guerres meurtrières et honteuses pour la patrie, leurs paroles et leurs actes tendent tous au même but : inspirer au peuple l'amour désintéressé de la religion de leurs ancêtres, un profond attachement pour leurs institutions nationales, un respect persévérant pour la loi de Moïse, leur premier et plus grand prophète. Il n'est, dès lors, aucune partie du Pentateuque qui ne serve de texte à leurs discours, leurs commentaires et leurs appels. Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que ceux d'entre eux qui vivent après la grande captivité de Babylone, en même temps qu'ils travaillent au rétablissement de l'ancien temple, s'efforcent de ramener la langue hébraïque dégénérée au type mosaïque et parlent, comme le grand législateur, un hébreu tout à fait correct. De ce nombre sont les prophètes Aggée, Malachie et Zacharie¹. Ces concordances des écrits prophétiques avec le Pentateuque sont si nombreuses et si positives que nous ne croyons pas nécessaire de les énumérer ici ; on les retrouve chez tous les auteurs² qui ont défendu l'authenticité du

1. Preiswerk, *Gram. hébr.*, p. xxviii et xxix.

2. Delitzsch, Caspari, O. et F. A. Strauss, Drechsler, Reinke, Hävernik, König, Küper, Hengstenberg, etc. — Voy. aussi l'*Introd.* déjà citée, de J. B. Glaire, t. III, p. 18-22, où la question est amplement traitée.

Pentateuque, et nous nous bornons à renvoyer à leurs écrits ceux que la question intéresse spécialement. Nous rapporterons cependant quelques concordances des prophètes les plus anciens, dont le témoignage, en cette circonstance, a le plus de poids. Comp. *Osée*, IX, 10 et Nomb., XXV, 3; *Os.*, XI, 8 et *Gen.*, XIX, 24, 25; — *Joël*, I, 9, 13 et *Lév.*, II, 1 et suiv.; VI, 14; Nomb., XV, 4, 5, 7; XXVIII, 7, 14; — *Amos*, II, 9 et Nomb., XXI, 21, 24; — *Michée*, VI, 5 et Nomb., XXII, 21 et suiv.; XXV, 1 et suiv.; *Mich.*, VI, 6 et *Lév.*, IX, 2, 3; — *Ésaïe*, I, 11-14 et tous les passages du Pentateuque relatifs aux sacrifices et aux fêtes; *Es.*, XII, 2 et *Ex.*, XV, 2; etc.

Les HAGIOGRAPHES ou livres sapientiaux respirent entièrement l'esprit des écrits mosaïques, surtout les *Psaumes*, qui sont, comme on l'a dit, l'écho de la Loi. Aussi les Juifs, ainsi que le remarque Épiphane, „divisèrent-ils le Psautier en cinq livres, en sorte qu'il fut lui-même comme un autre Pentateuque¹.“ Les Psaumes font en effet de fréquentes allusions au contenu du Pentateuque². Comme lui, et dans son esprit, ils parlent de la création, de l'histoire des patriarches et du peuple israélite dans sa première période, des promesses et des œuvres surnaturelles de Dieu. Ils se rattachent au Pentateuque de la

1. Φαλτήριον διεῖλον εἰς πέντε βιβλία οἱ Ἑβραῖοι ὥστε εἶναι καὶ αὐτὸ ἄλλην Πεντάτευχον (*De ponderibus*, § V, éd. Petau, II, 162). — Voy. aussi Athanase, *Epist. ad Marcell.*, n^o 3 et s.; op. I, 982 et s. Il sera difficile de nier que cette division du Psautier n'ait été calquée sur celle du Pentateuque. Voy. F. Delitzsch, *Symbolæ ad Psalmos*, p. 31.

2. Les Psaumes LXXXVIII, CV, CVI et CXXXVI contiennent pour ainsi dire l'abrégé de toute l'histoire du Pentateuque.

même manière que le livre de Josué. Le Psaume I est, en effet, l'amplification oratoire de Jos., I, 8, qui parle du livre de la Loi. Quant aux *Proverbes* de Salomon et au livre de *Job*, ils sont également empreints du caractère et de l'esprit mosaïques.

Le NOUVEAU TESTAMENT apporte aussi son contingent de témoignages en faveur de l'origine mosaïque du Pentateuque. *Jésus-Christ* déclare que Moïse a écrit à son sujet (Jean, V, 46, 47), puis il cite la Genèse (Matth., XIX, 4, 5), et attribue tour à tour à Moïse l'Exode (Marc, XII, 26), le Lévitique (Matth., VIII, 4) et les Nombres (Jean, III, 14). Quant au Deutéronome, il le cite un grand nombre de fois¹. La présence de Moïse dans l'événement important de la transfiguration de Jésus (Matth., XVII, 5; Luc, IX, 35), rapproché de la déclaration de Nathanaël (Jean, I, 45)² et des paroles du Deutéronome, XVIII, 15, 18, établissent aussi l'authenticité de ses écrits. Jésus du reste, dans ses discussions avec les Scribes et les Pharisiens, en appelle sans cesse à l'autorité et à la parole de Moïse (Matth., XIX, 4, 5, XXII, 40), et il fonde sur ses oracles la nécessité de sa propre mort et de sa résurrection (Luc, XXIV, 27, 44). — Les *apôtres* suivent les traces du maître dans leurs discours et leurs écrits. Saint *Jacques* dans les Actes (XV, 21) attribue le Pentateuque à Moïse; saint *Pierre* (Act., III, 22) le Deutéronome. Saint *Étienne*, dans son discours devant le sanhédrin, fait le résumé des récits de la Genèse et de l'Exode (Act., VII, 2 et suiv.). Saint *Paul* cite la Genèse

1. Voy. les textes de l'Anc. Test. cités dans le Nouv., dans le *Dictionn. des parall. concord. et analog. bibliq.*, p. 288 et suiv.

2. «Nous avons trouvé celui dont Moïse a parlé dans la Loi.»

(Rom., IV, 17, 18), l'Exode (Rom., IX, 15), le Lévitique (Rom., X, 5), le Deutéronome (Rom., XII, 19). L'épître aux *Hébreux* (XI, 3-31) résume divers chapitres de la Genèse et de l'Exode, cite textuellement la Genèse (IV, 4), l'Exode (VIII, 5), le Deutéronome (X, 30), et commente pour ainsi dire dans ses pages tout le Lévitique. Saint *Jacques* (II, 8, 23) cite la Genèse et le Lévitique. Saint *Pierre* (I, 16; II, 9), le Lévitique et l'Exode. Les écrivains du Nouveau Testament sont si persuadés, du reste, que Moïse est l'auteur du Pentateuque qu'ils prennent son nom pour son livre de la même manière qu'un écrivain est pris pour son écrit. Voy. Luc, XVI, 29; Act., XV, 21; 2 Cor., III, 14, 15.

§ 2. *Le Pentateuque connu de tout temps comme Loi de l'Éternel.*

Dans les temps qui ont suivi la mort de Moïse, et d'une manière constante dans l'histoire du peuple d'Israël, le Pentateuque est appelé du nom de *Loi*, comme du nom qui lui est propre, et plus pleinement encore du nom de *loi de l'Éternel*. Déjà dans le Deutéronome, comme on l'a vu plus haut¹, ce nom de *Loi* revient fréquemment, désignant non-seulement les lois diverses que Moïse donna au peuple hébreu de la part de l'Éternel, mais encore l'histoire des grâces et des promesses de l'Éternel, le récit de ses rapports avec l'humanité et spécialement avec la famille d'Abraham. C'est sous ce nom de *Loi* que Moïse recommande son œuvre au souvenir et à l'observation du peuple, qu'il en confie la garde aux sacrificateurs et aux

1. P. 23 et 24.

Anciens d'Israël, et ordonne qu'elle soit déposée à côté même de l'Arche de l'Alliance, pour qu'elle soit à jamais la charte religieuse, civile et politique de la nation israélite. C'est dans les mêmes termes que *Josué* (I, 7, 8) parle de l'œuvre à la fois législative et historique de Moïse, et les écrivains postérieurs, en s'en inspirant, la regardent comme divine et lui donnent le nom de *loi de l'Éternel*. Voy. les *Psaumes* I, 2; XII, 7; XIX, 8, 9; XXXIII, 4; CXIX, 1, 18, 29, etc.; CV, 45. Comp. aussi les *Psaumes* LXXVIII, CV, CVI, CXXXVI, etc. Dans les *Prophètes* les passages de ce genre sont innombrables. — Certains critiques objectent, il est vrai, que dans ces diverses citations les paroles du Pentateuque ne sont pas textuellement rapportées et qu'ainsi on ne peut en rien inférer pour son antériorité. Mais les anciens n'avaient ni la précision, ni l'exactitude de nos auteurs modernes, et d'ordinaire ils ne rapportaient pas mot à mot les paroles des livres auxquels ils faisaient des emprunts. Comp. Ex., XXXIV, 6 et Nomb., XIV, 18 avec Ps. LXXXVI, 15; CIII, 8; Joël, II, 13; Jonas, IV, 2. — Nomb., XIV, 22, 23 avec Ps. XCV, 7-11. — Lév., XXVI, 5 avec Amos IX, 13.

§ 3. *Le Pentateuque connu de tout temps comme Loi de Moïse.*

De même que le Pentateuque est cité dans les livres qui lui sont postérieurs sous le nom de *Loi* ou *loi de l'Éternel*, il est aussi désigné dans les mêmes livres sous le nom de *loi de Moïse* ou *loi que Dieu a donnée par Moïse*; et ces deux sortes de désignation sont employées et entremêlées de telle sorte qu'il devient manifeste aux yeux des moins clairvoyants qu'elles ont le même sens,

et que les termes de *Loi*, *loi de l'Éternel*, d'une part, et *loi de Moïse*, *loi que Dieu a donnée par Moïse*, d'autre part, désignent une seule et même loi.

Dès le livre de *Josué*, le Pentateuque est très-souvent cité sous le nom de *loi de Moïse*. Il en est de même des livres des *Juges*, des *Rois*, des *Chroniques*, d'*Esdras*, et de *Néhémie*. Voy. entre autres passages Jug., III, 4, 5; 2 Rois, XVIII, 12; XXI, 7, 8; 1 Chron., XV, 15; 2 Chron., VIII, 13; XXX, 16; XXXIII, 8; Esdras, VII, 6. Comp. aussi dans les *Prophètes* : Es., LXIII, 11-14; Jér., XV, 1; etc.

§ 4. *Le Pentateuque connu de tout temps comme Livre de Moïse.*

Un grand nombre de passages des livres de l'Ancien Testament établissent que cette *Loi*, cette *loi de l'Éternel*, cette *loi de Moïse*, cette *loi que Dieu a donnée par Moïse*, n'était pas un ensemble de traditions orales ou documents épars, que les Israélites se seraient transmis de père en fils, mais bien un *livre*, un écrit, un volume.

Ainsi déjà dans le livre de *JOÛÉ*, le successeur du grand prophète est invité à méditer jour et nuit *le livre de la loi de Moïse* (I, 7, 8). Plus loin (XXIII, 6) Josué invite lui-même les principaux Israélites à observer toutes les choses qui *sont écrites dans le livre de la loi de Moïse*, et il parle non-seulement des préceptes, mais encore des promesses et des menaces renfermées dans ce livre. Dans le chap. XXIV, il fait la récapitulation des principaux faits relatés dans le Pentateuque, renouvelle l'alliance du peuple israélite avec l'Éternel, et écrit les faits relatifs à son propre gouvernement à la suite du *livre de la loi de Dieu* (v, 26), qui n'est autre évidemment que le livre appelé dans les

deux passages ci-dessus (I, 7, 8 et XXIII, 6) *le livre de la loi de Moïse*, tout comme le livre qui est nommé VIII, 34 *le livre de la Loi* est appelé trois versets plus haut (31) *le livre de la loi de Moïse*. — Certains critiques prétendent, il est vrai, que le terme plus simple de *livre de la Loi* fut employé exclusivement par l'auteur des anciens mémoires qui servirent à la composition du livre de Josué, tandis que le terme plus étendu de *livre de la loi de Moïse* le fut par le dernier rédacteur, et cela dans un but favorable à l'authenticité du Pentateuque; mais cette prétention est une hypothèse toute gratuite, et nous serons bientôt témoins d'un changement de nom tout semblable.

DAVID, dans le Ps. CXIX, affirme un grand nombre de fois qu'il lit, médite et observe *la loi de l'Éternel*, comme la recommandation en est faite dans le Deutéronome (XVII, 18-20); il ordonne dans le premier livre des Chroniques (XVI, 40) que des sacrifices soient offerts à Guibéon, conformément à *ce qui est écrit dans la loi de Moïse*, et sur le point de mourir il attribue cette *loi*, renfermée, comme il le dit ailleurs, *dans le rouleau* (le volume) *du livre* (Ps. XL, 8)¹ au grand législateur du peuple hébreu (1 Rois, II, 3).

JOSAPHAT (2 Chron., XVII, 9) envoie des sacrificateurs et des lévites avec *le livre de la loi de l'Éternel* dans les villes et les bourgades du royaume de Juda, pour qu'ils instruisent le peuple, et ce *livre de la loi de l'Éternel* n'est autre évidemment que *le livre de la loi de Moïse*, mentionné Jos., XXIV, 26; 1 Rois, II, 3.

1. מִנְלֵת יִסְפָּר. On ne peut pas exprimer plus clairement l'idée que les écrits de Moïse formaient un véritable volume, un livre enroulé suivant l'usage ancien.

JOÏADA ordonne (2 Chron., XXIII, 18) que l'on offre des holocaustes, comme *il est écrit dans la loi de Moïse et comme l'Éternel l'a ordonné*; paroles qui établissent clairement que *la loi de l'Éternel s'identifiait avec la loi de Moïse*, et que la loi de Moïse était un livre.

SOUS ÉZÉCHIAS, *le livre écrit de la loi de l'Éternel* est mentionné, non-seulement 2 Rois, XVII, 37, mais encore 2 Chron., XXX, 16, 18; XXXI, 3, 4, 21. Dans ces derniers passages, le roi célèbre la Pâque, comme il est écrit dans *le livre de la loi de Moïse*, et il accomplit plusieurs autres actes, selon qu'*il est écrit dans le livre de la loi de l'Éternel*, deux expressions qui désignent avec la dernière évidence un seul et même livre.

SOUS JOSIAS, *le livre de la loi* retrouvé dans le temple (2 Rois, XXII, 8-10) est appelé dans le passage parallèle, 2 Chron., XXXIV, 15, *le livre de la loi de l'Éternel* [écrit] *par la main de Moïse*. — Ailleurs (2 Rois, XXIII, 21; 2 Chron., XXXV, 6, 12, 26) Josias célèbre la Pâque selon *le commandement de l'Éternel* [donné] *par Moïse*, selon *tout ce qui est écrit dans le livre de l'Alliance*; et il met à part ce qui doit être offert à Dieu, comme *il est écrit dans le livre de Moïse*. Il accomplit plusieurs autres choses selon *la loi de l'Éternel*. Ailleurs encore (2 Rois, XXIII, 24, 25) il abolit les nécromances, les enchanteurs et les idoles, comme *il est écrit dans le livre de la Loi* et recherche Dieu selon *la loi de Moïse*.

Dans l'exil, *le livre de la loi de Moïse* est cité par DANIEL (IX, 11, 13), et après l'exil *la loi écrite de Moïse* est mentionnée avant l'arrivée d'Esdras en Judée (Esd., III, 2). ESDRAS lui-même est appelé un *Scribe bien exercé*

dans la loi de Moïse (Esd., VII, 6). NÉHÉMIE enfin (XIII, 1) parle du *livre de Moïse*, où il est écrit que les Hammonites et les Moabites ne doivent jamais entrer dans l'assemblée de Dieu : ce qui est une allusion au passage du Deutéronome, XXIII, 3.

Il ressort de ces diverses citations, que les termes de *Loi*, *loi de l'Éternel*, *loi de Moïse*, *loi que l'Éternel a donnée par Moïse*, désignent une seule et même loi : la loi de Moïse ; et que les expressions *rouleau du livre*, *livre de la loi de Moïse*, *livre de la loi de Dieu*, *livre de la Loi*, *livre de la loi de l'Éternel*, *livre de l'Alliance*, *loi écrite de Moïse*, désignent un seul et même livre : le livre de Moïse. Or si l'on considère que le Pentateuque est le seul livre connu qui ait porté le nom de Moïse ; que les Juifs de tous les temps et de tous les lieux n'ont jamais eu d'autres mœurs, d'autres usages, d'autres principes de religion, de morale et de politique que ceux du Pentateuque : principes pour lesquels ils se sont fait égorger¹ ; que les livres, tant de l'Ancien que du Nouveau Testament, composés immédiatement ou longtemps après Moïse, rapportent une foule de faits et de lois rapportés dans le Pentateuque, et ne rapportent rien comme appartenant à Moïse que l'on n'y retrouve encore de nos jours, on sera

1. « Quelques maux que les Juifs aient soufferts des peuples voisins, dit l'historien grec Hécatée, cité par Josèphe (*Réponse à Appion*, liv. I, ch. VIII), et particulièrement des rois de Perse et de leurs lieutenants, on n'a jamais pu leur faire changer de sentiments. Ni la perte de leurs biens, ni les outrages, ni les blessures, ni même la mort, n'ont pu les faire renoncer à la religion de leurs pères. Ils ont été sans crainte au-devant de tous ces maux et ont donné des preuves incroyables de constance et de fermeté pour l'observation de leurs lois. »

nécessairement obligé de conclure que notre Pentateuque actuel est bien l'œuvre du célèbre législateur des Hébreux.

Les rabbins, dans le Talmud, reconnaissent avec la même unanimité que Moïse a composé le Pentateuque, et dans leur admiration pour ce grand serviteur de Dieu, ils vont jusqu'à considérer ses écrits comme plus sacrés et plus saints que les autres livres de l'Ancien Testament. Pour eux, Moïse est le plus grand des prophètes. „Les Juifs, dit Philon¹, juif lui-même, admiraient à un tel point l'homme qui leur avait donné leurs lois, que tout ce qu'il avait trouvé bon, ils le trouvaient de même. Soit donc qu'il eût employé les formes du raisonnement, ou qu'il leur eût parlé au nom de Dieu, qui s'était communiqué à lui, tout ce qu'il leur avait annoncé, ils le considéraient comme émané de Dieu, en sorte qu'après un laps de plusieurs siècles, dont je ne puis dire au juste le nombre, mais qui excédait deux mille ans, pas un seul mot de ce qu'il avait écrit, n'avait été déplacé, et qu'ils auraient souffert mille fois la mort plutôt que de faire un acte défendu par les lois et les usages qu'il avait fondés.“ „Nous avons pour ces livres un tel respect, ajoute l'historien juif Josèphe², que personne n'a jamais été assez hardi pour entreprendre d'en ôter, d'y ajouter ou d'y changer la moindre chose. Nous les considérons comme divins, nous les nommons ainsi, nous faisons profession de les observer inviolablement, et de mourir avec joie, s'il en est besoin, pour les maintenir.“

1. Dans Eusèbe, *Prépar. évangel.*, trad. par Séguier de Saint-Brissson, liv. VIII, ch. vi.

2. *Contre Appion*, liv. I, ch. II.

La force de cet argument avait déjà frappé le grand Pascal. „Le peuple hébreu, dit-il, est admirable en sincérité. Ils gardent avec amour et fidélité le livre où Moïse déclare qu'ils ont toujours été ingrats envers Dieu, et qu'il sait qu'ils le seront encore plus après sa mort; mais qu'il appelle le ciel et la terre à témoin contre eux; qu'il le leur a assez dit, qu'enfin Dieu, s'irritant contre eux, les dispersera par tous les peuples de la terre; que, comme ils l'ont irrité en adorant des dieux qui n'étaient point leurs dieux, il les irritera en appelant un peuple qui n'était point son peuple. Cependant ce livre qui les déshonore en tant de façons, ils le conservent aux dépens de leur vie. C'est une sincérité qui n'a point d'exemple dans le monde, ni sa racine dans la nature. Au reste, je ne trouve aucun sujet de douter de la vérité du livre qui contient toutes ces choses. Car il y a bien de la différence entre un livre que fait un particulier et qu'il jette parmi le peuple, et un livre que fait lui-même un peuple. On ne peut douter que le livre ne soit aussi ancien que le peuple. C'est un livre fait par des auteurs contemporains.“

§ 5. *Moïse connu dans l'antiquité profane comme écrivain et comme législateur.*

Un écrivain aussi éminent que Moïse, un législateur aussi sagace, un homme enfin d'une valeur personnelle aussi incontestable, ne pouvait passer inaperçu dans l'histoire. Le sillon qu'il avait creusé était trop large et trop profond pour ne laisser aucune trace. Aussi voyons-nous un nombre considérable d'auteurs étrangers au judaïsme mentionner son nom et ses œuvres. Le plus ancien d'entre eux est *Ma-*

néthon, annaliste égyptien (cité par Josèphe, *Contre Appion*, liv. I), qui dit que Moïse est l'auteur des lois et du gouvernement des Juifs. Après lui viennent *Philocorus* (cité par Justin Martyr, *Exhortat. aux Gentils*), qui vivait sous Ptolémée Philopator, roi d'Égypte; *Polémon* (cité par le même), qui vivait sous Ptolémée Épiphane; *Eupolémus*, (cité par Eusèbe Pamphile, *Préparation évangélique*, liv. IX, chap. xxvi), *Apollonius Molon*, sophiste (cité par Josèphe, *Contre Appion*, liv. II), *Castor de Rhodes* (cité par Tatien, *Exhortation aux Gentils*), *Chéremon*, historien de l'Égypte (cité par Josèphe), *Nicolas de Damas*, historien de l'Orient (cité par le même), *Mendésius* (cité par Tatien, *Exhort. aux Gent.*), *Artapan*, historien de la Perse (cité par Eusèbe Pamphile, *Préparation évangélique*, liv. IX, chap. xxvii), *Ézéchiel*, poète tragique (cité par le même, liv. IX, chap. xxviii), *Démétrius de Phalère* (cité par le même, liv. IX, chap. xxix). Tous ces auteurs sont antérieurs à l'ère chrétienne.

Parmi ceux qui vécurent après J.-C. ou vers le même temps, nous citerons le géographe *Strabon* (liv. XVI) qui fait l'éloge de Moïse et vante ses institutions; *Diodore de Sicile*, historien grec qui dit (*Hist.*, liv. I; voy. aussi les fragments de Photius, *Biblioth.*, cod. 244), qu'il y avait eu chez les Juifs un certain Moïse qui leur laissa des lois qu'il prétendait avoir reçues du dieu Jao (Jéhovah), *Pline* (*Hist. naturelle*, liv. XXX, ch. 1), *Juvénal* (Satire XV) qui parle de la vénération que les Juifs avaient pour les livres de Moïse, de leur haine pour les cultes étrangers, du sabbat, de la circoncision et de l'abstinence de la chair de porc, *Tacite* (*Annales*, liv. V, chap. v), *Justin*, l'abrégiateur de

Troque Pompée (liv. XXXVI), *Dion Cassius*, historien grec (*Hist.*, liv. XXXVII, chap. xxxvii), *Longin* (*Traité du Sublime*, chap. vii). Ces divers écrivains et d'autres, dont on trouvera les noms et les citations dans *Huet* (*Démonstration évangélique*) et *Grotius* (*Vérité de la religion chrétienne*), s'accordent à attribuer à Moïse des écrits touchant la législation.

Concluons avec Janssens¹, que „ si un tel concours de témoignages pouvait nous tromper, c'en serait fait de la vérité historique, et nous en serions réduits à un pyrrhonisme universel sur tout ce qui est histoire. Les Chinois, à plus forte raison, n'auraient jamais eu de *Confucius*, les Perses de *Zoroastre*, les Indiens de *Bean-Muni Gautam*, et autres Brame à qui ils doivent leurs livres et leurs lois; les Musulmans douteraient avec raison qu'il y eût jamais eu un *Mahomet*, puisque les témoignages qui attestent l'existence de ces personnages, ne peuvent être comparés, ni pour le nombre, ni pour le poids, à ceux qui militent en faveur de l'existence de Moïse et de ses écrits. “

1. *Herméneutique sacrée*, etc., trad. du latin par J. J. Pacaud, nouv. édit., t. I, p. 218.

DEUXIÈME PARTIE.

DÉFENSE INDIRECTE DE L'AUTHENTICITÉ DU PENTATEUQUE

ou

RÉFUTATION DES OBJECTIONS.

Historique de la question.

I. C'est à quelques obscurs hérétiques des premiers siècles de l'Église qu'appartient le triste honneur de s'être inscrits en faux les premiers contre la tradition universelle de la Synagogue et de l'Église qui attribue à Moïse la rédaction du Pentateuque.

C'est ainsi que le gnostique *Ptolémée*¹, qui vivait au second siècle, fait un triage dans le contenu du Pentateuque. Il attribue une part à l'inspiration divine, une autre à Moïse et une autre aux Anciens du peuple.

La secte des *Nazaréens*² fut plus hardie encore. Elle révérait les patriarches, mais rejetait Moïse. Moïse, disait-elle, avait reçu une législation du ciel, mais celle-ci n'était point contenue dans le Pentateuque. Ce livre avait été inventé, et il était faux que les patriarches eussent sacrifié et mangé de la chair des animaux.

D'après les *Homélies clémentines* (III, 47), Moïse n'aurait voulu confier la vraie religion qu'à la tradition orale. La Loi, qui en était l'expression, aurait été enseignée à

1. Épiphanè, *Hæres.*, 33, 3.

2. Épiphanè, *Hæres.*, 18. — Jean Damascène, *De Hæres.*, XIX.

soixante-dix sages qui, après la mort de Moïse et contrairement à ses intentions, l'auraient rédigée par écrit. Dans la suite des siècles le Pentateuque, plusieurs fois perdu, aurait été recomposé chaque fois avec de nouvelles additions.

On cherche aussi à s'autoriser de l'opinion de saint Jérôme qui s'exprime ainsi : „Qu'on veuille dire que Moïse est l'auteur du Pentateuque ou qu'Esdras en est le restaurateur, je ne m'y oppose point¹. “ Mais ces paroles signifient seulement, comme on le verra plus loin, qu'à l'époque de saint Jérôme, quelques-uns croyaient qu'Esdras avait recomposé, soit par inspiration, soit de mémoire, le Pentateuque dans sa teneur primitive, et que lui, saint Jérôme, n'attachait pas de l'importance à la question : ce qui se comprend, car si Dieu avait dicté à Esdras les écrits perdus de Moïse, l'authenticité ou plutôt la divinité de ces écrits en devenait plus manifeste.

Les *Bogomiles* du douzième siècle² rejetaient l'Ancien Testament, principalement les écrits mosaïques.

Parmi les rabbins du moyen âge, il en est deux qui élevèrent des doutes sur la composition intégrale du Pentateuque par Moïse : *Isaac Ben-Jasos* et *Aben-Esra*. Le premier est peu connu et vivait au onzième siècle. Aben-Esra le cite à propos de Gen., XXXVI, 31, et assure qu'il soutenait que ce verset avait été écrit au temps du roi Josaphat. Aben-Esra conteste la justesse de cette opinion, mais il en manifeste une semblable à propos de Gen., XII,

1. Sive Mosem dicere volueris auctorem Pentateuchi, sive Efram ejusdem instauratorem operis, non recuso. (*Advers. Helvidium.*)

2. Euthymius Zigabenus, *Panoptie* (grande bibliothèque des Pères).

6 ; XXII, 14 ; Deut., I, 1 ; III, 11 ; XXXIV. Il considère ces passages comme des retouches postérieures, mais ne conteste pas que l'ensemble du Pentateuque ait été écrit par Moïse. Il est toutefois si réservé et si obscur qu'il est difficile de savoir quelle est sa véritable pensée. Et encore à cette heure il y a partage entre les savants à son sujet.

Au temps de la Réformation, *Carlstadt* assurait qu'on pouvait soutenir que „Moïse n'a pas écrit les cinq livres du Pentateuque¹.“

Dans la seconde moitié du seizième siècle, le célèbre orientaliste catholique belge *Andreas Masius* (André Maes) s'exprimait encore plus nettement. Dans un commentaire remarquable sur Josué (Anvers, 1574), il affirme que le Pentateuque, dans sa forme actuelle, n'est pas l'œuvre de Moïse, mais d'Esdras ou d'un homme inspiré qui substitua entre autres choses des noms nouveaux et reçus de son temps à des noms anciens.

Cette opinion fut reprise dans la seconde moitié du dix-septième siècle et défendue avec encore plus de vivacité par le philosophe anglais *Hobbes*, le préadamite *Isaac De la Peyrère*, *Spinoza*, *Richard Simon* et *Leclerc*.

Hobbes estimait que „le Pentateuque paraissait plutôt être écrit sur Moïse que par Moïse“², puisque les passages suivants : Deut., XXXIV, 6 ; Gen., XII, 6 ; Nomb., XXI, 14,

1. *De canonicis scripturis*. «Defendi potest Mosen non fuisse scriptorem quinque librorum.»

2. *Leviathan*, chap. 33. «Videtur Pentateuchus potius de Mose quam a Mose scriptus.» — Le *Leviathan* parut d'abord en anglais (1651), puis en latin (1668). Dans cette seconde édition, Hobbes copia De la Peyrère, dont nous allons rapporter l'opinion.

indiquent une époque postérieure. Il pensait toutefois que Moïse pouvait bien avoir composé les discours et les récits qui lui sont formellement attribués.

De la Peyrère, esprit bizarre, qui passa à l'Église romaine, cherche à prouver dans son fameux livre des *Præadamites*, paru en 1655, où il soutient (liv. IV, chap. 1, 2) l'existence du genre humain avant Adam, que Moïse ne saurait avoir écrit le Pentateuque. Il se fonde sur les divers passages qui, selon lui, trahissent une époque postérieure, sur le manque d'ordre de la rédaction, les solutions de continuité du récit, les répétitions et les invraisemblances historiques. Il pense que Moïse avait écrit des mémoires sur la sortie des Israélites d'Égypte, sur leur séjour dans le désert, sur la Loi et sur les temps antérieurs à Adam, qu'il considère seulement comme le père des Hébreux. Ces écrits se seraient perdus et le Pentateuque actuel aurait été composé beaucoup plus tard, mais sans aucune connaissance des originaux. L'ouvrage de De la Peyrère a été réfuté par le célèbre bénédictin *J. Mabillon*, sous le pseudonyme d'Eusèbe Romain¹.

Spinoza, dans son *Traité théologico-politique*², reprenant la thèse d'Aben - Esra, son coreligionnaire, s'efforce de convertir ses timides affirmations en certitudes, en citant de nouveaux passages du Pentateuque qui, à ses yeux, sont postérieurs à Moïse, et certaines particularités qui

1. *Animadversiones in librum Præadamitarum, in quibus confutatur nuperus scriptor, et primum omnium hominum fuisse Adamum defenditur.* Paris, 1656, in-8°.

2. *Œuvres de Spinoza*, trad. par E. Saïsset, t. I, p. 188 et suiv. — Le *Traité* a paru en 1670 à Amsterdam.

trahiraient une plume étrangère, entre autres l'emploi perpétuel que fait l'auteur de la troisième personne du singulier : *Moïse dit, Moïse fit*. Il prétend que le Pentateuque, aussi bien que les autres livres historiques de l'Ancien Testament, ont été rédigés par Esdras. Cet habile scribe aurait d'abord écrit le Deutéronome, puis les quatre autres livres, qu'il se serait efforcé de relier au premier. Les lacunes et autres imperfections du recueil s'expliqueraient par le fait qu'Esdras, arrêté par la mort, n'aurait pu mettre la dernière main à son œuvre. Après lui le Pentateuque aurait subi de nouvelles modifications. La meilleure réfutation de Spinoza est celle de *Fr. Cuper*¹.

Quelques années après Spinoza, en 1678, Richard Simon fit paraître sa célèbre *Histoire critique du Vieux Testament*, où il attribue à Moïse la rédaction des lois, et celle des récits, à des annalistes publics, selon la méthode égyptienne. Notre Pentateuque actuel aurait été composé sur ces pièces d'origine diverse, et le manque d'ordre qu'on y remarque s'expliquerait par le fait que les annalistes auraient travaillé séparément et sans se communiquer leurs travaux. Pour ce qui est de la Genèse, Moïse aurait emprunté ses généalogies et ses récits à d'antiques sources écrites ou à la tradition orale. Richard Simon a été spécialement réfuté par le célèbre *J. H. Heidegger*².

Jean Leclerc va encore plus loin dans l'opuscule qu'il publia à l'occasion du livre de Richard Simon³. Il cherche

1. *Arcana atheismi revelata*. Rotterdam, 1676.

2. *Exercitationes biblicæ*. Zurich, 1699; t. I, p. 246 et suiv.

3. *Sentiments de quelques théologiens de Hollande*. . . . Amsterdam, 1685.

d'abord à démontrer que la Genèse est un écrit de beaucoup postérieur à Moïse. Il s'appuie sur les passages XXII, 14; XII, 6; XIV, 14; XXXV, 20; XXXVI, 31; XXXVII, 14; XL, 15; et sur la géographie (II, 12; X), qui ne serait pas en rapport avec les événements anciens auxquels elle a trait. Il fait ensuite le même procès aux autres livres du Pentateuque, qui serait, pour les parties historiques, extrait du *Livre des guerres de l'Éternel*, cité Nomb., XXI, 14. La rédaction du recueil entier appartiendrait au prêtre israélite qui, après la destruction du royaume des dix tribus, fut envoyé de Babylone par le roi d'Assyrie pour enseigner aux nouveaux colons le culte de l'Éternel (2 Rois, XVII, 24-28). Leclerc combine ce fait avec ce qui est rapporté 2 Rois, XXII, 8 de la découverte du livre de la Loi dans le temple par Hilkijah. Après la solide réfutation d'*Hermann Witsius*¹, Leclerc revint de ses premiers „Sentiments“ dans son *Commentaire sur le Pentateuque*, paru en 1693². Il cherche à prouver que Moïse est l'auteur de tout le Pentateuque à l'exception de quelques passages qui auraient été retouchés plus tard en vue de les rendre plus intelligibles. Moïse se serait servi de documents datant de l'époque des patriarches et écrits de leurs mains.

L'anabaptiste ou mennonite *A. Van Dale* termina la série des attaques dirigées contre le Pentateuque pendant le dix-septième siècle, par la publication d'un traité critique sur l'idolâtrie³, où il avança que le Pentateuque

1. *Miscellanea sacra*. Utrecht, 1692; t. I, p. 103 et suiv.

2. *Prolegom. Dissert. tertia : De scriptore Pentateuchi Mose*.

3. *De origine et progressu idolatriæ*, 1696. — *Epistola ad Stephanum Morinum* (Étienne Morin, pasteur et professeur de langues orientales à Amsterdam).

avait été composé par Esdras, qui se serait servi pour cela d'un code de loi écrit de la main de Moïse et d'autres documents dus à la plume des prophètes.

II. „Les savants toutefois qui mettaient en doute et contestaient la rédaction mosaïque du Pentateuque étaient peu nombreux. Leurs idées ne réussissaient pas à faire autorité dans l'Église, surtout en Allemagne, où l'on s'en tenait presque généralement à l'opinion reçue, principalement depuis *J. G. Carpzov* qui, dans son Introduction¹, avait cherché à l'établir avec une grande autorité contre les objections qui avaient cours².” En général l'opinion traditionnelle ne reçut aucune nouvelle atteinte dans les soixante et dix premières années du siècle passé; mais en 1774 et 1777 un rude coup lui fut porté par l'apparition des célèbres *Fragments de Wolfenbüttel*³, qui firent tant de bruit et dont le savant philologue Herrmann-Samuel Reimarus se reconnut l'auteur sur son lit de mort. Moïse y fut accusé d'imposture et le Pentateuque déclaré indigne de faire partie du canon sacré.

Quelques années après, mais dans un esprit bien différent, parurent les savantes introductions de *J. D. Michaëlis*⁴ et de *J. G. Eichhorn*⁵, qui soutinrent l'authenticité

1. *Introductio ad libros canonicos bibliorum V. T. omnes*. Leipzig, 1721; dern. édit. 1741.

2. F. Bleek, *Einleitung in das A. T.* Berlin, 1860, p. 170.

3. *Mémoires histor. et littér. tirés des trésors de la bibliothèque ducale de Wolfenbüttel*, nos 3 et 4. Années 1774 et 1777.

4. *Einleitung in die göttl. Schrift. des A. B.* Hambourg, 1787.

5. *Einleitung in das A. T.* Leipzig, 1780 - 1783. Plus tard Eichhorn se rangea tout à fait du côté des novateurs. Voy. sa dernière édition, 1820-1824.

des écrits mosaïques. Après eux toutefois les attaques contre le Pentateuque se renouvelèrent avec une grande rapidité.

*J. G. Hasse*¹ avance que le Pentateuque a été composé au moment de l'exil sur d'anciens documents en partie mosaïques, mais considérablement augmentés. Plus tard² il modifia son opinion et présenta l'ensemble du Pentateuque comme l'œuvre de Moïse, sauf quelques gloses ajoutées par le temps.

*F. C. Fulda*³ attribue à Moïse les plus anciennes lois, le plus grand nombre des chants contenus dans les quatre derniers livres, le dénombrement des campements des Israélites (Nomb., XXXIII), etc. Il prétend que pendant de longues années ces divers documents sont demeurés à l'état de fragments séparés, et qu'à l'époque de David on en entreprit une refonte, d'où est sorti, au temps de l'exil, notre Pentateuque actuel, dont la composition est due à une plume inconnue. Dans un autre écrit⁴, Fulda soutient que jusqu'à l'époque d'Esdras les fragments relatifs à la législation et ceux concernant l'histoire sont demeurés entièrement distincts.

Selon *H. Corodi*⁵, le Pentateuque est un ensemble de pièces rapportées, qui datent, les unes de Moïse, les

1. *Äussichten zu künftigen Aufklärungen über das A. T. in Briefen.* Iéna, 1785.

2. *Entdeckungen im Felde der ältesten Erd- und Menschengeschichte.....* Halle et Leipzig, 2 part., 1801 et 1805, p. 196-301.

3. *Neues theol. Journal*, de Ammon, Hänlein et Paulus, vol. III.

4. *Memorabilien* de Paulus, 7^e cah. Leipzig, 1796.

5. *Versuch einer Beleuchtung der Geschichte des jüdisch. und christl. Bibelkanons.* Halle, 1792.

autres des temps postérieurs. Il n'est cependant pas d'une époque plus moderne que les Psaumes de David.

*C. Nachtigall*¹ est plus radical encore et s'encourage en quelque sorte à la négation au fur et à mesure qu'il avance dans son travail, qui comprend plusieurs articles. C'est ainsi que, dans le dernier, il n'attribue plus à Moïse que le décalogue, le récit de quelques marches des Israélites à travers le désert et quelques tables généalogiques. Plusieurs de ces documents auraient été primitivement écrits en caractères hiéroglyphiques ou gravés sur la pierre. Un certain nombre de lois de Moïse et quelques cantiques se seraient conservés oralement, et ce n'aurait été qu'à partir de Samuel qu'on se serait occupé à les confier à l'écriture. Jérémie, à l'époque de l'exil, serait le rédacteur définitif du Pentateuque. *L. Bauer*² se range à cette opinion, que *J. Jahn*³ réfute habilement.

Le travail approfondi de *S. Vater*⁴ a des tendances ultra-négatives. L'auteur cherche à établir que le Pentateuque n'a pu être écrit par Moïse, ni dans le siècle de Moïse, mais qu'il s'est formé peu à peu. Les fragments qui pourraient dater de Moïse, sont peu nombreux et altérés. Une partie considérable du Deutéronome était écrite à l'époque de David ou de Salomon, mais les autres parties n'ont été rédigées que postérieurement et successivement.

1. Dans le *Magaz. für Religionsphil., Exeg. und Kirchengesch.* de K. Henke. Helmstadt, 1794 et suiv.

2. *Entwurf einer histor. krit. Einleit. in die Schrift. des A. B.* Nuremberg, 1794; dern. édit., 1806.

3. *Einleitung in das göttl. Buch des A. B.* Wien, 1793, 2^e édit., 1803.

4. *Comment. über den Pentat.* Halle, 1802-1805, III, 393-728.

Le Pentateuque, dans sa forme actuelle, date de l'exil. — *W. Augusti*¹ accepte presque complètement ces idées.

Parallèlement au travail de Vater, parurent les écrits du célèbre *De Wette*². D'après cet auteur la date la plus ancienne que l'on puisse assigner à la rédaction du Pentateuque est le siècle de David. Les fragments d'origine indépendante et diverse dont il se compose ont été réunis plus tard et par des rédacteurs différents. Le Lévitique est plus moderne que l'Exode. Les Nombres sont la continuation plus récente de ces deux collections, et le Deutéronome a été écrit le dernier de tous, au temps du roi Josias, c'est-à-dire un peu avant l'exil³. Quant au recueil tout entier, il daterait aussi du temps de l'exil. — Dans les dernières éditions de son Introduction (5^e, 1840, et 6^e), De Wette, comme tous les critiques qui ne sont pas sur un terrain solide, modifie ses vues. Il renonce à son système des rédacteurs particuliers et non contemporains, pour admettre trois rédactions générales successives, qu'il appelle tour à tour : rédaction élohiste, rédaction jéhoviste et rédaction deutéronomiste. Il comprend le livre de Josué dans cette dernière. Il place la rédaction deutéronomiste sous Josias, avant l'exil, et la rédaction jéhoviste au com-

1. *Grundriss einer histor. krit. Einleit. in's A. T.* Leipzig, 1806; 2^e édit., 1827.

2. *Dissertatio qua Deuteron. a prior. Pentat. libris diversum, alius cujusd. recent. auctor. opus esse, demonstratur.* Ienæ, 1805. — *Beiträge zur Einleit. in das A. T.* 2 vol., Halle, 1806. — *Krit. der israel. Gesch.*, Halle, 1807. — *Lehrb. der hist. krit. Einleit. in die Bibel*, A. u. N. T. Berlin, 2 vol., 1817 et 1826.

3. Cette idée avait été déjà émise par W. Gesenius, *Geschichte der hebr. Sprache*. Leipzig, 1815, p. 19. Voy. aussi du même auteur : *Dissert. de Pentat. samarit.* Halle, 1818, p. 7.

mencement des rois. Il reconnaît que dans les lois mosaïques il y a un fond réellement authentique, sans toutefois admettre que ce fond ait été un monument écrit. Les idées de Vater et de De Wette ont été savamment réfutées par *G. Kelle*¹, *F. Fritzsche*², *F. C. Rosenmüller*³, *H. Sack*⁴, *G. W. Meyer*⁵, et autres qu'il serait trop long de nommer.

Un certain nombre de critiques, tout en se plaçant à un point de vue conservateur et positif et en professant l'opinion que la forme et le style des portions les plus considérables du Pentateuque décèlent une origine mosaïque, font cependant leurs réserves en ce qui regarde les autres parties. De ce nombre sont *J. G. Herbst*⁶, qui place la composition du Pentateuque d'après les documents écrits de Moïse et d'autres mémoires sous le règne de David, et *Bertholdt*⁷ qui lui assigne pour limites extrêmes le commencement du règne de Saül et la fin de celui de Salomon.

Mentionnons, comme datant de cette époque, les attaques de *Volney*⁸ contre le Pentateuque. D'après ce critique

1. *Vorurtheilsfreie Würdigung der mosaischen Schriften, als Prüfung der De Wette'schen krit. mos. Gesch.* Freiberg, 1811.

2. *Prüfung der Gründe mit welchen neuerlich die Echtheit der Bücher Moses bestritten worden ist.* Leipzig, 1814.

3. *Scholia in V. T. in compendium redacta.* Vol. 1, Pentat., Leipzig, 1828.

4. *Christl. Apologetik, Versuch eines Handbuchs.* Hambourg, 1829.

5. *Apologie der geschichtl. Auffassung der histor. Büch. des A. T., bes. des Pentat....* Sultzbach, 1811.

6. *Observationes quædam de Pentat. quat. libr. post. auctore et editore....* 1817. — *Betrachtungen über die mos. Gesetzbücher mit Hinsicht auf die newest. Einwendungen.* Theologische Quartalschrift. Tübingue. 1822, part. III et suiv., p. 203 et suiv. — *Hist. krit. Einleit. in die Schriften des A. T.* Carlsruhe, 1840.

7. *Hist. krit. Einleit. in sämmtl. kanon. und apokr. Schrift. des A. u. N. T.* Erlangen, 1812-1819.

8. *Recherches nouvelles sur l'histoire ancienne,* 1814.

aventureux les livres de Moïse auraient été fabriqués par le grand-prêtre Hilkijah (2 Rois, XXII, 8) „pour réveiller le sentiment national, alors que le pays était doublement menacé par les armées de l'Égypte et de la Chaldée.“ Volney reconnaît toutefois qu'Hilkijah n'a pas tout inventé, qu'il restait des monuments de Moïse, et notamment ses constitutions et ses lois, et que le grand-prêtre les a fait entrer dans son travail de refonte. *Tripard*¹ a spécialement réfuté Volney.

Marchant sur les traces de De Wette, qui ne voyait dans les récits miraculeux du Pentateuque que des légendes ou mythes, brodés sur un fond historique ancien par des rédacteurs modernes, *F. Hartmann*² pose en fait que l'art d'écrire ne fut connu des Hébreux qu'à l'époque des Juges, et que leur littérature date seulement du siècle de Samuel. La rédaction du Pentateuque ne saurait donc appartenir à Moïse. Ce livre s'est formé successivement à partir de Salomon. Hartmann estime toutefois que dès les temps de Jérémie et d'Ézéchiël les diverses parties qui composent le Pentateuque existaient, à l'exception de quelques additions postérieures, mais qu'elles ne furent mises en ordre et ne revêtirent leur forme actuelle qu'au temps de l'exil. C'est alors que le Deutéronome s'accrut des chapitres XXVIII-XXXIV.

Aucun critique toutefois n'a manifesté une aussi grande hostilité contre Moïse et son œuvre que *P. Van Bohlen*³.

1. *Moïse*, etc., t. III, p. 433-457.

2. *Histor. krit. Forschungen über die Bildung, das Zeitalter und den Plan der fünf Bücher Mos.*... Rostock et Güstrow, 1831.

3. *Die Genesis übers. mit Anmerk.* Leipzig, 1835.

D'après lui le Deutéronome, le plus ancien des documents du Pentateuque, ne daterait que du règne de Josias, et le reste du recueil aurait été composé un peu avant l'exil. Bohlen a été spécialement réfuté par *F. Bleek*¹, mais non pas à un point de vue entièrement conservateur, comme on le verra plus loin.

Quoique plus sérieux, *W. Vatke*² aboutit à un résultat aussi négatif, de même que *L. George*³. Ils considèrent le Pentateuque comme un recueil de mythes. Le Deutéronome appartiendrait aussi au règne de Josias et les autres livres seraient plus récents encore.

Les écrits de De Wette, Hartmann, Van Bohlen et Vatke ont trouvé des adversaires aussi savants qu'habiles dans *H. Ranke*⁴, *W. Hengstenberg*⁵, *M. Drechsler*⁶, *C. Havernick*⁷, *Keil*⁸, *B. Welte*⁹, *L. König*¹⁰, *J. B. Glaire*¹¹ et autres.

-
1. *De libri Geneseos origine atque indole historica*. ... Bonn, 1836.
 2. *Die bibl. Theol. wissenschaftl. dargestellt*. Berlin, 1835.
 3. *Die älteren jüdischen Feste mit einer Kritik der Gesetzgebung des Pentat. dargestellt*. Berlin, 1835.
 4. *Unters. über den Pentat. aus dem Gebiete der höhern Kritik*. Erlangen, 1840, 2 vol.
 5. *Beiträge zur Einleit. ins A. T.* Vol. II et III. *Untersuch. über die Authentie des Pentat.* Berlin, 1836, 1839.
 6. *Die Unwissenschaftlichkeit im Gebiete der alttestam. Krit.*... Leipzig, 1837. — *Die Einheit und Echtheit der Genesis*. ... Hambourg, 1838.
 7. *Handbuch der hist. krit. Einleit. in das A. T.* Erlangen, 1836....
 8. *Lehrbuch der hist. krit. Einleit. in das A. T.* Erlangen, 1853; 2^e édit., 1859.
 9. *Nachmosaisches im Pentat. beleuchtet*. Carlsruhe, 1840.
 10. *Alttestament. Studien*. Meurs, 2 part., 1836, 1839.
 11. *Introduction déjà citée.*

Mécontent des hypothèses de ses devanciers, *K. Bertheau*¹ pense que dans les trois livres intermédiaires du Pentateuque, l'Exode, le Lévitique et les Nombres, il y a un noyau mosaïque qui se composerait de sept groupes de lois, chaque groupe de sept séries, et chaque série de dix commandements. Toutes les autres lois auraient été ajoutées plus tard, de même que les récits historiques, et ceux-ci seraient les plus modernes.

III. Les attaques les plus récentes contre l'origine mosaïque du Pentateuque sous sa forme actuelle sont celles de *J. Stähelin*, *H. Ewald*, *C. De Lengerke*, *F. Bleek*, *M. Nicolas*, l'évêque *Colenso* et *M. E. Renan*.

*Stähelin*² pense que le Pentateuque, Josué et les Juges, à l'exception de l'appendice et d'une source écrite de 1 Samuel, ont été rédigés au temps du roi Saül, vraisemblablement par le prophète Samuel ou par l'un de ses disciples. Il admet spécialement pour le Pentateuque un document écrit antérieur, comprenant une grande partie de la Genèse, de l'Exode, du Lévitique et des Nombres et la géographie du livre de Josué. Elle aurait été composée après la conquête de Canaan dans les premiers temps des Juges. La part de Moïse dans la composition de ce document serait très-minime.

A. *Ewald*³ accorde qu'au siècle de Moïse l'écriture

1. *Die sieben Gruppen mösaischer Gesetze in den drei mittlern Büch. des Pentat.*... Göttingen, 1840.

2. *Krit. Unters. über den Pentat., die Büch. Jos., Richt., Sam., und der Könige.* Berlin, 1843.

3. *Geschichte des Volkes Israel bis Christus.* Göttingen, 1843 (1^{er} vol.), 1845 (2^e vol.); 2^e édit., 1851 et 1853.

était déjà en usage, que les peuples sémitiques en général la connaissaient bien longtemps avant Moïse, et que les Israélites mêmes l'avaient pratiquée en Égypte; mais en revanche, il n'attribue à Moïse, de tout le Pentateuque, que les tables de la Loi, un petit nombre d'autres sentences et quelques chants. D'un autre côté, il admet, mais sans les attribuer au grand législateur, la haute antiquité de certains fragments, tels que le récit des campements des Israélites au désert, les recensements insérés dans les Nombres (I et XXXIII) et la relation rapportée Gen., XIV. Voici maintenant de quelle manière Ewald décompose ou plutôt lacère le Pentateuque. Il admet cinq rédactions différentes et successives. — La première rédaction date du siècle de Samson, et comprend l'histoire d'Abraham, l'histoire de la tour de Babel, des fragments de l'Exode (entre autres la collection des lois indiquées XXI, 1 et XXIII, 20), Josué et les Juges. C'est le livre de l'Alliance. — La deuxième rédaction appartient au siècle de Salomon, et comprend l'histoire de la création et généralement des Hébreux, y compris le récit de la construction du temple. C'est le livre élohiste des origines. — La troisième rédaction est contemporaine d'Élie ou de Joël. Elle comprend plusieurs fragments de la Genèse, de l'Exode et des Nombres. — La quatrième appartient à l'époque d'Usias ou de Jothan, rois de Juda. Elle embrasse la Genèse et l'Exode, la fin du Deutéronome et le livre de Josué, y compris le récit de la mort de Moïse. — La cinquième rédaction enfin a intercalé Lévit., XXVI, 3-45, composé par un descendant des Israélites emmenés en exil, à la fin du huitième ou au commencement du septième siècle; le Deutéronome (I, 1;

XXXII, 47; XXXIV, 10-12), écrit dans la seconde moitié du règne de Manassé par un de ses sujets vivant en Égypte et qui donna au livre de Josué sa dernière forme; la bénédiction enfin de Moïse (XXXIII), vraisemblablement composée sous le règne de Josias. De ces divers remaniements est sorti le Pentateuque actuel.

Dans sa seconde édition, Ewald modifie déjà ses vues. Il attribue de plus à la première rédaction le livre des guerres de Jéhovah (Nomb., XXI, 14), comprenant le cantique inséré Ex., XV, 1-19, l'énumération des campements des Israélites (Nomb., XXXIII) et le fragment de Jos., XVII, 14-18; une vie de Moïse composée un siècle après lui, mais dont on peut suivre aisément la trace, Ex., IV, 18; XVIII. Il intervertit ensuite l'ordre de la quatrième rédaction et lui assigne le cinquième ordre. La quatrième comprendrait Ex., XXXII-XXXIV et quelques fragments de la Genèse. Son auteur aurait surtout collationné les anciens documents, en y faisant certaines additions étrangères, comme Gen., II, 5-III; VI, 1-4; XI, 1-19. — Enfin il estime que l'auteur du Deutéronome avait rédigé un livre considérable embrassant toute l'histoire de la législation mosaïque, et que le cinquième rédacteur, le réduisant à de plus petites proportions, lui donna sa forme actuelle et le réunit au reste du recueil.

*De Lengerke*¹ se rattache aux travaux de Stähelin, Ewald et De Wette. Il admet trois espèces de rédaction pour l'histoire primitive du peuple d'Israël : une rédaction primitive (élohiste) s'étendant jusqu'au partage de la terre

1. Kanaan, *Volks- und Religionsgeschichte Israels bis zum Tode des Josua*. Reg., 1844.

promise exclusivement et composée sous Salomon; une rédaction jéhoviste ayant considérablement agrandi la première, comprenant la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, Deut., XXXI, 14-23 et l'histoire du passage de la terre promise, et écrite sous Ézéchiass; enfin une rédaction deutéronomiste, comprenant Deut., I-XXXI, 13; 23-30; XXXII; XXXIV, 10-12 et Josué. Deut., XXXIII, serait une interpolation postérieure. Ce dernier remaniement daterait de Josias. De Lengerke admet cependant que les Israélites ont connu de bonne heure l'art d'écrire, et que le Pentateuque renferme des documents écrits fort anciens, mais il ne pense pas que Moïse ait rien rédigé personnellement, pas même des lois.

Bleek¹ est de beaucoup moins radical qu'Ewald. Il estime que le Pentateuque renferme des documents mosaïques certains, particulièrement des lois et des chants, mais il nie formellement l'authenticité du Deutéronome. Le recueil du Pentateuque aurait été remanié à diverses reprises, sous le règne de David et plus tard, et l'auteur du Deutéronome lui aurait donné sa forme actuelle, en y joignant le livre de Josué, dû également à sa plume.

M. Nicolas², qui a divulgué en France les objections de la critique négative allemande, sans faire connaître les nombreuses et savantes réfutations dont elles ont été l'objet, pense aussi que le Pentateuque renferme des pièces d'un âge reculé, dont quelques-unes doivent être rapportées à Moïse lui-même ou aux hommes qui l'aidèrent dans son œuvre; mais il estime que la composition du Deutéronome ne re-

1. *Einleitung in das Alte Test.* Berlin, 1860.

2. *Études crit. sur la Bible.* Anc. Test. Paris, 1862.

monte pas au delà du règne de Josias ou appartient tout au plus au règne d'Ézéchias, et que le Pentateuque actuel a reçu sa forme définitive après le retour de la captivité de Babylone, sous Esdras.

L'évêque anglais Colenso¹, dont le livre a fait tant de bruit en Angleterre, se basant sur certaines évaluations numériques fournies par le Pentateuque, qu'il considère comme impossibles, refuse à cet écrit toute crédibilité et nie par suite que Moïse l'ait composé. Comme les critiques allemands dont il s'est inspiré, il admet deux rédactions principales : une rédaction primitive élohiste, comprenant la moitié de la Genèse, une petite partie de l'Exode et des Nombres et quelques fragments du Deutéronome et de Josué, et composée par Samuel; et une rédaction jéhoviste, datant du règne de David et ajoutée à la première. Plus tard, sous le règne de Josias, Jérémie, fils d'Hilkijah, aurait repris et révisé le travail de ses devanciers, en y ajoutant de nouveaux fragments et un livre presque entier, le Deutéronome. Le Deutéronome lui-même ne serait autre que le livre trouvé dans le temple par Hilkijah, et aurait été composé vers la fin du règne de Manassé ou au commencement de celui de Josias.

Comme l'évêque Colenso, M. E. Renan², qui s'inspire aussi des travaux de la critique dissolvante d'outre-Rhin, estime que „la rédaction définitive des livres contenant l'histoire ancienne d'Israël ne remonte pas probablement au delà de l'an 750 avant J.-C.... Le Deutéronome nous

1. *The Pentateuque and book of Josuah critically examined*. London, part. I et II, 1862-1863; part. III, 1863.

2. *Hist. gén. et comp. des langues sémit.*, p. 116-120.

présente l'histoire arrivée à sa dernière période, l'histoire remaniée dans une intention oratoire, où le narrateur ne se propose pas simplement de raconter, mais d'édifier. Les quatre livres précédents laissent eux-mêmes apercevoir les sutures de fragments plus anciens, réunis, mais non assimilés dans un texte uni. "

M. S. *Munk*¹, enfin, dont l'ouvrage a paru il y a déjà quelques années, attribue à Moïse la Genèse, sauf quelques légères interpolations, et toute la partie législative des autres livres. Quant à l'histoire contemporaine du grand législateur, il la considère comme mythique, et partant comme rédigée plusieurs générations après lui. Enfin l'ensemble du Pentateuque dans sa forme actuelle n'a pu précéder de beaucoup l'exil de Babylone, et il a été achevé à l'époque du roi Josias.

Pour apporter de l'ordre dans nos réponses aux objections dirigées contre le Pentateuque, dont nous venons de donner l'énumération aussi complète que possible, nous réfuterons d'abord directement ces objections, ensuite nous envisagerons les divers systèmes proposés par les savants pour expliquer, en dehors de l'action personnelle de Moïse, la formation du Pentateuque actuel. Ces systèmes, comme on le verra, ne sont autres que des attaques indirectes.

PREMIÈRE SECTION.

Réponse directe aux objections.

Réflexions préliminaires. — Nous n'entreprendrons pas cette réponse sans faire quelques réflexions préliminaires, dont la suite montrera tout l'à-propos et la justesse.

1. Palestine. *Descript. géogr., hist. et archéol.* Paris, 1845, p. 139 et 142.

On aura été d'abord frappé comme nous des nombreuses divergences qui existent dans les vues des adversaires du Pentateuque. Si tous s'unissent pour nier son authenticité, tous se divisent quand il s'agit de donner les motifs de leur opposition. Ce qui est un critère pour les uns n'en est plus un pour les autres. Ce que celui-ci considère comme un indice d'antiquité, celui-là le regarde comme un indice d'origine moderne. Tel affirme, tel autre nie. Il n'y a accord ni sur le nombre des documents divers dont le Pentateuque aurait été formé, ni sur leur âge, ni sur leurs caractères, ni sur leur auteur, ni sur la place qu'ils doivent occuper dans l'ensemble du recueil. Tantôt on admet deux rédactions, deux courants, tantôt trois, tantôt un plus grand nombre. Ici on considère le Deutéronome comme le plus ancien livre, là comme le plus récent. Certains savants attribuent à Moïse tel chapitre, tel morceau, certains autres le lui refusent. Mais il y a surtout désaccord sur l'époque de la clôture définitive du recueil et le moment où il a reçu sa dernière forme. Les savants varient entre eux de plusieurs siècles, et chacun paraît envier à son voisin la gloire d'annoncer au monde des critiques une date nouvelle. Le génie même de Moïse est apprécié d'une manière tout à fait contradictoire. Tel auteur le déclare ignorant dans l'art d'écrire, tel autre lui suppose une habileté d'écrivain telle que le Pentateuque actuel, avec son manque d'ordre, ses lacunes et ses répétitions, ne saurait être de lui. Nous n'en finirions pas si nous voulions relever les contradictions qui divisent les adversaires des écrits mosaïques, la guerre qu'ils se livrent entre eux, les anathèmes même qu'ils se lancent réciproquement. N'au-

rait-on donc pas le droit de leur dire : Soyez unis pour être forts ?

Mais il y a plus. Ces contradictions que l'on remarque chez les divers adversaires du Pentateuque comparés entre eux, on les retrouve chez un seul et même adversaire. Les deux princes de la critique atomistique et dissolvante, De Wette et Ewald, nous en fournissent surtout la preuve. Le premier n'a cessé de varier dans les six éditions qu'il a données de son *Introduction à l'Ancien Testament*. Dans l'une il rétracte ce qu'il a avancé dans l'autre, et ce qu'il présente comme certain dans celle-ci, il le donne comme improbable dans celle-là, si bien que, en comparant la sixième édition de son livre à la première, on ne les trouve d'accord que sur un point : le désir de nier et de détruire. Les armes, la méthode, les voies et les moyens, tout change en avançant. L'*Histoire du peuple d'Israël* du savant hébraïsant Ewald n'a pas eu encore six éditions, mais dans les deux qui ont paru¹, nous avons déjà constaté de grandes divergences, et rien ne nous assure que ces divergences n'iront pas en augmentant avec le nombre des éditions. L'histoire de De Wette est très-instructive à cet égard.

Remarquons enfin que les détracteurs du Pentateuque ne sont pas désintéressés dans leurs attaques. Si les livres de Moïse ne se donnaient pas comme divins et ne renfermaient pas le récit d'événements surnaturels, ils ne seraient pas évidemment l'objet d'une guerre si vive et si acharnée, car assurément l'authenticité d'aucun livre profane ne résisterait à l'emploi de procédés semblables à ceux auxquels

1. Une troisième a été publiée depuis la composition de cet écrit.

on recourt pour ruiner l'authenticité du Pentateuque. Que l'on admette ces procédés comme valables et légitimes, et il sera facile d'établir qu'Homère n'a pas écrit l'*Iliade*, Virgile l'*Énéide*, Strabon sa *Géographie*, Hérodote son *Histoire*, F. Josèphe ses *Antiquités hébraïques*. Si donc les écrits mosaïques excitent à un si haut degré l'animadversion de certains savants modernes, c'est parce qu'ils se présentent à chaque page comme écrits sur le commandement de Dieu et qu'ils rapportent des faits de l'ordre surnaturel. On trouve dès lors très-commode, pour faire disparaître ces faits qui sont gênants, de nier l'authenticité des livres qui les rapportent. Ces livres ont été écrits longtemps après les événements, et donnent comme merveilleux des faits, à l'origine naturels et ordinaires, mais qui, dans la suite des âges, ont revêtu dans l'imagination des hommes une couleur divine et extraordinaire. Les récits bibliques ne sont plus dès lors que des mythes et des légendes. Combien étaient plus logiques, sinon plus heureux, les anciens rationalistes, comme Eichhorn et Rosenmüller, qui, frappés de l'unanimité de la tradition hébraïque à l'endroit de l'authenticité des livres de Moïse, et surtout du cachet particulier d'antiquité imprimé sur ces livres, admettaient pleinement leur origine mosaïque, mais se réservaient d'expliquer les faits miraculeux à leur manière, c'est-à-dire comme des illusions de l'œil ou de l'esprit.

Nous ne voulons pas accorder à ces réflexions plus de valeur et d'importance qu'elles n'en ont, nous désirons seulement en tirer cette conclusion, que les adversaires du Pentateuque, par les changements et les contradictions de vue que renferment leurs écrits et les mobiles qui les font

agir, nous donnent le droit d'éprouver à *priori* quelque méfiance pour la justesse de leurs objections et la vérité de leurs systèmes. Ceci dit, nous entrons sans plus tarder dans l'examen des raisons qu'ils allèguent contre l'authenticité du Pentateuque.

§ 1^{er}. *L'art d'écrire inconnu des Israélites à l'époque mosaïque.*

Si cette assertion était fondée, il faudrait renoncer à tout jamais à affirmer l'origine mosaïque du Pentateuque. Mais il n'en est rien, de l'aveu même des critiques les plus intéressés à une solution négative de la question. „Au sortir de l'Égypte, dit M. E. Renan¹, nous trouvons les Israélites en possession de l'écriture, au moins de l'écriture so-lennelle, gravée sur la pierre. On ne peut douter que le journal des campements du désert, le décalogue et quelques autres Tholedoth (généalogies) n'aient été dès lors fixés. Au livre des Nombres (XXI, 14-27), nous voyons cités deux fragments de chants populaires, extraits d'un livre des guerres de Jéhovah.“ Ajoutons qu'outre les tables de la Loi et les noms gravés sur les ornements du grand-prêtre, les passages historiques du Pentateuque attribuent à Moïse et à ses contemporains des écrits d'une certaine étendue. Voyez Ex., XVII, 14; XXIV, 4; XXXIV, 27; Nomb., XXXIII, 2; Deut., XXVII, 3; XXXI, 9 et 22. La connaissance de l'écriture à cette époque reculée est du reste un fait reconnu par tous ceux qui se sont occupés de paléographie, notamment par Eichhorn, Gesenius et Ewald. Tous les monuments de l'Orient concourent à constater sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, comme sur les bords

1. Ouvrage cité, p. 118.

du Nil, une civilisation avancée qui n'a pu se passer du secours de l'écriture, soit comme gravure en creux sur matière dure, soit comme écriture humide sur des peaux, sur des feuilles et des écorces d'arbres, ou sur papyrus. Les traditions des Grecs concordent avec cette donnée, car ce fut environ à l'époque mosaïque que Cadmus, selon Hérodote (*Hist.*, liv. V, chap. LVIII) et d'autres auteurs grecs, apporta en Grèce l'écriture phénicienne¹.

Mais les adversaires du Pentateuque se ravisent (Vater, Hartmann, Van Bohlen). Ils nient que les prêtres égyptiens, qui formaient la classe des lettrés en Égypte, aient voulu consentir à apprendre l'écriture à un Hébreu. C'est possible, quoique Moïse, en qualité de fils adoptif de la fille de Pharaon, ait pu être exceptionnellement initié à la connaissance de l'écriture par les prêtres égyptiens, puisqu'il le fut à toutes leurs sciences, et qu'il n'est guère possible de concevoir un savant ignorant la plus élémentaire de toutes les sciences, la science de l'écriture. Mais là n'est pas la question. L'égyptien différait beaucoup de l'hébreu, attendu qu'il n'appartenait pas à la même famille de langues, et Moïse, bien qu'il sût parler et écrire l'égyptien, rédigea son livre en hébreu, avec les caractères propres à cette langue. Or les caractères hébreux, comme on sait, n'étaient autres que les caractères phéniciens ou cananéens. Moïse n'avait donc pas à les demander à l'Égypte, il les avait en quelque sorte sous la main, au sein même de son peuple qui, comme le prouvent les passages que nous avons cités plus haut, savait écrire sa langue.

1. Voy. Munck, ouvrage cité, p. 436; Léon de Laborde, *Commentaire géographique sur l'Exode et les Nombres*. Paris, 1841, p. 116.

Les mêmes adversaires prétendent que les Hébreux manquaient de matériaux pour faire des livres. Le mot hébreu *sépher*¹ (livre), disent-ils, dérivé du verbe *saphar*², râcler, montre que les livres étaient primitivement écrits sur des peaux, ce que confirme Hérodote (*Hist.*, liv. V, chap. LVIII). Or, l'Égypte ne pouvait fournir aux Israélites des peaux préparées, cette préparation étant contraire à l'extrême propreté des mœurs égyptiennes; et d'un autre côté, le Pentateuque était un livre trop volumineux pour qu'on l'écrivit sur du simple papyrus, matière dont se servaient principalement les Égyptiens. Nous répondrons, comme naguère, que les Israélites n'avaient pas besoin de recourir à l'industrie égyptienne pour se procurer des peaux propres à recevoir l'écriture. Ils étaient experts en toutes sortes d'arts plus difficiles que l'art du tanneur, comme le montre l'Exode, et certains passages du Pentateuque parlent d'ouvrages pour lesquels l'emploi de peaux tannées était nécessaire³. Enfin un peuple de bergers, comme on l'a fait justement remarquer, ne pouvait manquer de peaux naturelles, c'est-à-dire de matière première.

On objecte en dernier lieu que le Pentateuque est un livre trop considérable pour qu'un seul homme ou une seule époque ait pu le produire. Cette objection singulière revient à dire ou que Moïse n'avait pas un génie assez vaste pour concevoir et exécuter un pareil ouvrage, ou qu'il manqua de temps : ce qui est inexact dans les deux cas,

1. סֵפֶר

2. סָפַר

3. Voy. Lévit., XIII, 48 et suiv.; VII, 8; Exode, XXVI, 14, etc.

car le grand historien et législateur des Hébreux a toujours passé dans l'opinion de son peuple et même dans l'opinion des peuples païens pour un esprit éminemment supérieur, et il eut quarante années pour rédiger son livre. Il est bon, du reste, de remarquer que Moïse se donne sans cesse comme instruit directement de Dieu. Avant de lui refuser la composition du Pentateuque, il faudrait donc établir qu'il n'a pas dit la vérité sur ce point et n'a pu être inspiré d'en haut.

§ 2. *La langue du Pentateuque la même dans son ensemble que celle du livre d'Esdras écrit plus de mille ans après Moïse.*

Cette objection renferme une part de vérité dont il est facile de se rendre compte et une part d'erreur que nous allons relever. Certainement, l'identité de la langue du Pentateuque avec celle des autres livres de l'Ancien Testament est frappante, et ce qu'on a appelé l'*unité intérieure et grammaticale*¹ de la langue hébraïque est un fait réel et indubitable; mais „le phénomène d'une telle unité s'explique en partie par le caractère immobile de l'Orient en général, en partie par le fait que le Pentateuque est devenu une règle et un type classique pour toute la littérature hébraïque². Il le devint d'autant plus facilement qu'il contient les genres les plus divers (le style historique, législatif, oratoire, poétique, etc.), qu'en général toute l'instruction intellectuelle des Israélites venait de la reli-

1. Preiswerk, *Gram. hébr.*, p. xxiii; E. Renan, ouvr. cité, p. 121.

2. Mahomet a créé de même, par son Coran, toute la littérature arabe. Les écrivains qui lui ont succédé se sont efforcés de l'imiter, mais sans pouvoir l'égaliser.

gion, que toute leur vie, même politique, se rattachait à leur existence religieuse, et que l'état sacerdotal et prophétique renfermait tous les avantages de l'esprit et de la science¹.“

La langue hébraïque appartient, en effet, au groupe des langues sémitiques, qui sont naturellement peu mobiles à cause du principe de leur écriture. Les anciens Hébreux n'exprimaient pas les voyelles et toute la force du sens résidait dans les consonnes. Dès lors les changements devenaient moins faciles que dans nos langues modernes, qui expriment, au contraire, par des signes particuliers et très-variés, les diverses nuances des sons et des idées. L'arabe et le syriaque, également sémitiques, offrent la même particularité. Ainsi l'arabe du Coran, celui des poésies fort anciennes qui furent mises au jour à l'époque de Mahomet, et l'arabe des écrivains les plus modernes ne diffèrent pas sensiblement. Le syriaque de la célèbre version de la Bible *Peschito*, qui fut composée au second siècle de notre ère, est le même que le syriaque de l'historien Abulfarage (Bar-Hebræus), qui vivait au treizième siècle après Jésus-Christ. On peut même trouver dans les langues indo-germaniques des exemples d'une pareille immobilité. Le grec en particulier, dans l'espace de mille ans, ne présente pas plus de modifications qu'il n'y en a entre la Genèse et les Chroniques. Comparez les discours de Chrysostome à ceux de Démosthènes. Il faut considérer aussi que les Hébreux étaient entourés de nations qui parlaient ou le même dialecte qu'eux, ou un langage approchant, circonstance qui pré-

1. Preiswerk, ouvr. cité, p. xxiv.

venait les sources de corruption, et que d'autre part, comme nous l'avons dit plus haut, les écrivains postérieurs à Moïse prirent ses écrits pour type littéraire.

Cette unité et cette immobilité de la langue hébraïque ne s'étendent pas cependant si loin qu'on n'y trouve des traces d'une transformation successive. Et c'est en quoi l'objection des adversaires du Pentateuque manque de justesse. On rencontre, en effet, dans ce livre des particularités grammaticales assez nombreuses qui le distinguent bien nettement des autres livres de l'Ancien Testament et sont un gage de son caractère antique et mosaïque¹.

§ 3. *Erreurs archéologiques du Pentateuque.*

L'auteur, dit-on, a prêté à la vallée du Nil une foule de coutumes et d'usages particuliers à la Haute-Asie. Les Égyptiens, par exemple, bâtissaient d'ordinaire en pierre de taille, et dans l'Exode, I, 14, il est parlé de grandes constructions en brique. — Mais il est bien prouvé que les Égyptiens faisaient aussi un emploi fréquent et considérable de la brique. Ainsi Hérodote (*Hist.*, II, 136) parle d'une pyramide en brique, et tous les auteurs modernes qui ont visité l'Égypte parlent de même de constructions fort anciennes en brique. Ces auteurs sont les célèbres égyptologues Champollion, Rosellini et Wilkinson.

Le Pentateuque affirme qu'il y avait en Égypte des chameaux, des ânes et des brebis (Gen., XLV, 23; XLVII, 17), tandis que ces animaux y sont étrangers. — Cette assertion est inexacte de tous points. Les antiques monuments

1. Voy. p. 15-18.

d'Égypte présentent souvent des ânes et des ânesses sur leurs bas-reliefs. Les ânes étaient d'ordinaire employés comme montures et les ânesses comme bêtes de somme; et les uns et les autres étaient si nombreux que l'on voit un seul personnage sur un monument en posséder 760 (Wilkinson). Les anciens auteurs font aussi mention des brebis (Hérodote, II, 41, 42; Diodore de Sicile, I, 36, 87); et l'on en aperçoit en grand nombre sur les monuments égyptiens. On en nourrissait des troupeaux considérables, surtout dans le voisinage de Memphis (Wilkinson, Champollion), et l'on en nourrit encore, comme l'affirment tous les traités de géographie moderne. Pour ce qui est des chameaux, l'Égypte actuelle en possède; il est donc naturel de penser que l'Égypte ancienne en possédait aussi. Il est vrai que l'on n'en a point trouvé sur les monuments anciens, mais cela indiquerait tout au plus, non pas cependant d'une manière certaine, que les chameaux n'étaient pas très-communs en Égypte. Une foule d'objets, assurément d'un usage journalier chez les anciens Égyptiens, ne se montrent pas sur les monuments. Dans les nombreuses scènes de chasse, par exemple, on y chercherait vainement le sanglier, bien qu'il soit indigène en Égypte. On n'y rencontre pas davantage l'âne sauvage, la poule, la tourterelle, qui habitent aussi l'Égypte (Wilkinson).

On s'étonne de ce que les chevaux qui abondaient en Égypte ne figurent pas parmi les présents que Pharaon offrit à Abraham (Gen., XII, 16). Mais c'est à Abraham qu'il faut demander raison de l'omission et non aux Égyptiens, dont les chevaux étaient bien connus du Pentateuque. Voy. Gen., XLVII, 17; Ex., IX, 3. Avant le temps de Josué

et des Juges il ne fut fait aucun usage de chevaux en Israël ni en guerre, ni en paix. Le cheval ne devient d'un usage ordinaire qu'à l'époque des rois. L'auteur du Pentateuque décrit souvent les richesses des patriarches. On n'y voit point de chevaux, mais toujours des bêtes à cornes, des brebis, des chèvres, des chameaux et des ânes. Le tabernacle au désert est traîné par des bœufs, et le Deutéronome laisse supposer (XVII, 16) qu'il n'était pas facile de nourrir un grand nombre de chevaux en Palestine.

La Genèse (XLIII, 16) représente Joseph faisant préparer des viandes, ce qui est contraire au culte qu'on vouait aux animaux en Égypte. — Grave erreur. Hérodote (II, 168) indique quelle quantité de bœuf chaque soldat égyptien recevait quotidiennement pour sa nourriture; il affirme (II, 37) que chaque jour aussi on donnait aux prêtres égyptiens une portion considérable de viande; il déclare même (II, 69) que les crocodiles servaient de nourriture aux habitants d'Éléphantine. Ajoutons enfin que sur les monuments, dans les scènes de cuisine et les représentations de repas, les plats de viande s'offrent en foule.

L'auteur du Pentateuque connaît si peu la nature du climat d'Égypte qu'il y transporte le vent brûlant qui souffle de l'est en Palestine (Gen., XLI, 6, 23, 27). En Égypte c'est au contraire le vent du sud qui brûle tout. — Il est vrai que les vents d'est et d'ouest se font rarement sentir en Égypte; mais le sud-est y souffle fréquemment, et ce vent est précisément celui qui produit les effets attribués dans la Genèse au vent d'est. S'il se maintient longtemps, les légumes se séchent et tout est ruiné. Il règne ordinairement au temps indiqué par Moïse, c'est-à-dire avant la ré-

colte des blés, qui, en Égypte, se fait au mois de mars et d'avril (Rüppel, Nordmeier, Volney). Or, il ne faut pas s'étonner que ce vent du sud-est soit appelé simplement dans la Genèse vent d'est ou d'orient, puisque les Hébreux n'avaient de noms appellatifs que pour les quatre vents principaux. Du reste, une exactitude minutieuse dans le récit d'un songe aurait été déjà en quelque sorte de la recherche.

On objecte encore Exode, X, 13 (19), où il est dit que le vent d'orient apporta des sauterelles en Égypte. Ces animaux, assure-t-on, ne viennent jamais de l'Arabie en Égypte, mais toujours de l'Éthiopie. Assertion des plus contestables. Le critique Credner¹ a prouvé que les sauterelles viennent en Égypte, n'importe par quel vent, et qu'elles peuvent non-seulement traverser d'étroits bras de mer, comme le détroit de Gibraltar, mais encore de plus grands espaces, pourvu que le vent les favorise. Quand ce vent devient tempétueux ou qu'un calme subit s'établit, alors les sauterelles sont précipitées dans la mer, comme il arriva dans l'événement raconté par Moïse. Ces faits sont confirmés par le savant voyageur Niebuhr.

La Genèse (XL, 11) parle de raisins pressés par le grand échanson dans la coupe du roi Pharaon. Or, ce ne fut qu'à l'époque de Psamméticus, dit Plutarque, c'est-à-dire vers le temps du roi Josias, que l'on essaya d'introduire la vigne en Égypte. Hérodote affirme aussi qu'il ne croissait point de vignes dans ce pays. Mais il est facile de prouver qu'Hérodote, et Plutarque après lui, ont commis une grave erreur. Hérodote est d'abord en contradiction avec lui-même,

1. *Der Prophet Joel übersetzt und erklärt.* Halle, 1831, p. 286-288.

puisqu'il identifie (II, 42, 144) Osiris avec Bacchus, le Dieu du vin, et qu'il affirme que l'on mettait dans le corps du taureau sacrifié à Isis des raisins secs, du pain, du miel, etc. Ces raisins ne peuvent évidemment s'entendre que de ceux qui étaient récoltés en Égypte. Diodore de Sicile confirme (I, 11) cette identité d'Osiris et de Bacchus, et attribue à Osiris (I, 15) l'invention de la culture de la vigne. D'autres auteurs anciens disent aussi les mêmes choses. Enfin les égyptologues modernes (Champollion, Rosellini, Wilkinson) ont trouvé sur les monuments les plus anciens de l'Égypte des images nombreuses qui ont trait à la culture de la vigne et à la fabrication du vin.

C'est ainsi que se réduisent au néant les reproches que l'on fait à l'auteur du Pentateuque de méconnaître l'Égypte et de lui attribuer des usages qui avaient cours dans la Haute-Asie ou en Palestine¹.

§ 4. *Anachronismes du Pentateuque.*

On entend par ces anachronismes certaines particularités historiques postérieures aux temps que décrit le Pentateuque, que l'auteur présenterait comme contemporaines. Nous allons voir jusqu'à quel point ces particularités ne peuvent cadrer avec le point de vue chronologique des récits qui les enclavent.

Gen., XII, 6 : *Abraham s'avança dans le pays jusqu'au lieu de Sichem, jusqu'aux chênes de Moreh. Et les Cananéens étaient alors dans le pays.* Le mot *alors*, dit-on, marque que les Cananéens n'occupent plus le pays au mo-

1. Pour plus de détails, voyez Hengstenberg, *Die Bücher Mosis und Ägypten*.... Berlin, 1841.

ment où écrit l'auteur, et cependant ils l'ont occupé jusqu'après la mort de Moïse! — Mais ces paroles signifient que les Cananéens habitaient déjà le pays quand Abraham s'y rendit, et non pas que, l'ayant habité autrefois, ils en avaient été expulsés. Les historiens profanes s'accordent en effet à dire que les Cananéens ou Phéniciens n'ont pas été les premiers habitants du pays de Canaan, et qu'ils y ont émigré de l'Orient, des bords du golfe Persique (Hérodote, I, 1; VII, 89; Strabon, 42, 766, et Justin, XVIII, 13).

Gen., XIII, 7 : *Il y eut une contestation entre les bergers du troupeau d'Abram et les bergers du troupeau de Lot (les Cananéens et les Périziens habitaient alors le pays).* — Ce passage est susceptible de la même explication. On ne sait, du reste, à quel peuple appartenaient les Périziens. Peut-être étaient-ce les habitants primitifs du pays de Canaan. D'autres pensent que c'était une tribu cananéenne. C'est moins vraisemblable, attendu que leur nom ne se lit pas dans le dénombrement des descendants de Canaan (Gen., X, 15-18).

Gen., XIII, 18 : *Abram leva sa tente et alla habiter aux chênes de Mamré, à Hébron, et y bâtit un autel à l'Éternel.* Ajoutez XXIII, 2; XXXV, 27 : *Sara mourut à Kirjath-Arbah, qui est Hébron.* Et comparez Josué, XIV, 15 (Jug., I, 10) : *Le nom d'Hébron fut auparavant Kirjath-Arbah.* Le Pentateuque, dit-on, doit être d'une époque postérieure à celle qu'on lui attribue, puisqu'il résulte du passage de Josué (et des Juges) que le nom d'Hébron n'existait pas du temps de Moïse. — On va voir que cette conclusion n'est pas légitime. Le nom de Kirjath-Arbah (ville d'Arbah) n'est venu à Hébron que postérieurement à Abra-

ham, puisque Josué déclare (XV, 13, 14) que cette ville tire son nom d'Arbah, le père de Hanak, dont les trois fils vivaient encore de son temps. Ainsi, à l'époque de la conquête, Kirjath-Arbah ne portait ce nom que depuis trois générations. Le nom primitif, le nom contemporain d'Abraham ne pouvait donc être qu'Hébron. „Ce qui achève la démonstration de la haute antiquité du nom d'Hébron, c'est que lorsque Moïse parle la première fois de cette ville (Gen., XIII, 18), il la désigne purement et simplement par le nom d'Hébron. Par là, il fait entendre que c'est le nom primitif du lieu. Puis, désignant cette ville par ses deux noms de Mamré et de Kirjath-Arbah, il a soin d'ajouter : „qui est Hébron,“ comme pour dire que c'est là son véritable, son premier nom. Aussi, lorsqu'il n'emploie qu'un seul nom, c'est toujours Hébron qu'il dit, et non Mamré ou Kirjath-Arbah¹.“ Le mot *auparavant* qu'emploie Josué ne saurait donc nous faire remonter plus haut qu'Arbah et signifie ici *avant*, et non *primitivement*.

Gen., XIV, 14 : *Abraham se mit à la poursuite des ennemis jusqu'à Dan*. Anachronisme, prétend-on; ce lieu de Dan, appelé autrefois Laïs ou Lescem, ne reçut son nom de Dan que plus tard, sous Josué, des membres mêmes de la tribu de Dan (Jug., XVIII, 29). — Mais sans faire remarquer que plusieurs lieux différents ont pu porter le même nom, nous rapporterons le témoignage de Josèphe (*Antiq.*, I, 10, 1), qui assure que l'une des branches du Jourdain s'appelait Dan. Il pourrait donc en être ici question. Dans le livre de Josué, XV, 49, il est parlé d'un lieu

1. G. Schœbel, *Réfutation de quelques objections contre les récits de la Genèse*. . . . Paris, 1862, p. 12 et 13.

nommé *Danna*, dans le nord de la Palestine. Dans tous les cas il est vraisemblable que ce lieu de Dan n'a jamais eu d'autre nom, et qu'il ne s'agit pas ici de Laïs ou Les-cem des Juges, car partout, dans la Bible, lorsqu'une ville ou un lieu quelconque a reçu un second nom, ou en a porté deux à la fois, l'historien sacré a le soin de les mentionner tous les deux. On en a vu un exemple plus haut pour Hébron, et dans le même chapitre XIV, où se trouve le passage incriminé, il s'en présente quatre : v. 2, *Bélah, qui est Tsohar* ; v. 3, *Siddim, qui est la mer Salée* ; v. 7, *Hen-Mispas, qui est Cadès* ; v. 17, *Sçaveh, qui est la vallée Royale*.

Gen., XXXVI, 31 : *Rois qui ont régné sur le pays d'Edom, avant qu'un roi régnât sur les enfants d'Israël*. Les adversaires du Pentateuque se basent sur les derniers mots du passage pour soutenir que l'auteur de ce livre écrivait après l'établissement de la royauté en Israël. — Sans recourir à l'explication, forcée à nos yeux, de ceux qui pensent que Moïse, rempli de l'esprit prophétique, pouvait savoir qu'un jour, en vertu des promesses divines, des rois régneraient sur Israël (comp. Gen., XXXV, 11 et Deut., XVII, 14, 15 ; XXVIII, 36), nous observerons que le mot roi (mélec) dans l'Écriture a souvent le simple sens de chef, gouverneur, et que Moïse pourrait bien s'être désigné ici lui-même sous ce titre. Dans le Deutéronome (XXXIII, 5) il se dit roi, et dans le livre des Juges (XXI, 25 ; IX, 6), les Juges portent ce nom. Cette raison toutefois ne nous satisfait pas complètement, et nous ne serions pas éloigné de croire que les derniers mots du verset : *avant qu'un roi régnât sur les enfants d'Israël*, sont une

des douze interpolations de faible étendue que les rabbins reconnaissent dans le Pentateuque. Dans tous les cas, une raison majeure, tirée du texte, nous oblige à repousser l'opinion de ceux qui voient une interpolation dans tout le paragraphe (31-39) dont notre passage est tiré. Ce paragraphe, en effet, compte huit rois édomites (iduméens). Or, comme il s'est écoulé sept cents ans environ d'Ésaü à Saül, premier roi des Israélites, on ne saurait admettre que huit rois seulement aient régné sur l'Idumée pendant toute cette période. C'est cependant le fait que sont obligés de supposer ceux qui prétendent ou que le présent morceau a été inséré dans le Pentateuque sous les rois israélites ou que le Pentateuque en entier n'a été composé qu'à cette époque. Si l'on accepte, au contraire, notre interprétation, on obtient le chiffre de huit rois pour deux cent et quelques années, de la mort d'Ésaü à Moïse, ce qui est un chiffre raisonnable.

Gen., XL, 15 : *J'ai été enlevé du pays des Hébreux, et ici je n'ai rien fait non plus pour qu'on me mît dans cette fosse.* Joseph, dit-on, ne pouvait s'exprimer ainsi à une époque où les Hébreux habitaient le pays comme simples nomades. — Qu'en sait-on? Joseph avait au contraire, à notre sens, de bons motifs pour s'exprimer de la sorte. Il ne voulait pas, sans doute, que Pharaon le confondit avec les Cananéens, et en se plaçant au point de vue des promesses sans nombre que l'Éternel avait faites à ses ancêtres, il avait encore mille fois raison de s'exprimer comme il le fit. La race religieuse, jeune et forte d'Abraham eut, dès son berceau, le sentiment des hautes et grandes destinées auxquelles l'Éternel l'appelait dans la

terre de Canaan, qui devint sa terre, *la terre des Hébreux*.

Exode, XVI, 35 : *Les enfants d'Israël mangèrent de la manne pendant quarante ans, jusqu'à leur arrivée dans le pays habité ; ils mangèrent la manne jusqu'à leur arrivée à la frontière du pays de Canaan.* On objecte que ces paroles n'ont pu être écrites que lorsque les quarante ans du séjour des Israélites au désert furent révolus, c'est-à-dire après la mort de Moïse. — Mais comme Moïse savait par une révélation de l'Éternel (voy. Nomb., XIV, 26-35) que les Israélites demeureraient quarante ans au désert, il a bien pu parler de ces quarante ans comme s'ils étaient déjà écoulés.

Lévit., XVIII, 28 : *Prenez garde que le pays ne vous vomisse, parce que vous le souillez, comme il vomit les nations qui vous ont précédés.* Ces paroles, dit-on, ne pouvaient être prononcées qu'après l'expulsion des Cananéens de leur territoire. — Mais qui ne voit que l'écrivain sacré se transporte prophétiquement à l'époque où les Israélites seront maîtres de tout le pays de Canaan ? Il représente cet avenir prochain et assuré d'abord comme présent, au commencement du chapitre, puis comme passé, à la fin. De pareilles paroles, respirant une entière confiance dans l'expulsion prochaine, et comme accomplie, des Cananéens, étaient infiniment propres à soutenir l'espérance et le courage des Israélites.

Deut., I, 1 : *Voici les discours que Moïse adressa à tout Israël au delà du Jourdain dans le désert.* Moïse, dit-on, qui était à cette heure à l'orient du Jourdain, n'a pu parler ainsi. — Il est facile de répondre que le mot

hébreu *héber*¹, que l'on rend par *au delà*, a aussi le sens d'*en deçà*, comme cela ressort avec évidence des passages suivants: Jos., V, 1; IX, 1; XII, 7; 1 Chron., XXVI, 30; 1 Rois, IV, 24. Que ce terme doive se traduire dans la plupart des cas par *au delà*, nous ne le contestons point, mais puisqu'on rencontre un certain nombre de passages qui réclament nécessairement la traduction *en deçà*, et que les Hébreux n'ont pas de mot spécial pour rendre cet ad-
verbe, comme on peut le voir dans tous les lexiques, nous avons le droit de le traduire selon les exigences du contexte. Un faussaire, du reste, ou un imitateur, qui savait bien que Moïse ne franchit pas le Jourdain, eût évité avec soin la faute, si faute il y avait eu. Il aurait écrit *en deçà* et non *au delà*.

Deut., II, 12: *Les fils d'Ésaü habitèrent à la place des Horiens, comme Israël a fait pour la terre de sa possession.* Il semblerait que ces paroles ont été écrites après la conquête de Canaan. — Mais Moïse qui voyait cette conquête prête à s'effectuer, qui la savait certaine et durable, qui avait été déjà témoin de la prise de possession d'une partie de la rive orientale du Jourdain par les tribus de Ruben, Gad et Manassé², ne pouvait-il pas en vérité s'exprimer ainsi, et parler au passé d'un événement qui allait s'accomplir, et que les promesses les plus positives de Dieu lui représentaient comme assuré? L'Écriture sainte ne parle-t-elle pas souvent de ce qui est résolu ou com-

1. עֵבֶר

2. Comparez Nomb., XXXII, 33; XXXIV, 14, 15; Deut., XXIX, 8.

mencé, comme on parlerait d'une chose faite, et cela à cause de son caractère essentiellement prophétique ?

Deut., III, 11 (Nomb., XXI, 33): *Le lit de fer de Og, roi de Basçan, n'est-il pas à Rabba, des fils d'Ammon ?* Ces paroles, assure-t-on, révèlent une époque où le lit du géant Og était montré comme une antiquité, par conséquent, une époque postérieure. — Conclusion forcée. Moïse, comme les historiens qui rapportent quelque chose d'extraordinaire, donne simplement une preuve de la taille démesurée du roi de Basçan, et il pouvait certainement parler, comme il le fait, qu'il se fût écoulé peu ou beaucoup de temps depuis la mort de ce roi jusqu'au jour où son lit, pour une raison qui nous est inconnue, fut transporté à Rabba des fils d'Ammon.

Deut., III, 14: *Jair, fils de Manassé, donna à Basçan, d'après son nom, le nom de Bourgs de Jair, jusqu'à ce jour.* On dit que les mots *jusqu'à ce jour* marquent que celui qui écrit vivait longtemps après les événements qu'il rapporte. — C'est une erreur. L'expression *jusqu'à ce jour* n'a pas l'étendue qu'on lui assigne, comme le prouvent les nombreux passages où elle est employée. C'est une sorte d'idiotisme biblique qui indique un laps de temps quelconque. Moïse acheva d'écrire le Deutéronome quelques mois après l'événement dont il parle, et cela lui suffisait pour en parler comme il fait. Sur cette manière d'exprimer le passé, voyez les paroles que prononça saint Pierre quelques jours après le suicide de Judas (Act., I, 19). Ne dirait-on pas qu'il s'était déjà écoulé plusieurs années depuis l'événement ?

Deut., XXXIII, 1: *Bénédiction dont Moïse, homme de*

Dieu, bénit les fils d'Israël, avant sa mort. On refuse ces paroles à Moïse. Mais le grand législateur des Hébreux qui savait sa mort prochaine et avait été averti par l'Éternel qu'il n'entrerait point lui-même dans le pays de Canaan, ne pouvait-il pas parler de sa mort et l'annoncer dans son livre ? Il n'y a là aucune impossibilité.

Les adversaires du Pentateuque mettent en avant des anachronismes d'un autre genre. Ils affirment que le Pentateuque transporte dans les âges anciens des usages modernes, et ils citent le sacrifice de Caïn et d'Abel (Gen., IV, 3, 4). — Mais quelle preuve donne-t-on que Caïn et Abel n'ont pu sacrifier ? L'idée de sacrifice n'est-elle pas, au contraire, inhérente à l'esprit humain ?

On dit encore que l'auteur du Pentateuque parle de l'époque mosaïque comme si elle était passée, et l'on cite Deut., V, 5 : *Je me tenais en ce temps entre l'Éternel et vous...*; VIII, 2 : *Souviens-toi de tout le chemin par lequel l'Éternel, ton Dieu, t'a fait marcher ces quarante ans....*; XXXII, 7 : *Rappelle-toi les jours d'autrefois... Interroge... tes vieillards, et ils te le diront....*, etc. — Cette objection n'a aucune portée. Le Deutéronome fut écrit à la fin de la quarantième année du séjour des Israélites au désert. Une génération entière s'était écoulée, et ceux auxquels Moïse s'adresse, étaient nés au désert même. Quelques vieillards seulement avaient survécu à la sortie d'Égypte.

On considère de plus comme indice de la rédaction postérieure du Pentateuque la mention de certaines lois qui ne furent rédigées, dit-on, que peu de temps avant l'exil, notamment les lois sur l'année sabbatique et le jubilé. On se fonde sur ce que ces lois ne furent exécutées qu'à cette

époque, et sur ce qu'avant cette époque les Israélites agirent comme si ces lois n'existaient pas. — Mais „des institutions et des lois postérieures au siècle de Moïse et contraires aux dispositions de son code, ne prouvent pas plus contre l'existence de ce dernier, qu'une foule de dispositions du culte catholique ne prouvent contre l'existence du Nouveau Testament, ni contre l'autorité accordée à ce livre par les catholiques de toutes les époques¹.“ Du reste, „les lois concernant l'année sabbatique et le jubilé ressortent tellement de l'esprit général de la constitution mosaïque, basée sur l'agriculture et l'égalité, que nous ne pouvons les attribuer qu'au législateur primitif. Personne n'a pu en concevoir l'idée aux époques postérieures, quand l'industrie, le commerce et le luxe s'étaient introduits parmi les Hébreux; et, si ces lois ne furent pas observées, c'est qu'elles étaient devenues impraticables, dès qu'on s'était écarté de l'esprit primitif de la constitution².“

Nous mentionnerons encore l'objection que certains critiques tirent de la citation que fait le Pentateuque du *Livre des guerres de l'Éternel*, Nomb., XXI, 14, 15. Ils prétendent que ce livre a été composé après Moïse, ou que, s'il date de l'époque mosaïque, Moïse n'a pu le mentionner comme la source où il aurait puisé le chant populaire qu'il cite, la connaissance de ce chant ayant dû nécessairement précéder la composition du livre qui le recueillit plus tard.

— Explication gratuite. Le mot hébreu *sépher*³, livre, a un

1. Fritz, ouvr. cité, p. 125.

2. Munk, ouvr. cité, p. 141.

3. סֵפֶר

sens très-élastique et peut très-bien désigner le chant tout entier. Le *Livre des guerres de l'Éternel* serait ainsi le *Chant écrit des guerres de l'Éternel*. Il est vraisemblable que ce chant fut composé après la victoire que les Israélites remportèrent sur les Amalécites (Exode, XVII, 14), qu'il fut confié à l'écriture par son auteur, et que la connaissance s'en répandit rapidement parmi le peuple. Ce chant renfermait sans doute une partie prophétique, qui annonçait l'envahissement du territoire des Amoréens par les Israélites.

Pour en finir avec les anachronismes que l'on attribue à l'auteur du Pentateuque, nous citerons les passages suivants où l'on prétend retrouver des traces spéciales de l'*âge des Prophètes* et du *temps de la Captivité*: Gen., XLIX; Exode, XV, 13, 17; Lévi., XXVI; Nomb., XXIV, 22; Deut., IV, 27, 28; XXVIII, 25, 36 et suiv.; XIII, 1; XVIII, 20; XXXIII. Une observation générale à faire sur ces divers passages, c'est qu'ils ont été regardés de tout temps comme prophétiques. Avant donc de les considérer comme des anachronismes, il faudrait établir qu'ils n'ont pu être écrits avant les événements, en d'autres termes que Moïse, contrairement à ses assertions mille fois répétées, n'avait pas reçu l'Esprit prophétique. Mais c'est ce qu'on se garde bien de faire, car, *à priori* et sans autre examen, on nie toute inspiration surnaturelle. Est-ce à dire que, même en laissant de côté la prophétie, la critique positive soit désarmée en face de pareils passages? Bien loin de là, comme on va le voir.

On assure que la bénédiction de Moïse (Deut., XXXIII) a été composée en regard de celle de Jacob (Gen., XLIX),

et que l'une et l'autre sont d'une époque postérieure. Mais d'abord en ce qui concerne la seconde, nous remarquerons qu'il n'y a rien, dans les éloges donnés à Juda (8-11) et à Joseph (21-26), qui conduise à y voir une allusion à l'autorité dont ces tribus jouirent après le schisme. Juda tint toujours le premier rang entre ses frères, et Joseph était le fils privilégié de Jacob. — Quant à la bénédiction de Moïse, qui trahirait l'esprit des livres prophétiques postérieurs, écrits longtemps après la mort du grand législateur, elle ne renferme aucun trait qui ne s'explique suffisamment, lorsqu'on pense aux sentiments de crainte et d'espérance qui devaient agiter l'âme de Moïse au moment de sa mort. Ce qui est dit de Juda (7) et de Lévi (8-11) est très-naturel. Moïse fait des vœux pour que Juda entre heureusement en possession du pays qui lui est promis, et il montre tout l'intérêt qu'il porte aux enfants de Lévi condamnés à n'avoir aucun héritage en Israël. — Non-seulement la teneur de la bénédiction de Moïse ne nécessite pas le temps de l'exil, mais il est même des indices qui contredisent cette date. Ainsi, comment concevoir, dans cette supposition, ce qui est dit au v. 12 de la protection accordée à Benjamin, puisqu'il partageait alors le triste sort de Juda? Pourquoi peindre (13-18) Éphraïm comme heureux et triomphant, tandis qu'il était captif? Enfin, comment concilier le malheur de Juda et des autres tribus pendant l'exil, avec ces mots : „Que tu es heureux, Israël,“ etc. (29)? D'un autre côté, si le rédacteur de la bénédiction de Moïse a eu égard à la bénédiction de Jacob, comment expliquerait-on qu'il ait laissé subsister des choses évidemment opposées? Gen., XLIX, 3, prononce l'anathème contre Ruben,

au lieu que Deut., XXXIII fait des vœux pour lui. Gen., XLIX, 5-8 marque, dit-on, du mépris pour la tribu de Lévi. Deut., XXXIII, 8-11 cherche au contraire à inspirer de l'intérêt pour elle. Enfin un rédacteur postérieur aurait-il parlé de Joseph d'une manière aussi honorable qu'il en est parlé dans la bénédiction de Jacob (Gen., XLIX, 22-27) à une époque où les royaumes de Juda et d'Israël se détestaient mutuellement?

Pour ce qui est des prescriptions relatives aux prophètes (Deut., XIII, 1; XVIII, 20), elles s'expliquent naturellement par l'horreur que Moïse voulait inspirer aux Israélites pour les devins, les songeurs et les magiciens qui pullulaient en Canaan. Voy. Deut., XVIII, 10-12; etc.

Dans la prophétie du Lévitique (XXVI) relative à la dispersion du peuple, il faut distinguer deux choses : l'annonce de la dispersion et les termes dans lesquels elle est faite, qui rappelleraient, dit-on, le langage des prophètes contemporains de la captivité. Quant à l'annonce, c'est une véritable prophétie. Si on le niait, on ne serait pas plus avancé pour cela, attendu qu'il y eut plus tard des prophètes qui prédirent la captivité avant qu'elle fût arrivée. On répond que ces prophètes, étant très-rapprochés de l'événement, pouvaient le prédire d'une manière naturelle. C'est impossible. Ils pouvaient prévoir certains malheurs, la guerre et ses désastres, mais non le fait même de la dispersion. L'authenticité de la prophétie étant admise, la seconde partie de l'argument tombe d'elle-même, car les prophètes, se nourrissant de la lecture des écrits de Moïse, ont bien pu prendre les termes dont il s'était servi, et imiter son style, tout en restant indépendants et person-

nels, car on aurait tort de croire à une ressemblance absolue, qui n'existe pas.

On dit que dans Nomb., XXIV, 22, le nom d'Assyrie indique l'empire de Babylone ou plutôt Nébucadnetzar emmenant les Kénites dans son expédition contre l'Égypte. Mais de l'aveu de tous les commentateurs, ce verset et les deux ou trois qui précèdent sont souverainement obscurs. Il y a incertitude sur le véritable sens des mots *Aschour*¹ et *Keini*² que l'on rend „par royaume d'Assyrie“ et „habitants de Kaïn.“ Il y a en outre dans ce chapitre une chose qui contrarie tout à fait l'idée d'une interpolation. En effet, si l'on admettait l'interprétation des adversaires du Pentateuque, il y aurait une contradiction manifeste entre le v. 14, où Balaam prédit à Balak ce que les Israélites feront à son peuple, et le v. 22, où il ne serait nullement question des Israélites.

Enfin on assure que le passage Exode, XV, 13, 17, renferme une allusion au temple de Jérusalem. Mais la prophétie n'est pas assez claire pour qu'on puisse en faire un argument contre l'authenticité du Pentateuque. De bons exégètes entendent ces deux versets du pays de Canaan, et d'autres y voient une allusion à la demeure future de l'Éternel, c'est-à-dire à la place qu'occuperait plus tard le centre religieux de la nation israélite³.

1. אַשׁוּר

2. קַיִן

3. Touchant ces divers points, voyez la remarquable *Dissertation sur l'origine, l'âge et l'état critique du Pentateuque samaritain*, par C. Mazade. Genève, 1830, p. 13-28. (Thèse.)

§ 5. *Objections mêlées.*

Nous rangeons sous ce titre quelques objections qui ne rentrent dans aucune des classes précédentes, et qu'il est nécessaire cependant d'examiner, vu l'importance qu'y attachent ceux qui les proposent.

1. L'auteur du Pentateuque parle toujours de Moïse à la troisième personne, donc il ne saurait être confondu avec lui. — Remarque sans portée. Un grand nombre d'historiens en agissent de même : Xénophon, César, Thucydide, Josèphe, Procope, etc. Dans l'Ancien Testament on peut citer Esdras, l'auteur de l'Ecclésiaste et celui de l'Ecclésiastique, et dans le Nouveau Testament, saint Matthieu et saint Jean.

2. Divers passages du Pentateuque renferment des éloges que Moïse ne se serait pas décernés à lui-même. — On répond avec raison à cela que „ les louanges que se donne Moïse ne sont point excessives. Il était nécessaire qu'il marquât dans ses livres les grâces que Dieu lui avait faites, et qu'il déclarât qu'il était *l'homme* ou *l'envoyé de Dieu*, et qu'il parlait en son nom. Il a pu aussi, sans blesser la modestie, se dire *le plus doux des hommes* (Nomb., XII, 3), pour marquer que ce n'était pas lui qui s'était vengé de ceux qui avaient voulu s'élever contre lui; mais que c'était Dieu qui avait pris sa cause en main¹. “ Ajoutons, du reste, avec M. Laharpe² que „ Moïse ne se flatte pas toujours. Sévère envers lui-même, il raconte ses faiblesses,

1. L. E. Dupin, *Dissert. prélim. ou prolégom. sur la Bible*. Amsterdam, 1701, p. 71.

2. Ouvrage cité, p. 10.

ses découragements, et le péché pour lequel il fut exclu de Canaan (Nomb., XX, 2-12; Deut., I, 37; III, 26; IV, 21, 22). Un homme qui se montre ainsi fait preuve d'une impartialité héroïque ou plutôt divine. "

3. L'auteur du Pentateuque montre des connaissances géographiques plus étendues que celles que devait posséder Moïse. — Mais d'abord, en ce qui concerne l'Arabie, on accordera facilement que Moïse a pu la connaître à fond, puisqu'il y séjourna pendant quarante ans avant la sortie d'Égypte, et qu'après la sortie, il la parcourut pendant quarante ans encore comme chef d'un grand peuple. D'un autre côté est-il surprenant que Moïse ait possédé des renseignements exacts sur les contrées du bassin du Tigre et de l'Euphrate, puisque ces contrées furent le berceau de ses ancêtres et que Jacob, la souche immédiate du peuple hébreu, y fit un séjour de plusieurs années? Pour ce qui est des grandes régions situées à l'ouest et au sud du Nil, Moïse était parfaitement placé pour les connaître, attendu que ces régions entretenirent dans tous les temps de nombreux rapports avec l'Égypte, comme l'attestent les historiens profanes. Quant aux nations cananéennes dont Moïse décrit les mœurs et les usages avec détail, il était naturel que ce grand législateur se fût enquis avec soin de leurs caractères particuliers, de leurs forces respectives, de leur position géographique, puisqu'il s'appretait à les soumettre. Les Phéniciens enfin, les plus grands navigateurs de l'antiquité, avaient établi des comptoirs de commerce presque sur tous les rivages, et l'Égypte, comme les autres pays, et plus même que les autres pays, à cause de ses immenses richesses, entretenait de nombreux rapports

avec eux. Par eux, tous les Égyptiens instruits, et Moïse était de ce nombre, avaient acquis des notions historiques, géographiques et ethnographiques étendues, et les contrées éloignées, situées entre le Pont-Euxin et la mer Caspienne, où avaient aussi abordé leurs navires, n'étaient pas, grâce à leurs récits, des contrées inconnues. On peut donc penser que le plus grand historien des temps antiques n'avait pas négligé cette abondante source d'informations.

§ 6. *Défense particulière du Deutéronome.*

Le livre du Deutéronome ayant été attaqué avec une ardeur exceptionnelle en Allemagne et en France¹ dans ces dernières années, nous nous voyons obligé de consacrer à sa défense un article spécial, sans revenir toutefois sur les divers arguments que nous avons fait valoir en faveur de son authenticité².

On assure, en premier lieu, que l'auteur de l'Exode, du Lévitique et des Nombres a certainement entendu terminer par ce dernier livre l'histoire de Moïse. Et l'on rapproche le dernier verset des Nombres du premier du Deutéronome, en faisant remarquer que ces deux versets ne se font nullement suite. En effet, quoiqu'il s'agisse des mêmes choses, des mêmes lieux et des mêmes temps, l'auteur du Deuté-

1. De Wette, *Dissert. crit. qua a prioribus Deuteronomium Pentat. libr. diversum...* Opusc. theol. Berlin, 1830, p. 151 et suiv. — Gesenius, *Geschichte der hebr. Sprache*, p. 32. — Bleek, *Bibl. exeget. Repertor.* P. I, p. 18 et 53. — Ewald, *Geschichte Israels*, I, 143. — Riehm, *Die Gesetzgeb. Mosis im Lande Moab*. Gotha, 1854. — Vainhinger, dans *Herzogs R. E.*, XI, 316 et suiv. — E. Renan, *Hist. des langues sémit.*, p. 119. — Nicolas, *Étud. crit.*; A. T., p. 81.

2. Voy. p. 7-9; 13, 14; 19.

ronome (I, 1-5) s'étend longuement sur eux, comme si ses lecteurs n'en avaient aucune connaissance.

En second lieu, on objecte que le livre du Deutéronome trahit un auteur différent par le caractère de son style, qui est oratoire, abondant, large, tandis que celui des autres livres est concis, rude et inculte.

On prétend, en troisième lieu, rencontrer dans ce livre des notions sur la religion et le culte qui diffèrent de celles des livres précédents. On dit en particulier que l'auteur, qui vivait à une époque où le temple de Jérusalem était debout, a voulu déterminer la forme du culte et fonder l'autorité des prêtres par les lois rapportées aux chapitres XII, XIV-XVII, XXVI; mettre un frein au pouvoir royal par la loi du chapitre XVII, et faire une concession à l'esprit d'une époque corrompue par la loi sur le divorce (XXIV).

On affirme enfin que le Deutéronome diffère en plusieurs autres points des livres précédents, et qu'il ressort de la teneur de diverses lois qui lui sont particulières, notamment de la loi relative aux prophètes (XVIII), qu'il est un abrégé populaire des autres livres, rédigé pour compléter les lois anciennes et les modifier selon les besoins de l'esprit nouveau.

On répond facilement à ces diverses objections, d'abord que le Deutéronome est comme la dernière édition des lois de Moïse et leur résumé sommaire. Au moment où ce grand législateur allait quitter la terre et dire un dernier adieu à son peuple, il ne se trouvait pas en présence des mêmes hommes qui avaient quitté l'Égypte avec lui. Toute la génération qui avait franchi la mer Rouge avait péri dans le

désert par suite de son incrédulité et de sa désobéissance, et une génération jeune, forte et plus nombreuse lui avait succédé. Il était donc nécessaire que cette nouvelle génération non-seulement contractât une alliance solennelle avec Dieu avant la mort de celui qui lui servait de médiateur, mais encore qu'elle fût instruite des événements les plus importants du désert, ou plutôt qu'on lui en rappelât authentiquement le souvenir, et que Moïse fit une récapitulation sommaire des diverses lois qu'il avait édictées, en en fixant le sens et l'usage d'une manière précise et définitive. C'est pourquoi il reprend et explique quelques lois qui avaient été négligées, ou mal comprises, ou qui offraient matière au doute. De là vient encore qu'il en change plusieurs autres, dont les temps et les lieux demandaient la modification. Quant au style abondant et plus oratoire du Deutéronome, il s'explique par l'âge de Moïse, par sa vive sollicitude pour son peuple, et par la solennité du moment où il exhortait les Israélites. Ce grand serviteur de Dieu n'avait plus que quelques jours à passer sur la terre et il mettait toute son âme dans ses discours et ses exhortations. Du reste, les adversaires mêmes du Pentateuque, De Wette en particulier, reconnaissent que le langage et le ton du Deutéronome ont de grands rapports avec ceux des autres livres. Chaque page s'appuie sur les livres antérieurs et les suppose. De Wette, il est vrai, explique cela à sa façon. Il prétend que l'auteur du Deutéronome, non-seulement connaissait, mais encore savait en quelque sorte par cœur les autres livres et qu'il s'est efforcé de les imiter. Ce procédé critique est commode, mais il est invraisemblable et ne saurait, du reste, rendre raison de tout. Les écrivains pos-

térieurs à Moïse l'ont pris aussi pour modèle, et cependant leur manière diffère encore beaucoup de la sienne. Quant aux contradictions que l'on prétend signaler, d'une part, entre Deut., I, 27 et Nomb., XX, 2 et XXVII, 14; d'autre part, entre Deut., II, 29 et Nomb., XX, 20, nous les nions de la manière la plus formelle, jusqu'à ce qu'on ait produit des arguments plus concluants. Pour ce qui est enfin de la loi relative à la royauté, insérée dans le Deutéronome, elle a un caractère prophétique comme beaucoup d'autres passages du Pentateuque, et elle fut donnée par Moïse aux Israélites en vue de l'avenir. La royauté devant être une des formes gouvernementales les plus durables de la nation israélite, il était nécessaire que ses conditions fussent réglées d'avance et avec une autorité telle que nul ne pût y redire. Or, qui plus que Moïse, le fondateur de la nationalité hébraïque, pouvait dicter ces conditions? Chacun sait que Samuel voulut les suivre dans le choix du premier roi d'Israël (1 Sam., VIII). — Les objections dirigées contre l'authenticité du Deutéronome ont été surtout réfutées par *J. L. König*¹, *Keil*² et *F. W. Schultz*³.

SECONDE SECTION.

Critique des divers systèmes émis sur la formation du Pentateuque.

§ 1^{er}. *Système des interpolations.*

Jusqu'ici nous nous sommes borné à répondre aux attaques des adversaires de l'authenticité du Pentateuque. Il

1. *Alttestamentliche Studien*, II. Heft. *Das Deuteronomium und der Prophet Jeremiah*. Berlin, 1839.

2. *Einleitung*, p. 108 et suiv.

3. *Das Deuteronomium erklärt*. Berlin, 1859, p. 3-97. *Protegom*.

est temps d'examiner les divers systèmes proposés par eux pour expliquer la formation de l'antique monument hébreu, car ce monument existe, et il faut assigner une cause raisonnable à son existence.

Le premier système est celui des interpolations. Ceux qui le proposent admettent généralement que Moïse a composé le Pentateuque; mais ils font leurs réserves en ce qui regarde l'intégrité de cet important document. Ils pensent qu'il a subi diverses surcharges et additions postérieures qui ont modifié sur plusieurs points sa teneur primitive. Les attaques précédentes avaient une plus grande portée. Se basant sur certains caractères généraux et particuliers du Pentateuque qui leur paraissaient inconciliables avec l'opinion traditionnelle qui attribue à Moïse cet antique écrit, les critiques que nous avons combattus jusqu'ici en concluaient à une rédaction postérieure et ne conservaient comme appartenant au célèbre législateur des Hébreux que quelques pièces historiques, un certain nombre de lois et des chants. Le système des interpolations, quoique moins subversif pour l'autorité du Pentateuque, n'en est pas moins dangereux, attendu qu'il laisse le champ libre aux conjectures et érige en dernière analyse le jugement des savants en règle suprême de la crédibilité historique des écrits de Moïse. Que deviendrait, en effet, cette crédibilité, même d'une manière générale, si, dans une hypothèse qui pourrait bien se réaliser, les critiques arrivaient, les uns d'un côté, les autres de l'autre, à appliquer le système des interpolations à toutes les parties du Pentateuque? Aucune d'elles ne pourrait plus subsister, et l'autorité de l'ensemble croulerait avec celle des détails.

Avant d'aborder l'examen des passages que l'on présente comme interpolés, nous avons d'abord à prouver que ces interpolations n'étaient pas praticables. Mais que l'on nous comprenne bien. Nous ne nions pas qu'il n'ait pu se glisser dans le texte du Pentateuque des erreurs de détail dues à la faute des copistes ou même des gloses explicatives. De telles erreurs sont l'apanage de tout livre transcrit par la main des hommes, et pour qu'un livre en fût complètement exempt, il faudrait un miracle perpétuel qui n'est pas nécessaire. Nous disons seulement que les écrits de Moïse n'ont pas subi d'altération sensible, étendue, profonde, portant sur des passages entiers, comme on le prétend. Nous croyons, avec les rabbins, à des additions, omissions, transpositions et substitutions de mots et quelquefois peut-être de phrases, à ce qu'on appelle en critique des variantes, mais non point à des interpolations tant soit peu étendues, ayant pour objet des idées, des faits ou des lois.

Des interpolations autres que celles provenant de la transcription toujours fautive des manuscrits n'étaient pas en effet possibles.

Les livres mosaïques étaient sacrés; les Juifs les révéraient comme renfermant la loi de Dieu; toutes les tribus les considéraient comme la règle unique et absolue de leurs croyances religieuses, de leur culte et de leur gouvernement, et dans tous les siècles la nation entière fit paraître pour eux un respect qui est allé jusqu'à la superstition. Le Pentateuque de plus était déposé auprès de l'arche de l'Alliance (Deut., XXXI, 26), et il était défendu, sous peine de la malédiction divine (Deut., IV, 2), d'y ajouter ou d'en retrancher quoi que ce fût. Les grands; les prêtres et le

peuple étaient tenus d'y lire tous les jours de leur vie, et il y avait des scribes ou écrivains publics dont la profession était d'en multiplier les copies (Jér., VIII, 8; Esdras, VII, 6-11). Enfin Moïse avait ordonné que tous les sept ans son livre fût lu publiquement devant tout le peuple (Deut., XXX, 10-13). Le Pentateuque était donc connu de toutes les classes de la nation israélite, et il devenait dès lors impossible de le falsifier¹. Aussi ne l'a-t-il point été. „ Il est très-remarquable, dit *L. Gaussen*², que de Moïse à Malachie, dans le cours de mille ans, jamais aucun des prophètes suscités de Dieu pour montrer à la maison d'Israël ses forfaits, n'ait fait entendre un seul mot qui pût donner à penser ou seulement à soupçonner la moindre altération des Écritures de la part des Juifs. Toute espèce de crimes se commirent au milieu d'eux, tous leur furent reprochés par leurs prophètes, excepté celui-là. De siècle en siècle vous les trouvez peuple de col roide, incirconcis de cœur et d'oreille, ingrats, incrédules, impies, idolâtres, rebelles aux Écritures, lapidant même les prophètes qui leur étaient envoyés; mais jamais, jamais vous ne les verrez porter sur leurs livres saints une main sacrilège; jamais ils n'en contestèrent l'autorité; jamais ils n'en mutilèrent le recueil. „ Jésus-Christ et les apôtres reconnaissent de même les Juifs coupables de tous les crimes, mais jamais de celui-là. Josèphe et Philon, tous deux contemporains des apôtres, tous deux éminents au milieu de leur peuple et

1. Sur les nombreuses précautions que prit Moïse pour que la loi fût conservée, connue et apprise, voyez Deut., XXXI, 9-13, 24-27; XXXIII, 10; XVII, 19; XXXII, 26.

2. *Le Canon des saintes Écritures*.... Lausanne, 1860, t. II, p. 68.

versés dans la science hébraïque, rendent un témoignage identique à leur nation. Nous avons rapporté plus haut leurs remarquables paroles¹.

D'un autre côté, qui aurait osé entreprendre de falsifier tout ou partie du Pentateuque ? Quand en aurait-on formé le dessein ? Où se serait-il exécuté ? Un scribe qui aurait réussi à interpoler quelques exemplaires, aurait été bientôt convaincu d'imposture par la confrontation de ces exemplaires falsifiés avec le plus grand nombre de ceux qui étaient répandus dans le public. Toute la société israélite se serait soulevée contre un pareil attentat, et celui qui l'aurait commis ne nous serait plus connu que par son supplice. La jalousie des tribus, la vigilance des prophètes, le zèle des Léuites, l'attachement du peuple pour les traditions de ses pères, plus tard la rivalité des royaumes de Juda et d'Israël, tout aurait contribué à faire découvrir la fraude et à la rendre publique.

Nous arrivons sans plus tarder à l'examen des principaux passages du Pentateuque que l'on donne comme interpolés, et nous rangeons dans une première classe ceux que nous avons déjà passés en revue dans le § 4 (sect. I, part. II), sous le nom d'*anachronismes*, et dont une nouvelle étude au point de vue du système des interpolations n'est pas nécessaire, attendu que les arguments divers que nous avons fait valoir pour établir la contemporanéité mosaïque de ces passages, servent aussi bien de réponse aux critiques les plus négatifs, qui voient dans lesdits passages qu'ils déclarent postérieurs, un argument contre l'authen-

1. Voy. p. 44.

ticité de presque toutes les portions du Pentateuque, qu'aux critiques mitigés qui, respectant l'ensemble, regardent seulement quelques points de détail et secondaires, comme interpolés, au nombre desquels ceux que nous avons indiqués dans le même § 4. Les arguments sont valables dans les deux cas, et répondent aux deux espèces d'objections.

Voici les nouveaux passages allégués comme suspects d'interpolation.

Genèse, XXXVI. On objecte à ce chapitre d'être comme perdu entre le XXXV^e et le XXXVI^e, et d'avoir toute l'apparence d'une interpolation. — Mais deux raisons importantes pouvaient engager Moïse à placer ici la généalogie des descendants d'Ésaü. D'abord, justifier la promesse importante qu'Isaac avait faite à Jacob (Gen., XXVII, 39); puis, empêcher les Israélites de maltraiter les Iduméens, qui étaient leurs frères, et de s'emparer de leur territoire (Deut., XXIII, 7).

Exode, VI, 14 - 30. On dit que ces versets ne cadrent pas avec le contexte. — Mais il est aisé de remarquer, en ce qui concerne d'abord les v. 14 à 27, qui rapportent la généalogie de Moïse et celles de Ruben et Siméon, frères aînés de Lévi, que Moïse les a insérés dans son livre comme éclaircissement. Il voulait que le peuple israélite, si prompt à la contestation et au murmure, connût parfaitement quelle était la famille et l'extraction des libérateurs que Dieu lui donnait et qu'il avait choisis pour en faire les ministres de ses faveurs ou de sa juste vengeance. Le fait avait sa valeur, tant au point de vue des généalogies, qui ont une si grande importance en Orient, qu'au point de

vue des grands événements qui allaient s'accomplir en Égypte par l'intermédiaire de Moïse et d'Aaron. La mention de la généalogie de Ruben et de Siméon avait pour but de fixer l'ordre de la naissance de Lévi parmi les enfants de Jacob. Quant aux versets 28 à 30, ils sont la récapitulation sommaire des ordres que Dieu avait donnés à Moïse (v. 2, 10), des excuses que Moïse avait alléguées pour ne pas s'y soumettre (v. 12), et des instances que Dieu avait faites auprès de lui pour qu'il se rendît, sans plus tarder, à la cour de Pharaon (v. 13). Cette récapitulation était nécessaire pour donner plus de clarté à tout le chapitre VI.

Exode, VII, 7. *Or Moïse était âgé de quatre-vingts ans, et Aaron de quatre-vingt-trois ans, lorsqu'ils s'adressèrent à Pharaon.* — Ce verset n'est pas une interpolation. L'âge des deux libérateurs du peuple de Dieu est particulièrement indiqué ici, autant pour fixer l'ordre des événements que pour montrer d'une manière plus précise le commencement de l'accomplissement de la promesse faite par Dieu à Abraham (Gen., XV, 13) et à Jacob (XLVI, 4), et bien connue de Joseph (L, 24).

Exode, XI, 1 - 3. Ces trois versets, dit-on, ne se lient pas au récit. — Mais on peut les considérer comme une parenthèse et traduire les verbes au plusqueparfait (*Et l'Éternel avait dit à Moïse....*), en supposant que Dieu avait fait part de son dessein à son serviteur dans une circonstance précédente qui ne serait pas indiquée, ou encore que Dieu lui révéla ce dessein au moment même où il allait sortir pour toujours de la présence de Pharaon.

Deutéronome, II, 10-12. On représente ce passage

comme une addition postérieure. Mais „Moïse, dit avec raison *Calmet*, a ramassé ici ce nombre d'exemples de peuples qui avaient été dépossédés de leurs pays, peut-être pour encourager les Hébreux à faire la conquête du pays de Canaan, ou pour les justifier du reproche qu'auraient pu leur faire les Moabites et les Iduméens, de venir troubler ces anciens habitants dans leurs demeures. Pourquoi ne leur serait-il pas permis ce qui a été permis à leurs voisins? Les Moabites eux-mêmes possédaient le pays des Emims; les Iduméens celui des Horrreens, et ainsi des autres.“ — Même explication pour les versets 20 à 23 que l'on donne aussi comme une interpolation.

Mais de tous les passages allégués en faveur du système des interpolations, celui qui paraît lui donner le plus gain de cause, c'est sans contredit le chap. XXXIV du Deutéronome qui rapporte la mort de Moïse. Moïse, dit-on, n'a pu écrire le récit de sa mort. Le dernier chapitre du Deutéronome est donc une interpolation manifeste du Pentateuque. — On se serait épargné le souci de cette objection, si l'on avait considéré que la séparation du Pentateuque des livres suivants, tout au moins du livre de Josué, et la division de ce même Pentateuque en cinq parties, sont d'une date relativement moderne¹. Josué écrivit son livre dans le *livre de la loi de Dieu* (XXIV, 26), c'est-à-dire à sa suite, et, selon toute vraisemblance, il est l'auteur du récit de la mort de Moïse. Son livre commence donc proprement au chap. XXXIV du Deutéronome, et si l'on en a distrait le premier chapitre pour le réunir au Pentateuque,

1. Voy. p. 26, note 1.

c'est pour répondre au besoin bien naturel que devaient éprouver les lecteurs, de posséder dans le même livre la relation des derniers moments du grand législateur des Hébreux. Quant à cette relation même, elle naquit spontanément du désir de mettre la dernière pierre au magnifique monument élevé par l'illustre serviteur de Dieu. „Le Pentateuque, dit éloquemment Tripard¹, comme les *Commentaires* de César et tous les mémoires des grands hommes, renferme avec l'histoire nationale la biographie de Moïse. Une chose manquait pour la compléter, c'était sa mort, et le témoignage de la reconnaissance d'un peuple envers son libérateur. Ce livre fut donc complété par la reconnaissance publique, qui voulut conserver aux générations futures les derniers instants du grand homme. C'est l'oraison funèbre qui va s'écrire, ou plutôt c'est l'épithaphe dictée par un peuple qui, ne pouvant graver sa pensée sur une tombe inconnue, l'inscrit avec l'impartialité de l'histoire à la fin du Pentateuque, ce glorieux monument du grand homme, comme couronnement de son immortel génie. Le peuple se livre à un deuil de trente jours, et l'écrivain nous dit : „Il ne parut plus en Israël de prophète comparable à Moïse, lui, que l'Éternel connaissait face à face.“

Lors donc qu'on taxe d'interpolation ou d'altération le dernier chapitre du Deutéronome, on se sert d'une expression très-impropre, vu les conditions tout exceptionnelles qui y ont donné naissance. Aulus Hirtius, ami et compagnon d'armes de César, a aussi ajouté un huitième et dernier livre aux commentaires de cet illustre capitaine

1. Ouvr. cité, p. 439, 440.

sur la guerre des Gaules, mais on ne s'est jamais avisé pour cela de dire que ces commentaires ont été interpolés.

§ 2. *Système des fragments.*

Les critiques qui défendent ce système croient pouvoir prouver que le Pentateuque n'est pas un ouvrage conçu et exécuté par un rédacteur unique, c'est-à-dire par Moïse, mais un recueil de documents divers, ramassés en divers temps et en divers lieux, et réunis un peu arbitrairement. Ils fondent leur opinion sur l'emploi alternatif des noms *Élohim*¹ (Dieu) et *Jéhovah*² (Éternel), qui correspondraient à deux ordres de documents; sur les vices de rédaction du Pentateuque; sur les titres et conclusions qui se lisent dans un certain nombre de morceaux; enfin sur la diversité de style qui caractériserait ces derniers. Reprenons tour à tour ces quatre ordres de preuves.

I. Documents jéhovistes et élohistes du Pentateuque, principalement de la Genèse.

Historique de la question. — Le premier qui ait parlé de ces documents est *J. Astruc*³, savant médecin catholique français. Il admet deux sources écrites principales, le mémoire élohiste et le mémoire jéhoviste, et dix autres d'une moindre importance. Ces douze documents auraient

1. אֱלֹהִים

2. יְהוָה

3. *Conjectures sur les mémoires originaux dont il parait que Moïse s'est servi pour composer le livre de la Genèse.* Bruxelles, 1753, in-12, 525 pages. — Astruc était né à Sauve (Gard) et fut appelé comme professeur de médecine à Paris, où le bruit de ses talents l'avait devancé.

été rangés par Moïse sur douze colonnes suivant l'ordre et la place qui revenait à chacun d'eux ; mais dans la suite les colonnes auraient été dérangées et l'on aurait tout confondu en voulant tout réunir. Telle serait l'origine de la Genèse.

L'hypothèse d'Astruc obtint une grande faveur en Allemagne et devint le point de départ d'une foule de systèmes. *Eichhorn* l'embrassa avec la fougue qui le caractérisait. Il estime que les deux mémoires élohiste et jéhoviste constituent le fond de la Genèse. Moïse prit pour règle de citer, pour chaque événement, celui des deux mémoires qui le donnait avec le plus d'étendue, ce qui ne l'empêcha point cependant de puiser aussi dans l'autre, et de chercher à les concilier tous les deux autant que possible. *Eichhorn* admet aussi quelques autres mémoires supplémentaires. — *W. Gramberg*¹ et *J. Stähelin*², dans les ouvrages qu'ils publièrent sur la question, se rattachent d'une manière générale au système d'*Eichhorn*. Le second toutefois émit l'idée nouvelle que quelques passages jéhovistes devaient être considérés comme élohistes à cause de certaines particularités de langage, qui les rapprochaient de ces derniers.

*D. Ilgen*³ s'éloigna beaucoup d'*Eichhorn*. Selon ce critique, la Genèse se compose de dix-sept parties provenant de trois rédacteurs différents : un jéhoviste, un premier et un second élohiste. L'auteur de la Genèse a collationné ces

1. *Libri Geneseos secundum fontes adumbratio nova*. Lipsiæ, 1828.

2. *Krit. Untersuchungen über die Genesis*. Basil., 1830. — Sur l'opinion postérieure de *Stähelin*, voyez p. 61.

3. *Urkunden des erst. Buch. Mose in ihrer Urgestalt*. Halle, 1798.

divers documents, empruntant à l'un un fait, à l'autre un autre fait, et composant souvent le même morceau de mots empruntés à deux sources différentes. Ilgen passe ainsi en revue toute la Genèse, reconnaissant chaque fois, avec un aplomb qui fait sourire, la part de chaque rédacteur primitif dans la rédaction définitive.

La théorie de *De Wette* est beaucoup plus simple. Il admet comme source principale de la Genèse un document élohiste continu, dont les fragments se retrouvent dans tout ce livre et jusque dans la première partie de l'Exode (I-VI). Le rédacteur définitif modifia ce mémoire élohiste à l'aide d'un certain nombre d'autres mémoires jéhovistes et mit ainsi au jour la Genèse.

Van Bohlen se rattache à ce système. Il croit seulement que l'auteur de la Genèse accorda plus d'attention aux documents jéhovistes et s'en servit pour étendre le récit fourni par le document élohiste primitif.

F. Bleek, dans son programme de 1836, cité plus haut, *F. Tuch*¹, *A. Knobel*² et *F. Delitzsch*³ partagent aussi le sentiment de *De Wette*. *Tuch* et *Knobel* s'attachent toutefois à déterminer plus exactement ce qui appartient au mémoire élohiste primitif et ce qui est le fait du dernier rédacteur. Le premier admet même une troisième source.

Il est d'autres savants, au nombre desquels *Michaëlis*, *Jahn*, *Vater* et *Hartmann*, qui, tout en admettant que la Genèse a été composée d'après des sources écrites anciennes, pensent que ces sources ne consistaient qu'en

1. *Commentar über die Genesis*. Halle, 1838.

2. *Die Genesis erklärt*. Leipzig, 1852.

3. *Commentar über die Genesis*. Leipzig, 1860.

fragments épars, en récits isolés, étrangers les uns aux autres. Ils ne reconnaissent donc pas un ou deux grands documents ou courants comme les autres critiques.

En opposition avec les idées nouvelles, *Ewald*¹ soutint que la Genèse était une véritable histoire, composée d'une manière indépendante et personnelle. Il établit que partout dans la Genèse l'emploi des noms Elohim et Jéhovah est subordonné à des règles hébraïques fixes, et que, par conséquent, on ne peut rien conclure de l'emploi de ces noms pour la détermination du caractère de tel ou tel document. Il nie ainsi l'existence des deux documents jéhoviste et élohiste et affirme l'unité du livre, la connexion de ses diverses parties et l'uniformité de son style. Mais il ne cherche point à savoir si la Genèse appartient ou non à Moïse et à son siècle, et la considère bien plutôt comme un poème, à l'instar de De Wette et Augusti, que comme une véritable histoire.

Dès 1831, Ewald émet une opinion contraire². Se rapprochant assez du système d'Eichhorn, il estime que le fond de la Genèse et du Pentateuque en général est un antique document élohiste dont on peut reconnaître les traces dans tout le recueil. L'auteur de ce document aurait lui-même réuni des mémoires plus anciens. Plus tard, à l'aide d'autres mémoires écrits, le livre aurait été remanié, et le rédacteur, transportant arbitrairement les idées et les mœurs de son époque aux époques anciennes, aurait prêté aux temps patriarcaux le nom de Jéhovah. Le document

1. *Die Komposition der Genesis*. Braunschweig, 1823.

2. *Annalen für die Krit. wissenschaftl.*, etc. Berlin, 1831. — *Studien und Kritiken*. Hambourg, 1831.

élohiste primitif aurait ainsi subi une modification profonde.

Plus tard, Ewald modifie encore son système et prétend, mais sans en fournir aucune preuve, que l'histoire ancienne, qui fait le fond du Pentateuque et du livre de Josué, a été l'objet de nombreux remaniements avant de nous parvenir sous sa forme actuelle. Nous avons exposé plus haut son système¹.

*H. Hupfeld*² revient au système d'Ilgen. Il admet trois écrits historiques suivis et complètement indépendants les uns des autres, comme fond de la Genèse : deux écrits élohistes et un jéhoviste. Le premier écrit élohiste commence à la création et se termine au partage du pays de Canaan. Le second traite de l'histoire des patriarches, et se rapproche de l'écrit jéhoviste qui, comme le premier élohiste, commence à la création. De ces trois mémoires indépendants, un rédacteur postérieur aurait composé notre Genèse.

*F. Delitzsch*³, dans son second travail sur la Genèse, admet un fond élohiste et une retouche jéhoviste. Le document élohiste daterait du siècle de Moïse et la retouche jéhoviste du temps de Josué.

C'est à ce point de vue que se place aussi *Bleek*, dans son introduction à l'Ancien Testament. Il admet un écrit élohiste primitif complété par un auteur jéhoviste, et peut-être retouché plus tard par le dernier compilateur du Pentateuque.

1. Voy. p. 61-63.

2. *Die Quellen der Genesis und die Art ihrer Zusammensetzung*. Berlin, 1853.

3. *Die Genesis ausgelegt*. Leipzig, 1852; 2^e édit. 1853.

J. G. Vainhinger (dans la *Real-Encyclopædie* d'Herzog) reconnaît un premier et un second mémoire élohiste, et un mémoire jéhoviste plus moderne, contemporain d'Amos. Le second élohiste ne serait qu'un remaniement augmenté du premier, et le jéhoviste un développement du second élohiste, qu'un nouveau rédacteur aurait encore remanié et complété. C'est ainsi qu'auraient été formées les quatre premières parties du Pentateuque.

M. *Renan*¹ considère ces résultats de la critique comme définitifs. „On peut différer, dit-il, sur la division des parties du Pentateuque, sur le nombre et le caractère des rédactions successives; on ne peut plus douter du procédé qui amena, au huitième siècle avant notre ère, le Pentateuque et le Livre de Josué à leur état définitif. Il est clair qu'un rédacteur jéhoviste (c'est-à-dire employant dans sa narration le nom de Jéhovah) a donné la dernière forme à ce grand ouvrage historique en prenant pour base un écrit élohiste (c'est-à-dire où Dieu est désigné par le mot Elohim), dont on pourrait encore aujourd'hui reconstruire les parties essentielles.“

Quant à M. *Nicolas*², il est persuadé, au contraire, qu'„il faut modifier tous les systèmes suivis par la critique biblique en Allemagne dans la distribution de ce qu'il lui a plu d'appeler les documents élohistes et les documents jéhovistes. Au lieu de dire avec elle que les documents de la première catégorie forment le fond de tout le Pentateuque et que ceux de la seconde n'y figurent que comme des suppléments, on doit soutenir, en s'appuyant sur les faits réels,

1. Ouvr. cité, p. 119 et 120.

2. Ouvr. cité, p. 50 et 79.

que les seconds y tiennent une plus large place que les premiers. Ce n'est que dans la Genèse que les documents élohistes dominent. Dans l'Exode, les deux classes sont à peu près d'égale étendue. Le Lévitique est entièrement jéhoviste. Le mot Elohim ne s'y rencontre que deux fois, et l'on peut croire que dans ces deux passages il est employé à la manière dont en font usage les prophètes qui ne laissent pas, tout en se servant parfois de ce terme, d'être jéhovistes. Enfin le livre des Nombres tout entier, excepté les chapitres XXII, 2-XXIV, 25, qui contiennent l'épisode de Balaam et qui sont élohistes, est formé de documents jéhovistes. Quant au collecteur des mémoires, il „ne se permit qu'une chose, ce fut de rapprocher ces divers documents les uns des autres, ou, pour mieux dire, d'en rapprocher les diverses parties qui lui semblaient propres à se compléter mutuellement.“

Nous terminerons cette revue historique en citant les noms des critiques qui ont combattu la théorie des fragments: *Sack*, *Hengstenberg*, *Hævernick*, *Welte*, *Keil*, *Drechsler*, *Ranke*, que nous avons déjà eu l'occasion de citer; et *Kurtz*¹, *Kahnis*², *M. Baumgarten*³, etc.

Critique du système. — La première observation que nous ferons sur le système des fragments, c'est que ceux qui s'en portent les défenseurs, prennent soin de se réfuter les uns les autres. Ainsi Astruc, Vater et Eichhorn avaient désigné sous le nom de document élohiste les pièces diverses

1. *Beiträge zur Vertheidigung der Einheit des Pentat.* — Kön., 1844.
Die Einheit der Genesis. Berlin, 1846.

2. *Die Einheit der beiden Schöpfungsberichte Genesis*, I-II. Leipzig, 1862.

3. *Theologisches Commentar zum A. T.* 1^{er} vol. *Pentat.* Kiel, 1844.

dans lesquelles Dieu est exclusivement appelé du nom d'Elohim, et document jéhoviste celles où il porte spécialement le nom de Jéhovah. Mais d'après Stähelin, De Wette, Van Bohlen et autres, ces dénominations n'ont plus le même sens. Ces critiques, croyant remarquer qu'un grand nombre de passages, dans lesquels Dieu est appelé exclusivement Jéhovah, se rapprochent du document élohiste par certaines particularités de langage et ressemblances d'idées, considèrent ces passages jéhovistes comme élohistes. — D'après Vater et M. Nicolas, le Pentateuque est formé d'un grand nombre de pièces diverses, très-distinctes les unes des autres, que le dernier collecteur, véritable manœuvre, n'a fait que juxtaposer. D'après De Wette (*Beiträge*), Augusti et Ewald, au contraire, le rédacteur du Pentateuque a disposé à son gré de ces diverses pièces, les a fondues ensemble et en a formé un ouvrage harmonique et coordonné. — Vater considère le mémoire élohiste primitif comme un assemblage incohérent de chants et de récits antiques. Mais De Wette le regarde comme une histoire suivie qu'il serait possible de reconstruire en rapprochant ses diverses parties éparses dans les quatre premiers livres du Pentateuque. — D'après Astruc, Eichhorn et autres, les mémoires élohiste et jéhoviste formaient dans le principe deux ouvrages, deux livres spéciaux. D'après Vater, au contraire, ce sont seulement des traditions, primitivement séparées et éparses. — De Wette affirme que le document ou mémoire élohiste tient la plus grande place dans les quatre premiers livres du Pentateuque, tandis que le document jéhoviste, purement traditionnel et oral, se réduirait à quelques passages disséminés çà et là. Mais M. Nicolas

affirme plus nettement encore que les documents jéhovistes tiennent une plus large place dans ces mêmes livres que les documents élohistes, qui dominent seulement dans la Genèse. — Astruc, Eichhorn, De Wette et autres n'admettent que deux grands mémoires ou courants, l'élohiste et le jéhoviste. Ilgen et Hupfeld admettent, au contraire, deux élohistes, Knobel trois, M. Nicolas un plus grand nombre, mais un seul d'une certaine étendue (le grand écrit élohiste). — La plupart des anciens critiques ne croyaient à l'existence que d'un seul écrit jéhoviste, mais M. Nicolas et Knobel assurent qu'il devait en exister plusieurs qui, rapprochés plus tard les uns des autres et joints au grand écrit élohiste, composèrent les quatre premiers livres du Pentateuque. — Astruc et Eichhorn croient que les deux grands documents étaient antérieurs à Moïse, qui s'en servit pour composer sa Genèse. De Wette assure, au contraire, que le document le plus ancien, l'élohiste, a été écrit à une époque où la monarchie existait en Israël. — Ewald estime que le grand écrit élohiste appartient au royaume de Juda, mais M. Nicolas se déciderait plutôt pour le royaume du Nord, tout en assignant les diverses pièces jéhovistes au royaume du Sud. — Nous voyons enfin M. Renan considérer comme clairement et définitivement démontré le fait qu'un rédacteur jéhoviste a donné la dernière forme au Pentateuque en prenant pour base un écrit élohiste, dont on pourrait encore aujourd'hui reconstruire les parties essentielles; M. Nicolas, au contraire, déclare nettement qu'il faut modifier tous les systèmes suivis par la critique biblique en Allemagne dans la distribution de ce qu'il lui a plu d'appeler les documents élohistes et les documents jéhovistes.

Lorsqu'il s'agit de répartir les divers morceaux de la Genèse entre les deux courants élohiste et jéhoviste, la contradiction qui règne entre les critiques se manifeste avec la même évidence. C'est ainsi qu'ils assignent tour à tour à une rédaction contraire les passages suivants : Gen., IV, 17-24; — IV, 25, 26; — VI, 1, 2, 4; — IX, 1-19; 28, 29; — X, 1-32; — XIX, 29; — XXVII; — XXIX. — Autre série : Gen., IX, 20-27; — XII, 1; — XIX, 38; — XXIV, 1-67; — XXXVIII; — XLIX. Cette incertitude provient de ce que les critiques sus-mentionnés ne s'accordent, comme on l'a vu, ni sur le caractère, ni sur l'étendue, ni sur le nombre, ni sur la date, ni sur le lieu de rédaction, ni sur les auteurs des documents élohistes et jéhovistes.

Nous ne voulons pas conclure de là qu'il n'y a point de passages dans le Pentateuque qui offrent spécialement le nom d'Elohim et d'autres qui offrent spécialement celui de Jéhovah; mais ce que nous refusons à reconnaître, c'est que la présence de l'une ou l'autre appellation dans tel ou tel passage suffise pour établir que ces passages appartiennent à des sources orales ou écrites d'une date, d'un auteur et d'un caractère différents; sources que Moïse, ou tout autre rédacteur, aurait fondues ou simplement juxtaposées dans un ouvrage unique.

Remarquons dès l'abord que le fait de passages exclusivement jéhovistes et de passages exclusivement élohistes n'est réel et véritable que pour le commencement de la Genèse, comme l'établit le tableau suivant :

ELOHIM.
Genèse, I-II, 3.

VI, 9-22.

VII, 11-16.

VIII, 1-19.

IX, 1-17.

JÉHOVAH.

Genèse, IV.

VI, 1-8.

VII, 1-5.

VII, 6-10.

VIII, 20-22.

XI, 1-9.

Dans tous les autres morceaux que l'on cite comme élohistes ou jéhovistes, la présence plus ou moins répétée de l'appellation contraire démontre clairement que le classement établi n'est pas exact. Il est même un fragment important (Gen., II, 4 — III, 24) où l'appellation qui revient le plus souvent embrasse les deux noms : *Jéhovah-Elohim* (Éternel-Dieu). On croit se tirer de la difficulté en admettant d'autres sources élohistes à côté de la principale, ou encore en supposant que, dans les remaniements successifs qu'a subis le Pentateuque, le rédacteur jéhoviste, plus moderne que le rédacteur élohiste, a substitué quelquefois le nom de Jéhovah au nom d'Elohim. Mais cette dernière explication suffit pour ruiner par sa base l'hypothèse des fragments, car comment déterminera-t-on le caractère jéhoviste ou élohiste d'un fragment, si d'abord l'on n'est pas certain des critères qui doivent servir de base à la détermination, c'est-à-dire si les mots Elohim et Jéhovah ne sont pas de première main et ont été retouchés? Comment affirmera-t-on que tel passage est élohiste, quoiqu'il soit jéhoviste par l'appellation, si l'on n'a d'autre argument à présenter que l'hypothèse d'une interpolation par le rédacteur jéhoviste postérieur? S'il y avait interpolation, elle serait constante, et l'on ne voit pas pourquoi le rédacteur jého-

viste aurait supprimé ici le nom d'Elohim et là l'aurait conservé. La première explication, le recours à d'autres sources élohistes, est un expédient tout aussi ruineux pour l'hypothèse des fragments, car, sur quoi fonder le caractère élohiste d'un fragment portant le nom de Jéhovah? Sur les idées élohistes qu'il renferme, répond-on. Mais, comme le remarque M. Nicolas, qui ne saurait être suspect dans la question, „déterminer la nature des diverses parties du Pentateuque d'après des idées qu'on a déclarées à *priori* élohistes ou jéhovistes, c'est un procédé fort arbitraire. Il ne s'agit pas, en effet, de décider que tel passage dans lequel Dieu est désigné constamment par le terme Jéhovah est élohiste, parce qu'il contient des idées qu'on pense devoir être élohistes. La logique demande qu'on accepte comme élohistes les idées contenues dans les fragments dans lesquels Dieu est appelé Elohim, et jéhovistes celles dans lesquelles il est appelé Jéhovah. Hors de là, il n'y a plus rien de certain¹.“

Nous sommes fondé, d'après ces considérations, à ne reconnaître comme passages strictement jéhovistes et passages strictement élohistes que ceux que nous avons cités plus haut.

Mais comment expliquer ces passages? Quelle cause assigner à l'emploi alternatif et volontaire des noms Jéhovah et Elohim dans ces passages? Quelques partisans du système des fragments, qui admettent l'authenticité de la Genèse, disent que Moïse a consulté des sources élohistes et des sources jéhovistes, et qu'il les a fait entrer dans son livre avec les noms divins qu'elles portaient. Mais nous

1. Ouvr. cité, p. 48.

demanderons alors qu'on nous explique comment il a pu se faire qu'il existât à cette époque des documents de cette sorte? ce qui établit l'existence de pareils documents? ce qu'ils sont? pourquoi, sauf dans les passages que nous avons rapportés plus haut, les noms d'Elohim, de Jéhovah, d'Elohim-Jéhovah, alternent les uns avec les autres, non-seulement dans un même chapitre, mais dans un même verset? pourquoi ces documents ne se montrent pas partout distincts, nettement caractérisés par une appellation unique soit élohiste, soit jéhoviste? Quant à ceux qui estiment que le Pentateuque a été rédigé longtemps après Moïse, sous les rois, nous leur demanderons de même d'expliquer comment à un moment où Jéhovah, l'Éternel, s'était déclaré, depuis plusieurs siècles, le Dieu, le roi et le protecteur de la nation israélite, on a pu écrire l'histoire de la famille d'Abraham à un point de vue élohiste? Un rédacteur postérieur n'eût-il pas tenu à faire figurer partout le nom national et plus spécialement israélite de Jéhovah, d'autant mieux que les mêmes critiques, pour rendre raison de l'emploi de ce nom dans plusieurs documents qu'ils regardent comme élohistes d'idées et de langage, admettent volontiers que le rédacteur jéhoviste les a retouchés? Dans la première hypothèse il reste donc à prouver qu'avant Moïse il existait des mémoires écrits ou des traditions orales élohistes et jéhovistes, et surtout que ce grand législateur n'a pu se servir des noms d'Elohim et de Jéhovah sans être obligé de recourir à des documents portant ces noms; dans la seconde hypothèse, l'emploi et la conservation du mot Elohim ne sont pas possibles et encore moins l'usage alternatif et mêlé des deux noms.

Quelques-uns des critiques qui prétendent que l'auteur du Pentateuque, écrivant sous les rois ou plus tard, n'était pas un rédacteur proprement dit, mais un simple collecteur, expliquent, il est vrai, la présence des noms Elohim et Jéhovah dans ce livre et dans les monuments subséquents de la littérature hébraïque par l'existence dans la famille d'Israël de deux conceptions différentes de Dieu : la conception élohiste pouvant prêter à l'idolâtrie, et la conception jéhoviste affirmant le monothéisme pur : la première se rattachant de plus aux antiques traditions patriarcales, et la seconde, à la réforme mosaïque. „Mais c'est là une pure hypothèse que les faits se chargent de renverser. On a beau distinguer entre l'idolâtrie et le polythéisme, et dire qu'on peut être élohiste et idolâtre : l'idolâtrie s'attache autant au culte de Jéhovah qu'à celui d'Elohim (Juges, VIII, 24-27; XVII, 1; XVIII, 21), et les rois vraiment théocratiques renversent les *Aschérim*¹ qui ne sont que des statues d'Astarté ou peut-être des lieux consacrés à Astarté (1 Rois, XIV, 23, 24; XV, 13), mais respectent le plus souvent les hauts lieux dédiés à Elohim ou à Jéhovah (2 Rois, XII, 1...)².“

D'autres critiques, qui admettent l'authenticité du Pentateuque, expliquent l'emploi alternatif des noms Elohim et Jéhovah par une nécessité de style ou le hasard. Ils

1. אֲשֵׁרִים:

2. F. Sauzède, *Étude sur la formation de la Genèse*. Toulouse, 1863, p. 21 et 22 (thèse). — Puisque nous citons le nom de M. F. Sauzède, qu'il nous soit permis de regretter la mort de ce jeune pasteur, dont l'esprit ferme et pénétrant et la science philologique étendue auraient pu rendre de grands services à notre théologie encore au berceau.

estiment que Moïse s'est servi de ces deux noms, afin de varier son langage, ou encore qu'il l'a fait sans plan déterminé et comme au courant de la plume. Ces deux raisons ont certainement de la valeur, mais elles ne sauraient tout expliquer. Que dans les passages où les deux noms reviennent à tout propos, à un petit intervalle, et sont comme côte à côte, Moïse les ait employés indifféremment l'un pour l'autre, par hasard ou sans opinion préconçue, c'est vraisemblable, et même certain; mais dans les passages d'une certaine étendue, comme ceux que nous avons indiqués plus haut, ces deux raisons ne sont pas valables, attendu que tout établit que Moïse a adopté volontairement, de propos délibéré, l'une ou l'autre appellation.

Si nous examinons de près le sens spécial des mots Elohim et Jéhovah, peut-être parviendrons-nous à découvrir la raison de leur emploi. Le nom de El ou Elohim est une désignation générale de la Divinité, un nom commun. Elohim est le Dieu que proclament la nature et la conscience, le Dieu à la fois des païens et des Hébreux, le Dieu de la création et de la force. Jéhovah¹ est au contraire un nom propre, le Dieu de la révélation patriarcale et surtout de la révélation mosaïque, la divinité manifestée dans la plénitude de son essence immuable et éternelle, le Dieu existant par lui-même et révélé². Or, si nous considérons

1. יהוה — Ce mot dérive du verbe היה. être, dont il est le futur pris substantivement. Jéhovah signifie donc *Le Étant*. La vraie prononciation, cachée par les rabbins, qui considéraient le nom de Dieu comme ineffable, paraît être *Jahveh*.

2. Hengstenberg (*Auth. des Pentat.*, t. I, p. 289-298) voit dans Jéhovah le Dieu de la miséricorde et de la grâce. Mais c'est transporter dans l'Ancien Testament les idées du Nouveau.

un grand nombre de passages où les deux appellations sont employées, nous verrons, en effet, „que le nom d'Elohim est employé là où Dieu apparaît plus spécialement comme créateur dans ses rapports généraux avec la création; celui de Jéhovah là où Dieu se révèle davantage par la parole ou par des mystères. Déjà chez les rabbins *Pardès Rhimonim* attribue le nom Elohim plus à l'action du créateur; Jéhovah plus à l'action du libérateur, du maître, du sauveur (*Cabb. den.*, I, p. 101 et 378)¹.”

On objecte à cette théorie que le nom de Jéhovah n'était pas connu avant Moïse, et qu'ainsi son emploi s'explique, non par le point de vue que nous indiquons, mais par le remaniement jéhoviste que Moïse fit subir à ses sources purement et entièrement élohistes. Lesdites sources existant avant la révélation du nom de Jéhovah, on ne saurait rien déduire de leur contenu pour justifier l'emploi de ce dernier nom. On se fonde sur le célèbre passage : Exode, VI, 3 : *Je me suis manifesté à Abraham, à Isaac et à Jacob, comme le Dieu tout-puissant (El-Schaddaï), et je n'ai pas été connu d'eux par mon nom de Jéhovah*².

— Mais comme on retrouve ailleurs des déclarations encore plus précises que celles-ci, qui établissent que le nom de Jéhovah était connu avant Moïse (voy. Gen., IV, 26 et XXVIII, 20, 21)³, on ne peut songer à interpréter ce passage absolument, et on doit le paraphraser ainsi : „Je n'é-

1. Hanneberg, ouvr. cité, p. 218 et 219.

2. Sauzède, p. 31 et 32.

3. « Alors (sous Enos) on commença à invoquer le nom de l'Éternel. » « Si Elohim est avec moi..... Jéhovah sera mon Dieu. » Voyez encore Gen., XIV, 22; XXII, 14; XV, 7, etc

tais connu d'Abraham, d'Isaac et de Jacob que comme le Dieu fort qui peut accomplir les promesses qu'il fait, maintenant je me révélerai comme l'Éternel, c'est-à-dire comme l'être, toujours semblable à lui-même, qui exécute ce qu'il a promis." Dieu annoncerait ainsi à Moïse qu'il va sentir toute l'étendue et la force de son nom d'Éternel en jouissant de l'accomplissement de ses promesses; que mieux que ses ancêtres, il connaîtra et comprendra les richesses cachées sous ce nom pour ceux auxquels il est révélé. „La distinction entre El, type de la puissance, remarque avec beaucoup de sagacité *Raschi*¹, et Jéhovah, type de l'immuabilité, est ici parfaitement motivée. En effet, Dieu n'avait fait aux patriarches (au point de vue de l'élection nationale et de la possession territoriale), que des promesses, indice de sa puissance, ou, si l'on veut, de sa bonté; maintenant que l'accomplissement de ces promesses se prépare, ce n'est plus seulement Dieu puissant, c'est Dieu immuable et fidèle qui va se révéler."

Quelque confiance que nous inspire la solution que nous proposons après de savants critiques, nous reconnaissons qu'il y a bien des versets dans lesquels les noms d'Elohim et de Jéhovah sont employés alternativement sans qu'on puisse rendre clairement raison de leur emploi par le motif que nous avons indiqué, mais il reste encore le hasard et ce besoin de varier des expressions d'un usage constant qu'éprouve tout écrivain, pour expliquer un grand nombre d'autres passages tour à tour élohistes et jéhovistes. A partir même du moment où Dieu s'est révélé à Moïse sous

1. Dans L. Wogue, *le Pentateuque*.... Trad. nouv., t. II, p. 42 et 43.

le nom de Jéhovah (Ex., VI, 13), les deux appellations paraissent, jusqu'à un certain point, synonymes dans tout le Pentateuque et sont employés l'une pour l'autre. Un pareil fait se reproduit dans les autres livres historiques et chez les prophètes. Voy. Jonas, IV, 1-10. On lit Jéhovah dans les 4 premiers versets; Jéhovah-Elohim dans le 6^e; Elohim dans les 7^e, 8^e et 9^e; Jéhovah dans le 10^e.

Dans tous les cas, l'emploi alternatif des deux noms de Dieu dans les morceaux étendus cités plus haut, les seuls véritablement symétriques et par suite strictement élohistes et jéhovistes, ne prouve nullement contre l'unité d'auteur de la Genèse. Il prouve au contraire avec quelle intelligence Moïse a conçu son ouvrage. „En effet, dit *Schæbel*¹, pour peu qu'on se rende compte du sujet du Pentateuque, l'histoire de l'alliance de Dieu avec les Hébreux, avec ce but spécial de retracer l'établissement du règne de Jéhovah sur Israël dans la forme déterminée qu'on appelle théocratie, on comprend que l'historien a dû envisager Dieu suivant les rapports divers où il se trouve avec le sujet de son livre, et que de là est résultée pour lui la nécessité de le nommer diversement. L'emploi des noms différents, pour désigner Dieu, va donc de soi; on ne peut rien en conclure contre l'identité de l'auteur. Pour quiconque a le sens de la critique, il est évident, au contraire, que s'il y avait eu un rédacteur élohiste et un rédacteur jéhoviste, ils se seraient trouvés placés, par le fait même de l'emploi exclusif du nom d'Elohim ou du nom de Jéhovah, dans des points de vue si opposés, qu'aucun compilateur, quelque intelligent qu'on

1. *Démonstration critique de l'authenticité du Pentateuque*.... dans les *Annales de philosophie chrétienne*, vol. LVII.

veuille le supposer, ne serait parvenu à effacer les traces de ces différences et à relier entre eux des documents si disparates en un ensemble tel que la Genèse. Si une telle entreprise serait impossible, même aujourd'hui, à nos plumes les plus éclectiques, qui ne parviennent jamais, malgré toute leur habileté, à opérer dans leurs livres l'union intime de l'élément païen et de l'élément chrétien, à plus forte raison un tel amalgame était-il impossible dans un temps où l'art de la composition n'existait pas encore. Pour placer avec tant de discernement que nous le voyons, ici le nom d'Elohim, là le nom de Jéhovah, ailleurs les deux noms réunis, il fallait un auteur unique, ne travaillant que d'après lui-même. " On trouve un exemple remarquable de ce choix réfléchi et intelligent, Exode, XVIII et Nomb., XXIII. Dans ces deux chapitres on ne lit que le nom d'Elohim, parce que ni Jéthro ni Balaam ne connaissaient le nouveau nom de Dieu : Jéhovah. „Quel auteur, demande avec raison M. Sauzède¹, aurait fait cette distinction, et se serait arrêté juste à point s'il avait vécu longtemps après? Je dirai même : Quel auteur aurait pu la faire, sinon celui à qui Jéhovah a été révélé, celui qui dès ce jour, dès l'Exode, voit tout par lui-même, et n'a plus besoin de la tradition, en un mot Moïse? "

Moïse a-t-il consulté des sources antérieures? — Après avoir vengé le Pentateuque du reproche de compilation, en montrant qu'il n'est pas un agrégat de fragments de caractère, d'auteur et d'âge divers, nous avons à considérer, d'une manière générale, si Moïse, tout en restant

1. Thèse citée, p. 42.

indépendant et personnel dans sa rédaction, n'a pas consulté des sources antérieures soit orales, soit écrites. Les sources écrites paraissent tout d'abord devoir être écartées, car il ne paraît pas que les patriarches aient connu l'écriture. „Dans les récits de l'époque patriarchale, dit M. Renan¹, non-seulement on ne trouve aucune trace d'écriture, mais on rencontre à chaque page des coutumes qui en supposent l'absence. Tels sont les monuments commémoratifs d'un fait, tas de pierre, arbres, autels. Les premiers pactes de Jéhovah ne correspondent à aucune écriture, et ne sont marqués que par des signes extérieurs. Le mot *signe* lui-même (*Oth*²), auxquels les Sémites attachaient des idées fort complexes, et qui devait devenir plus tard l'équivalent de *littera*, ne désigne encore qu'un objet ou un fait associé à un autre d'une manière arbitraire.“ On objecte le passage de la Genèse (XXXVIII, 18) qui parle d'un cachet ou sceau (*Chotham*³) appartenant à Juda. Mais il n'est pas prouvé que ce sceau portât l'empreinte du nom de Juda. Il représentait plutôt un signe, un symbole, que des lettres. Il est bien difficile, du reste, de se représenter un patriarche composant sous sa tente l'histoire du monde, et encore moins un Israélite l'écrivant sous la dure servitude d'Égypte. Nous ferons une seule exception en faveur des généalogies, qui avaient une grande importance en Orient et dans les temps antiques, et qui vraisemblablement furent fixées par l'écriture, bien que la nécessité n'en

1. Ouvr. cité, p. 117.

2. אוֹת

3. חותם

soit pas évidente pour nous. La vie des hommes des anciens âges n'était pas si laborieuse et occupée que la nôtre, et le père de famille, entouré de ses enfants et de ses petits-enfants, aimait à revenir souvent avec eux sur l'histoire des temps passés. Les événements, mille fois répétés, se fixaient ainsi dans le souvenir, et les généalogies, quelque considérables qu'elles fussent, n'étaient pas un fardeau trop lourd pour des mémoires exercées par un long et continu usage.

Quant aux sources orales, Moïse n'a pas pu ne pas les consulter, car tout historien qui écrit sur les temps qui l'ont précédé doit nécessairement puiser ses informations quelque part, et si les monuments écrits lui font défaut, interroger la tradition orale. Il est certainement des faits que nul homme n'a vu et n'a pu voir, comme la création du monde et l'origine de l'espèce humaine, des doctrines supérieures, qui ne seraient point montées à son cœur, des lois et des cérémonies particulières, que Dieu a dû nécessairement révéler à Moïse; mais pour l'ensemble des événements qui tombaient sous les sens et des idées que l'esprit humain pouvait créer, le grand législateur des Hébreux trouvait dans le témoignage de ses devanciers une source suffisante d'informations, sans qu'il soit nécessaire d'expliquer toute sa science par l'intervention divine. La tradition des patriarches, ses ancêtres, lui offrait de précieux trésors, et il n'avait qu'à la suivre pour remonter au berceau même des peuples et de l'homme. Il naissait à point nommé en quelque sorte, par une intervention spéciale de la Providence divine, pour recueillir cette tradition et la fixer d'une manière certaine par l'écriture, car

désormais les fils d'Israël allaient se disperser dans tout le pays de Canaan, se former en tribus et voir se desserrer les liens qui jusque-là n'avaient fait d'eux qu'une seule famille. „Le moment était venu, dit Bossuet¹, avec cette hauteur et cette sûreté de vues qui caractérisent son génie, le moment était venu, où la vérité, mal gardée dans la mémoire des hommes, ne pouvait plus se conserver sans être écrite, et Dieu ayant résolu d'ailleurs de former son peuple à la vertu par des lois plus expresses et en plus grand nombre, il résolut en même temps de les donner par écrit. Moïse fut appelé à cet ouvrage. Ce grand homme recueillit l'histoire des siècles passés, celle d'Adam, celle de Noé, celle d'Abraham, celle d'Isaac, celle de Jacob, celle de Joseph, ou plutôt celle de Dieu même et de ses faits admirables. Il ne lui fallut pas déterrer de loin les traditions de ses ancêtres, il naquit cent ans après la mort de Jacob. Les vieillards de son temps avaient pu converser plusieurs années avec ce saint patriarche. La mémoire de Joseph et des merveilles que Dieu avait faites par ce grand ministre des rois d'Égypte, était encore récente. La vie de trois ou quatre hommes remontait jusqu'à Noé, qui avait vu les enfants d'Adam, et touchait, pour ainsi parler, à l'origine des choses. Ainsi les traditions anciennes du genre humain et celles de la famille d'Abraham n'étaient pas malaisées à recueillir, la mémoire en était vive; et il ne faut pas s'étonner si Moïse, dans sa Genèse, parle des choses arrivées dans les premiers siècles comme de choses constantes, dont même on voyait encore, et dans les peuples

1. *Discours sur l'histoire universelle*, chap. III, 2^e part.

voisins, et dans la terre de Canaan, des monuments remarquables.“

II. Vices de rédaction du Pentateuque.

Nous avons dit plus haut que les partisans de l'hypothèse des fragments fondaient aussi leur opinion sur les vices de rédaction du Pentateuque. Au nombre de ces vices de rédaction, ils citent l'inégalité et la diversité du style, les lacunes, les répétitions et les contradictions.

Inégalité et diversité du style. Sur l'inégalité nous dirons avec *C. Rosenmüller*¹ qu'elle ne saurait prouver d'une manière solide la diversité d'auteurs, puisque les meilleurs écrivains eux-mêmes en changent tellement dans les ouvrages, composés à des intervalles de plusieurs années, qu'on les prendrait pour des auteurs différents. D'ailleurs dans les écrits d'un homme qui, pendant une longue suite d'années, a rempli à la fois les fonctions de général, de législateur et de juge, on doit s'attendre naturellement à trouver une manière d'écrire variée et inégale. — Quant à la diversité du style, il suffit de signaler le procédé arbitraire au moyen duquel on le constate pour en faire justice. On choisit à grand'peine un certain nombre de morceaux du Pentateuque que l'on rapproche les uns des autres, après quoi l'on fait ressortir comme expressions appartenant à tel ou tel des divers auteurs, auxquels on attribue le Pentateuque, celles qui se trouvent dans un de ces morceaux à l'exclusion des autres. Dès lors, autant de morceaux contenant des expressions particulières, autant d'auteurs. Mais sans dire que l'on multiplierait de la sorte à l'infini les au-

1. *Scholía in V. T. in compendium redacta*, t. I, p. 15.

teurs du Pentateuque, attendu qu'il serait facile de faire choix d'un grand nombre de passages renfermant des expressions appartenant en propre à ces passages et non à d'autres, nous ferons remarquer qu'un seul et même auteur peut sans difficulté avoir connu et employé toutes ces expressions. Quel est, en effet, le critique qui aurait la prétention d'indiquer les limites du vocabulaire de Moïse? — Mêmes réflexions pour la diversité de vues et d'opinions que l'on veut aussi rencontrer dans les livres de Moïse. Cette diversité repose sur des malentendus, de fausses interprétations, des conséquences déduites de principes mal posés, des impossibilités prétendues, comme il est aisé de le montrer pour chacun des cas particuliers que l'on allègue.

Lacunes. Elles s'expliquent suffisamment par le but même que se proposait Moïse dans la composition du Pentateuque. Ce but, c'était de donner aux Israélites une histoire de la fondation de leur théocratie, de leur montrer Dieu intervenant dans leurs destinées pour les régler selon les vues de sa sagesse¹. C'est pourquoi il passe presque complètement sous silence les 400 ans qui se sont écoulés entre la Genèse et l'Exode, et les 38 qui séparent le campement de Cadès-Barné, l'an 2 de la sortie d'Égypte, de l'arrivée dans le désert de Zin, l'an 40 de cette même sortie (compar. Deut., XIII et XX). L'histoire de ces années n'avait sans doute aucune importance au point de vue de la théocratie hébraïque. Dans tous les cas on ne saurait prouver le contraire, et arguer du silence que Moïse a gardé sur elles pour lui refuser la composition du Penta-

1. Voy. p. 20 et suiv.

teuque. Qu'il s'agisse, au contraire, de faits ayant trait à l'intervention de Dieu dans le gouvernement de son peuple, et l'auteur s'étend en de longs récits. C'est ainsi qu'il consacre 14 chapitres à la vie d'Abraham et autant à celle de Joseph, et qu'il n'accorde qu'un verset (Exode, I, 7) aux 400 ans du séjour des Israélites en Égypte; qu'il emploie les quatre derniers livres du Pentateuque presque en entier à raconter l'histoire de la sortie d'Égypte, du séjour au Sinaï, de la législation, des préparatifs de l'entrée en Canaan, c'est-à-dire des événements arrivés dans les deux premières années de la sortie d'Égypte et dans la dernière du séjour au désert, tandis qu'on trouve à peine dans ces quatre livres une douzaine de versets relatifs aux 37 ou 38 années écoulées entre deux. Qu'on cesse donc de reprocher à Moïse ses lacunes, sa concision et la brièveté de certains de ses récits, puisqu'elles cadrent admirablement avec son but d'écrivain essentiellement hébraïque et religieux.

Répétitions. Hanneberg¹ a réfuté excellemment cette objection. Il y a, dit-il, des répétitions dans le Pentateuque. On en conclut que Moïse n'en peut être l'auteur. Mais qu'est-ce qui prouve que Moïse ne pouvait et ne voulait pas se permettre des répétitions? Celles mêmes que nous ne pourrions justifier ne prouveraient pas la moindre chose contre l'autorité de Moïse. Mais nous pouvons justifier toutes les répétitions que présente le Pentateuque.

a) D'abord la reproduction des lois et des récits qu'offre le Deutéronome ne prouve rien, car le Deutéronome est

1. *Hist. de la révélation bibl.*, t. I, p. 212-216.

précisément un résumé, une récapitulation, un exposé populaire de la législation.

b) Certaines répétitions résultent de ce que l'auteur expose d'abord le projet, puis raconte la réalisation du projet dans les termes du dessein préconçu. Ainsi il décrit le tabernacle tel qu'il devra être, puis tel qu'il fut, c'est-à-dire comme il avait été arrêté. Les détails du projet se retrouvent dans le récit de l'exécution mot pour mot, et les deux narrations semblent n'en former qu'une (Ex., XXV-XXVII; XXXVI, 8-38; Ex., XXVIII, 4-43; XXXIX 1-32). C'est un usage de l'antiquité. La commission s'exécute dans les termes de l'ordre donné, et l'historien ou le poète raconte l'un après l'autre, l'un comme l'autre. Ainsi fait Homère, ainsi d'autres écrits hébreux en dehors du Pentateuque. Ce qui est fidélité ou complément nécessaire chez les anciens nous paraît surabondant¹.

c) Il n'en est plus de même quand un seul et même fait est raconté deux fois. Dans la plupart des cas que la critique moderne met en avant, on peut parfaitement contester l'identité des faits. Les nouveaux critiques allemands de la Bible semblent se faire une loi de considérer comme un seul et même fait tous ceux qui ont quelque ressemblance. Pour pouvoir admettre cette règle de critique, il faudrait que la proposition suivante fût d'abord bien établie : certains faits ne peuvent arriver qu'une fois, ou ce qui est arrivé une fois sous une forme ne peut plus arriver sous la même forme. Si cette hypothèse était fondée, alors seulement on pourrait admettre qu'un récit où se présente

1. C'est ainsi que dans le livre des Actes les visions de Pierre et de Corneille sont rapportées deux fois, et la conversion de saint Paul trois.

un fait, antérieurement raconté de la même manière, n'est que la répétition du premier récit.

Mais nous devons reconnaître que deux événements racontés par le même écrivain, malgré leur ressemblance, peuvent cependant être des faits différents, et doivent être admis comme tels, dès que le temps, ou le lieu, ou les personnes diffèrent. Ainsi le Pentateuque raconte que Moïse, immédiatement après la sortie d'Égypte (Ex., XVII, 5), puis encore à la fin de la marche des 40 ans dans le désert (Nomb., XX, 8), fit jaillir de l'eau d'un rocher. Le second récit a été pris par plusieurs comme une copie du premier, et cependant un nouveau miracle était aussi nécessaire pour la génération qui était née depuis la délivrance, et que Moïse voulait conduire de Cadès-Barné vers Canaan, que pour la première génération qui avait traversé la mer Rouge. Il en est de même des dénombrements de peuple faits en diverses circonstances.

On a voulu identifier aussi les deux aventures qui arrivèrent à Abraham au sujet de sa femme, la première en Égypte (Gen., XII), la seconde à Guérar (Gen., XX); mais en examinant les textes de près, il est facile de reconnaître que ces deux événements ne se produisirent pas dans les mêmes circonstances¹.

Trois autres répétitions souvent alléguées sont la création (I-II, 3 et II, 4-7), l'alliance de Dieu avec Abraham (XV et XVII), la prédiction de la naissance d'Isaac (XVII, 15-20 et XVIII, 9-15).

Pour ce qui est de la création, les deux récits qu'on y

1. Voy. C. Schœbel, *Réfutation*, etc.

signale sont loin de faire double emploi. Le second suppose le premier. II, 4-6 est une reprise du récit précédent, avec addition de nouveaux détails; et le v. 7 est une introduction aux versets suivants, 8-14, qui traitent de la situation et de la description du paradis terrestre. — De même II, 7-24 est le développement de I, 26-28.

Quant à l'alliance de Dieu avec Abraham, ce n'est pas deux fois que le récit en revient dans la Genèse, mais six fois, tant l'Éternel tenait à persuader Abraham de la réalité et de l'importance de cette alliance. Voy. XII, 2, 3; XIII, 14, 16; XV, 4, 5, 18; XVII, 4-6, 8, 16, 19; XVIII, 10, 18; XXII, 16-18.

Pour ce qui est enfin de la prédiction de la naissance d'Isaac, il est facile d'observer que les deux récits ne font pas non plus double emploi. La première prédiction est préparatoire, et la seconde, circonstanciée et précise. On comprend que le grand patriarche eût besoin d'être préparé par degrés à un événement aussi extraordinaire que la naissance d'un fils à son âge et à celui de Sara.

d) Quant aux répétitions de lois, il faut se rappeler que le Pentateuque, et en particulier les trois livres du milieu, l'Exode, le Lévitique et les Nombres, prétendent non pas exposer le système de la législation sinaïtique, mais raconter chronologiquement le développement historique de cette législation. Dans tous les codes de législation humaine, nous trouvons des parties qui confirment, rappellent partiellement ou intégralement une seule et même loi. Lorsqu'une loi, dont il a été déjà question, est renouvelée, c'est la plupart du temps pour la compléter, l'éclaircir d'un nouveau côté ou en faire la base d'une loi

nouvelle. Les répétitions complètes sont rares et trouvent toutes leur justification dans les circonstances historiques¹.

Le Pentateuque présente la législation mosaïque dans son développement historique. Il ne faut donc pas lui appliquer les règles d'un système législatif analytiquement exposé. Mais, d'un autre côté, n'y voir que de l'histoire et vouloir le juger seulement d'après les règles de la critique historique, ce serait également méconnaître les intentions de l'auteur sacré.

Contradictions et diversités des récits. Ces contradictions et diversités sont plus apparentes que réelles, comme on va le voir.

Il existe, dit-on, deux récits de la création qui diffèrent entre eux : Gen., I-II, 3 et II, 4-25. — Assertion inexacte. Le second récit suppose évidemment le premier et ne fait que le développer en le complétant, comme nous l'avons vu à l'article des répétitions.

D'après Gen., V, 3, Seth paraît être le premier-né d'Adam, tandis que d'après IV, 1, c'est Caïn. — Mais dans le premier passage il n'est nullement dit que Seth soit le premier-né. Seth est seulement présenté comme l'ancêtre de Noé, la souche de cette lignée sainte qui devait conserver intègre la connaissance du vrai Dieu d'Adam au déluge. IV, 25 donne, du reste, clairement à entendre que Seth naquit après la mort d'Abel et pour le remplacer.

On oppose Gen., VI, 19, 20 et VII, 2, 3. — Mais le second passage n'est qu'une détermination plus précise du

1. Dans les parties authentiques du Coran il se rencontre des analogies frappantes avec le Pentateuque, surtout en ce qui concerne les répétitions de lois, et leurs modifications ultérieures.

premier. Ici il s'agit des animaux en général, dont Noé devait prendre seulement un couple, et là des animaux purs dont il devait prendre sept couples.

L'étymologie du nom de Joseph, Gen., XXX, 24, n'est pas en rapport avec les paroles (voy. le v. 23) que Rachel prononça à sa naissance. — Mais, ainsi que le remarque Gesenius (*Lex. heb. et chald.*), Rachel peut très-bien avoir égard au sens des deux verbes hébreux *jassaph*¹ (ajouter) et *assaph*² (ôter) en nommant son fils.

On dit que Gen., XXXV, 9, 10 indique une autre origine du surnom d'Israël donné à Jacob, que Gen., XXXII, 28. — C'est une erreur. Dans le premier passage Dieu ne fait que confirmer le changement du nom de Jacob pour calmer ses craintes et lui donner à entendre que son nouveau nom d'Israël est le gage de précieuses faveurs.

Dans le récit des deux voyages des fils de Jacob en Égypte, Benjamin porte toujours l'épithète de *jeune frère*, et cependant Gen., XLVI, 21 lui assigne dix fils. — Cette objection n'en est pas une, car on comprend très-bien que Benjamin, le dernier des fils de Jacob, ait pu garder le surnom de *jeune frère* pendant de longues années et même toute sa vie. C'est un fait qui se reproduit sans cesse.

D'après Deut., X, 6, les enfants d'Israël partent de Beé-
roth Benei-Jahakan pour Mosérah, tandis que d'après
Nomb., XXXIII, 31, ils partent de Moséroth pour venir
camper à Benei-Jahakan. D'un autre côté, il est dit dans le
même passage du Deutéronome, qu'Aaron mourut à Mosérah,

1. אָסַף

2. אַסַף

tandis que Nomb., XXXIII, 38 et Deut., XXXIII, 50, il est dit qu'il mourut sur le mont Hor. — La première contradiction est réelle, mais si on admet une interversion de mots, due à la plume des copistes, dans le passage du Deutéronome, interversion bien compréhensible dans une transcription de noms, la contradiction disparaît. Quant à la seconde difficulté, on peut la résoudre en admettant que Mosérah était au pied ou dans le voisinage du mont Hor, où mourut véritablement Aaron. Le peuple aurait été campé dans ce lieu au moment de la mort du grand-prêtre. Dans tous les cas nous sommes en présence d'un des passages les plus difficiles du Pentateuque¹, et d'une difficulté de détail non résolue on n'a pas le droit de conclure à une contradiction et encore moins à la non-authenticité du Pentateuque en entier. Où en serait-on si les difficultés de texte sans nombre que l'on rencontre chez les auteurs profanes de l'antiquité devenaient pour leurs écrits des motifs de suspicion ou de rejet?

D'après le Deutéronome, le lieu de la promulgation de la loi serait le mont Horeb, tandis que d'après les quatre livres précédents ce serait le Sinai. — C'est une contradiction apparente, puisque l'Exode (XXXIII, 6; III, 1; XVII, 6) appelle ce lieu indistinctement Horeb et Sinai. Horeb paraît avoir été le nom de la chaîne de montagnes, dont le Sinai était le pic du milieu.

Le Deutéronome appelle les prêtres du nom de lévites. — Mais ce n'est pas une confusion des divers degrés hié-

1. Voy. Léon de Laborde, *Comment. géogr.*, etc. 1841, p. 122. — C^{ie} de Bertou, *Le mont Hor, le tombeau d'Aaron, Cadès* . . . Paris, 1860.

rarchiques établis dans les livres précédents, le terme de lévites servant à désigner d'une manière générale tous ceux qui vauaient aux choses sacrées, de la même manière que le mot Lévitique est devenu le nom du livre qui traite des diverses matières sacerdotales chez les Hébreux.

Moïse, même comme législateur, dit-on, est en contradiction avec lui-même. Ainsi, selon l'Exode (XXI, 3) et le Deutéronome (XV, 12), l'esclave hébreu doit être rendu à la liberté dans la septième année de son service, tandis que selon le Lévitique (XXV, 40), il doit l'être au jubilé. Mais „si dans le Lévitique, remarque M. *Munk*¹, le législateur fait durer la servitude de l'esclave hébreu jusqu'à l'année jubilaire, il veut indiquer la dernière limite possible de cette servitude, et il parle de l'esclave qui s'est soumis volontairement à prolonger son service au delà des six années légales, en se faisant percer le bout de l'oreille (Exode, XXI, 6; Deut., XV, 17). Il est naturel que dans le chapitre du Lévitique, où Moïse règle les droits de propriété de manière à maintenir toujours l'équilibre entre les tribus et entre les familles d'une même tribu, il n'oublie pas le plus incontestable des droits, celui de l'indépendance de la personne, et, après avoir concédé à l'individu la faculté de disposer de sa personne pour un long espace de temps, il dit que cet espace ne pourra dépasser l'époque du jubilé, où l'équilibre doit être rétabli sous tous les rapports.“

C'est ainsi que les divers passages où les adversaires du Pentateuque voient des contradictions, sont susceptibles d'une interprétation satisfaisante.

¹ *Palistine*, p. 141.

III. Titres et conclusions répandus dans le Pentateuque.

C'est un nouvel argument invoqué en faveur de la théorie des fragments. Suivent quelques-uns de ces titres et conclusions. Titres : Gen., II, 4 : *Voici les origines des cieux et de la terre*; V, I : *Livre des descendants d'Adam*; VI, 9 : *Voici l'histoire de Noé*; voy. encore Gen., X, 1; XI, 10, 27; XXV, 12, 19; XXXVI, 1; XXXVII, 2. — Conclusions : Lévit., VII, 37, 38 : *Tel est le rite de l'holocauste...*; XXVI, 46 : *Tels sont les statuts et les édits...* etc. On prétend tirer de ces titres et conclusions la conséquence que le Pentateuque est composé de documents distincts et réunis par un ou plusieurs rédacteurs. Raisonner ainsi, c'est se payer de raisons faciles, car on trouve des particularités semblables de rédaction non-seulement dans le Pentateuque, mais encore dans les livres historiques et dans les Prophètes. Les écrivains sacrés, comme, du reste, les écrivains orientaux, en usaient pour apporter de l'ordre dans leur narration et en distinguer les diverses parties. Et, à ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer une des nouvelles inconséquences où tombent les détracteurs du Pentateuque. Se trouvent-ils en présence de sujets souvent abandonnés et repris, de lacunes, de divisions mal accusées, ils s'écrient au désordre et à la confusion; se trouvent-ils, au contraire, en présence de formules qui marquent une intention arrêtée d'ordre et de régularité, ils s'écrient au défaut d'unité, à la multiplicité d'auteurs. Moïse, en vérité, est bien embarrassé en face de juges si difficiles, et quoi qu'il fasse, il ne pourra les

satisfaisant. Que n'a-t-il pu les consulter sur la vraie manière de composer un récit !

IV. Diversité de la langue originale.

On fonde enfin l'hypothèse des fragments sur les changements de style, que l'on prétend apercevoir dans le texte original, du moins jusqu'à l'histoire de Joseph, et qui n'auraient pas le caractère mosaïque; et de plus sur la différence de la langue qui, dans les premiers documents compilés, est, dit-on, pauvre et dure, et qui, dans les suivants, commence à montrer de la richesse et de l'élégance. Pour que cet argument fût valable, il faudrait prouver que Moïse n'a ni voulu ni pu changer et varier son style suivant les temps, les lieux et les sujets; que l'âge, les dispositions intérieures, les circonstances, les personnes n'exercent aucune influence sur la manière d'écrire d'un auteur. Mais après tout, quelles divergences si grandes observe-t-on entre les divers livres ou les diverses parties dont se compose le Pentateuque? Si l'on y regarde de près, on trouve qu'elles sont bien moins considérables que celles qui se remarquent chez tel ou tel auteur profane. Que l'on compare, par exemple, la *continuation* de l'histoire d'Abulfrage (Bar-Hebræus), écrite en syriaque, dont nous avons déjà parlé, avec le commencement de cette même histoire; le livre de *La Consolation*, attribué à Cicéron, avec les écrits authentiques de cet illustre orateur; et cependant les critiques, nonobstant la différence des styles, sont tout disposés à admettre que les deux auteurs ont composé les deux écrits qui leur sont attribués, bien que ces écrits ne portent pas leur nom. Pourquoi agir différemment avec

Moïse, qui se trouve placé dans une condition bien meilleure, puisqu'il se déclare lui-même l'auteur du Pentateuque? On aura donc beau dire que dans le Deutéronome l'emploi du verbe hébreu *Biher*¹, ôter, extirper, est constant, tandis que dans les autres livres, l'idée est exprimée par les verbes *Nikerath*² et *Hikerith*³; qu'on y lit le substantif *Godel*⁴, gloire, au lieu de *Cabod*⁵, qui a le même sens, on ne prouvera qu'une seule chose, que le vocabulaire de Moïse s'est étendu ou plus approprié à la situation particulière de l'écrivain et à celle de ses lecteurs.

§ 3. *Système de la rédaction postérieure du Pentateuque.*

En passant rapidement en revue, au commencement de notre seconde partie, les attaques dont le Pentateuque a été l'objet, nous avons indiqué les diverses époques que les critiques négatifs assignent à sa composition. Nous devons examiner maintenant si le Pentateuque, comme on l'assure, a pu être véritablement composé à ces époques. On a parlé tour à tour de l'époque d'Esdras ou de l'exil, de celle de Josias, de celle de David ou de Salomon, de celle de Saül. Montrons qu'à aucune de ces époques la composition du Pentateuque n'était possible.

I. *Le Pentateuque rédigé sous Esdras.* Les partisans de cette opinion se divisent en trois camps : Les uns pensent

1. בעַר, Pihel de בָּעַר.
2. נִכַּרַת, Niph'al de כָּרַת.
3. הִכַּרִית, Hiphil du même verbe.
4. גִּדְלָה
5. כְּבוֹד

qu'Esdras recomposa entièrement le Pentateuque, qui aurait péri par les flammes; les autres, qu'il le rédigea d'après d'anciens documents officiels; les troisièmes, qu'il se borna à mettre dans un ordre nouveau ces documents.

Les premiers se fondent sur le chap. XIV du IV^e livre apocryphe d'Esdras, qui rapporte qu'Esdras ayant pris avec lui cinq scribes leur dicta pendant quarante jours, soit par inspiration, soit de mémoire, tous les livres sacrés des Juifs, détruits dans le grand incendie¹ de Jérusalem et du temple à l'époque de la captivité de Babylone. Cette tradition, reprise par un grand nombre de Pères de l'Église, tels qu'Irénée, Clément d'Alexandrie, Tertullien, Basile, Chrysostome, Athanase, Léonce de Byzance, Jérôme², provient du fait qu'Esdras collectionna les divers exemplaires des livres saints qui avaient survécu à la ruine du royaume de Juda, corrigea les erreurs qui avaient pu s'y glisser, en fit faire des copies plus exactes, réunit tous ceux qui étaient reconnus comme prophétiques et sacrés, et en fixa l'ordre et le nombre. De cette restauration à une création à nouveau il n'y avait qu'un pas, et les rabbins et les Pères trop crédules le franchirent, sans considérer que leur opinion était déraisonnable, car on ne pouvait admettre que tous les exemplaires du Pentateuque, sans en excepter

1. Positum est ergo sæculum in tenebris, et qui habitant in eo, sine lumine, quoniam lex tua incensa est, propter quod nemo scit quæ a te facta sunt, vel quæ incipient opera. Si enim in te gratiam, immitte in me spiritum sanctum, et scribam omne quod factum est in sæculo ab initio, quæ erant in lege tua scripta, ut possint homines invenire semitam, et qui voluerint vivere in novissimis, vivant (vers. 20-22).

2. Voy. le *Codex pseudepigraphus V. T.* de J. A. Fabricius, 2^e édit., t. I, p. 1156-1160.

un seul, eussent péri dans les flammes, et encore moins qu'Esdras eût pu les recomposer de mémoire ou par inspiration. Plusieurs de ces exemplaires accompagnèrent, au contraire, les captifs à Babylone, puisqu'il est dit qu'Esdras, captif lui-même, était un *scribe habile dans la loi de Moïse* (Esd., VII, 6). Comment serait-il devenu habile dans la Loi s'il ne l'avait eue à sa disposition? Le prophète Daniel parle plusieurs fois aussi de ce qui est écrit dans la *loi de Moïse* (IX, 11, 13); il possédait donc cette loi et la lisait. Plus tard, sous les Macchabées, les envoyés du roi Antiochus *déchirèrent les livres de la Loi qu'ils purent trouver et les jetèrent au feu* (1 Macc., 1, 59). Faudrait-il donc en conclure que quelque nouvel Esdras les recomposa de même à cette époque? Remarquons enfin qu'il existait en Judée, avant le retour d'Esdras, des exemplaires du Pentateuque, puisque l'an 6 du règne de Darius on *établit des sacrificateurs et des Lévites selon ce qui était écrit au livre de Moïse* (Esd., V, 18), et que peu après l'arrivée d'Esdras en Judée, à une époque où il n'avait pu entreprendre encore une révision des livres saints, on voit figurer *le livre de la loi de Moïse* (Néhém., VIII).

La seconde opinion qui attribue à Esdras la composition du Pentateuque d'après d'anciens documents officiels n'est pas plus soutenable. D'abord le livre de la loi de Moïse était connu des Juifs avant la venue d'Esdras parmi eux, comme nous venons de le faire observer. „Zorobabel et ses frères avaient déjà élevé l'autel du Dieu d'Israël, pour y offrir des holocaustes, ainsi *qu'il était écrit* dans la loi de Moïse, homme de Dieu“ (Esdr., III, 2). Puis le style d'Esdras est connu, et il ne ressemble en rien à celui de

Moïse. Or, si ce Scribe éminent avait composé le Pentateuque, cet ouvrage porterait nécessairement l'empreinte de son génie. Enfin, un livre aussi nouveau que le sien n'aurait pas eu cette autorité incontestée qu'a évidemment le livre de la loi de Moïse dans tous les faits relatifs à la reconstitution de la théocratie juive après la captivité de Babylone, comme cela ressort de la lecture, même la plus superficielle, des livres d'Esdras et de Néhémie, qui racontent les événements de cette époque¹.

La troisième opinion qui attribue à Esdras une nouvelle et simple coordination des matériaux du Pentateuque échappe, il est vrai, à ces objections, mais elle ne se base sur aucun fait certain. Elle se présente comme une pure hypothèse, qu'aucune raison solide ne justifie. On dit que ce fut seulement sous Esdras, au moment où la paix était rétablie en Israël et les anciennes luttes oubliées, qu'on put entreprendre de réunir en un seul corps des documents de tendances contraires, c'est-à-dire des documents élohistes et des documents jéhovistes. Or, il faut rappeler que, pour ceux qui soutiennent cette opinion, l'élohisme peut se concilier avec l'idolâtrie, tandis que le jéhovisme représente le monothéisme pur ou le mosaïsme. Il faudrait donc admettre qu'Esdras, le scribe habile dans la loi de Moïse, le restaurateur du culte de Jéhovah, le continuateur des pures traditions monothéistes, le docteur qui devait connaître à fond l'histoire des Israélites et de leurs luttes, ait, de propos délibéré, introduit dans son Code des pièces provenant de tendances contraires. On ne peut supposer qu'Esdras

1. Voy. Esdr., VII, 6, 10, 26; IX, 1, 2, 4, 14; X, 1-4; Néh., VIII, 1-7, 14-18; IX, 3.

ignorât le caractère de ces tendances. Il ne resterait donc qu'une imprudence, impossible chez un homme de sa qualité, de son savoir et de son expérience, pour expliquer un pareil fait. Mais hâtons-nous de le dire, ces deux courants religieux, opposés l'un à l'autre, que l'on décore du nom d'élohisme et de jéhovisme, et qui se seraient fait sentir à toutes les époques de la nationalité israélite, tantôt sous la forme d'un culte idolâtre, quoique non polythéiste, tantôt sous celle d'un culte strictement monothéiste, n'est qu'une chimère, puisque l'idolâtrie s'attache aussi bien au culte de Jéhovah qu'à celui d'Elohim, comme nous l'avons déjà remarqué dans notre réfutation de la théorie des fragments. Le nom d'Elohim désigne tout aussi bien le vrai Dieu que le nom de Jéhovah, quoique ce dernier ait un sens plus métaphysique¹, et les deux courants, idolâtre et monothéiste, qui se font sentir en Israël à toutes les périodes de son histoire, ne se rattachent pas à ces deux noms, mais aux deux principes contraires qui existent dans tout cœur d'homme, comme dans toute société, quelque purement organisée qu'elle soit, la chair et l'esprit.

II. *Le Pentateuque rédigé sous Josias.* Cette hypothèse est entée sur le récit suivant du II^e livre des Rois : „La dix-huitième année de Josias, le roi envoya Saphan, le secrétaire, au temple de l'Éternel, auprès du grand-prêtre Hilkijah. Et le grand-prêtre dit à Saphan : J'ai trouvé le livre de la Loi dans le temple de l'Éternel. Et Hilkijah remit le volume à Saphan qui le lut. Et Saphan vint chez le roi et lui dit : Le prêtre Hilkijah

1. Voy. p. 121.

m'a remis un livre. Et il en fit la lecture devant le roi. Lorsque le roi entendit le contenu du livre de la Loi, il déchira ses habits, " etc. (voy. XXII, 3 et suiv.). On interprète ce récit dans le sens d'une composition du Pentateuque faite par Hilkijah lui-même ou par le prophète Jérémie, son fils, d'après d'anciennes sources, pour réveiller le sentiment national et religieux dans le royaume de Juda menacé par les Caldéens. Mais rien ici ne favorise cette hypothèse. Le caractère des personnes, qui prirent part à l'événement est une garantie contre toute fraude. Hilkijah était un souverain sacrificateur pieux qui soutenait de tout son pouvoir son maître, le roi Josias, dans la réforme radicale des mœurs et du culte que ce dernier avait entreprise au sein de la société juive, profondément corrompue par les règnes précédents. Jérémie, de son côté, „n'aurait pas voulu tromper dans une chose aussi importante. Sa position garantit qu'il n'a pas été trompeur. Sa vie de souffrance est une preuve suffisante de sa sincérité. Elle n'est qu'une longue lutte en faveur de la loi mosaïque contre les passions du peuple; elle est une protestation énergique contre l'impiété, l'immoralité de la nation, qui a méconnu la loi donnée par Moïse, et par là même perdu les privilèges que Dieu y avait attachés. Si la loi de Moïse avait été nouvellement inventée, quelle force eussent eue les paroles, quel sens eût eu toute la conduite de Jérémie? " Peut-on, d'ailleurs, admettre que Josias eût été dupe d'une fraude pareille à celle qu'on impute à Hilkijah? Ne savait-il pas que Moïse avait laissé une loi écrite,

1. Hanneberg, livre cité, t. I, p. 207.

et était-il destitué à ce point d'intelligence qu'il ne pût discerner un livre supposé d'un livre authentique? Les remarquables paroles que lui inspire la lecture que le secrétaire Saphan lui fait du livre découvert par Hilkijah, ne prouvent-elles pas de plus que le livre de la Loi, quoique perdu de vue depuis longtemps et rare, n'était pas inconnu? „Grand est le courroux, dit-il, de l'Éternel, allumé contre nous, parce que mes pères n'ont pas écouté les paroles de ce livre pour se conformer à tout ce qui nous y est prescrit“ (v. 13). Les paroles d'Hilkijah lui-même: „J'ai trouvé le livre de la Loi“, établissent aussi qu'on savait communément en Israël qu'il existait un livre particulier et bien connu, appelé *le Livre de la Loi*. La fraude d'Hilkijah en serait devenue dès lors plus criminelle et plus difficile, car non-seulement il aurait fallu composer un livre sous le nom de Moïse, mais encore le faire passer pour le livre spécial de la Loi, très-connu, quoique perdu. Enfin, les réformes que le roi Josias entreprit la douzième année de son règne, les oracles des prophètes Jérémie et Sophonie, qui parurent publiquement en Judée avant la dix-huitième année du règne de Josias, supposent nécessairement l'existence préalable et la connaissance de la loi mosaïque.

III. *Le Pentateuque composé sous David ou Salomon.* Cette époque n'était pas plus favorable à la rédaction du Pentateuque que les précédentes. Que l'on se rappelle, en effet, „que l'on gardait dans le sanctuaire le manuscrit autographe de Moïse, et qu'il en existait un grand nombre de copies entre les mains des prêtres et des laïques, particulièrement entre les mains des Juges; or si quelqu'un s'était imaginé de vouloir y substituer la compilation en question,

il n'aurait pas manqué d'en résulter parmi les Hébreux, ennemis déclarés de toute innovation, des mouvements et des disputes dont la mémoire se serait propagée jusqu'à la postérité la plus reculée¹.“ David et Salomon étaient du reste des rois trop pieux pour permettre qu'on eût jeté dans le public comme *livre de la Loi de Moïse* une compilation qui n'eût pas été entièrement de sa main. Disons aussi que, dès les temps de Josué, on connaît un *livre de la Loi de Moïse*, comme nous l'avons vu dans notre première partie, et qu'une compilation, qui aurait été faite sous Salomon ou David, eût donné inmanquablement la généalogie de la famille royale, eût supprimé le célèbre passage du Deutéronome relatif à la royauté future d'Israël (XVII, 14-20), ou l'eût rédigé à un autre point de vue, et aurait certainement laissé de côté la défense que fait Moïse aux Israélites de combattre les Moabites, les Ammonites et les Edomites (Deut., II, 4-9). Chacun sait, en effet, que David fit la guerre à ces peuples et les soumit, et nul écrivain, vivant de son temps ou après lui, n'aurait ainsi osé blâmer indirectement le grand roi.

Sous Saül et les Juges, la composition du Pentateuque n'était pas plus possible, car les circonstances historiques ne s'y prêtaient en aucune façon. Saül fut préoccupé toute sa vie de sa future déchéance, et les Juges guerroyèrent d'une manière constante avec leurs voisins. Sous Josué la tradition mosaïque était trop fraîche pour qu'on pût attribuer aucun écrit à Moïse.

IV. *Le Pentateuque compilé en diverses fois et remanié*

1. Janssens, *Herméneutique*, t. I, p. 229.

à diverses époques. Cette opinion, professée par la plupart des critiques d'outre-Rhin qui admettent le système des fragments, a été reproduite en France par MM. *Nicolas* et *Renan*. „On a très-bien aperçu, dit ce dernier¹, dans ces dernières années, où il fallait chercher l'analogie des procédés qui ont présidé aux transformations successives des écritures historiques des Hébreux : c'est dans l'historiographie arabe. Lorsque l'on compare, en effet, les unes aux autres les diverses classes d'historiens musulmans, on reconnaît que tous ne font guère que reproduire un fond identique dont la première rédaction se trouve dans la chronique de Tabari... L'historiographie hébraïque a traversé des degrés analogues. Le Deutéronome nous présente l'histoire arrivée à sa dernière période, l'histoire remaniée dans une intention oratoire où le narrateur ne se propose pas simplement de raconter, mais d'édifier. Les quatre livres précédents laissent eux-mêmes apercevoir les sutures de fragments plus anciens, réunis, mais non assimilés dans un texte suivi. „La comparaison de M. Renan manque essentiellement de justesse. S'il est vrai que les auteurs arabes, qui ont écrit après Tabari, reproduisent les traditions recueillies dans sa chronique avec un sens critique plus exercé, une méthode historique plus rationnelle, il n'est pas exact que l'auteur du Pentateuque en use de même. L'Exode rapporte autre chose que la Genèse, le Lévitique autre chose que les Nombres. Quant au Deutéronome, il est seulement la récapitulation des trois livres précédents, et il ne reprend nullement les récits de la Genèse. Pour que l'ob-

1. Ouvr. cité, p. 118 et 119.

servation de M. Renan fût juste, il faudrait que chaque livre du Pentateuque eût commencé l'histoire des Israélites à la création. Il y a plus, Josué eût dû agir de même, l'auteur du livre des Juges de même, et ainsi de suite jusqu'à Esdras et Néhémie. Mais il n'en est rien. Les divers historiens de l'Ancien Testament ne reproduisent pas „un fond identique“ en le remaniant et y ajoutant le récit des événements survenus depuis la mort de leurs devanciers : ils se bornent généralement à prendre le récit au point où l'ont laissé ces derniers.

Mais il est des raisons plus graves qui combattent l'hypothèse des remaniements postérieurs du Pentateuque. Si cet antique document était le résultat de compilations entreprises à divers âges : 1° Sa langue en porterait l'empreinte ; on y rencontrerait des expressions qui se lisent dans les livres plus récents ; les archaïsmes ou mots tombés en désuétude auraient été éliminés avec soin. 2° Aucun écrivain postérieur n'eût pu imprimer à ces livres, et spécialement au Deutéronome, le cachet qui leur est propre ; aucun n'eût pu revêtir à ce point le caractère de Moïse, et par suite s'adresser au peuple israélite dans les termes où il le fit ; aucun se représenter aussi exactement les circonstances particulières et diverses où fut placé ce peuple et produire une œuvre en parfaite harmonie avec elles. 3° Un compilateur, écrivant peu après ou longtemps après Moïse, n'aurait pas rédigé son livre à la manière d'un journal ; enregistrant les événements au fur et à mesure qu'ils arrivaient et comme jour par jour ; insérant des lois, des faits, des chants, des avertissements et de nouveau des lois. Il n'aurait pas répété ces lois un si grand nombre

de fois, ou du moins aurait retranché du Deutéronome celles qui étaient rapportées dans les livres précédents. Il n'aurait pas décrit une seconde fois et avec tant de soin le tabernacle et ses diverses parties. Une telle manière d'écrire ne pouvait se concevoir que chez un homme qui enregistrerait ses instructions et ses ordres au moment où il les transmettait, et qui relatait plus tard la manière dont ils avaient été exécutés. 4° Enfin, si le Pentateuque eût été rédigé sous David ou plus tard, on se serait attendu à y trouver la généalogie de ce grand roi, un règlement sur l'ordre de succession au trône, la condamnation du schisme, des prescriptions relatives à la construction du temple, des lois contre l'ivrognerie, la mention de quelques chants employés dans le culte, etc.; comme aussi on en aurait retranché les lois et les coutumes qui n'étaient plus suivies, telles que la loi sur l'année jubilaire et celle relative à la mise en liberté des esclaves hébreux la septième année de leur service. Enfin on aurait cherché à aplanir toutes les difficultés du texte, à faire disparaître toutes les contradictions apparentes ou réelles. Il ne se serait, en effet, trouvé aucun scribe en Israël qui eût consenti à ne pas produire une œuvre parfaitement une et harmonique dans son ensemble comme dans les détails, et qui se fût contenté, simple manœuvre, de réunir, moins même, de juxtaposer des documents épars, de caractère, de date et d'auteurs divers.

§ 4. *Système des mythes.*

Ce genre d'attaques n'a été dirigé contre le Pentateuque que depuis le siècle passé. Voici comment raisonnent ses

partisans : „Le Pentateuque renferme beaucoup de faits qui manquent de toute vraisemblance et qui souvent sont en contradiction manifeste avec les lois de la nature. Ces faits ne peuvent être considérés comme historiques, et on ne peut y voir que des légendes populaires ou des mythes. Or, s'il est vrai que Moïse a pu recueillir dans la Genèse jusqu'à des traditions et des mythes qui établissaient l'existence d'un Dieu créateur reconnu par les patriarches, il n'en est pas de même dans les quatre livres où il raconte des faits contemporains. Dans les récits des plaies d'Égypte, du passage de la mer Rouge, de la manne, de la proclamation du Décalogue, de la construction du Tabernacle, du séjour dans le désert, le fond historique est enveloppé de mythes qui n'ont pu se former qu'avec le temps. Ce n'est qu'après plusieurs générations que les événements arrivés sous Moïse ont pu être représentés sous la forme mythique qu'ils ont dans le Pentateuque, et Moïse ne saurait être l'auteur de ces relations¹.“ Les partisans du système mythique assimilent dès lors les récits merveilleux du Pentateuque aux fables indiennes, égyptiennes, grecques, romaines, etc., et se demandent pourquoi les Hébreux, entre tous les peuples, auraient fait exception.

Historique du système.

Armé de ce principe, *Speeler*² trouve dans les premiers chapitres de la Genèse, outre certains mythes historiques, au fond desquels existe toujours quelque chose de vrai, des

1. Munk, *Palestine*, p. 135, 136.

2. *Hermeneutica biblica*, § 75, 130, 138.

mythes théologico-philosophiques, et même des mythes poétiques ou de pures fictions. — *Muntighe*¹ prétend que l'on doit chercher l'élément mythique, non pas tant dans les faits eux-mêmes que dans la forme sous laquelle ils sont présentés. — Pour *Heyne*², l'origine du genre humain, l'histoire primitive des Israélites sont des récits qui valent ce que nous trouvons dans les mythologies des autres peuples. — Pour *Eichhorn*, le Dieu de Moïse est une sorte de Janus à double visage. — *G. L. Bauer*³ est allé encore plus loin dans cette voie. Il classe les mythes de la Bible en mythes historiques, philosophiques, poétiques et mixtes. Comme mythe *historique*, il cite entre autres l'histoire du sacrifice d'Abraham. „Un jour, dit-il, Abraham, considérant les rites religieux des peuples, ses voisins, remarqua que plusieurs sacrifiaient leurs enfants sur les autels de leurs divinités. Aussitôt il se prit à penser qu'il serait peut-être convenable de donner à Jéhovah, son Dieu, une preuve semblable de sa vénération, et de lui immoler son cher fils, le seul que Sara lui eût donné. Tout rempli de cette pensée qui le poursuivait sans cesse, il se livra au sommeil, et il eut un songe dans lequel la grande convenance de cette action lui apparut encore. Or, on connaît la coutume de ces temps anciens, un songe était un commandement. Abraham se mit donc en devoir de l'exécuter; mais au moment où il tenait déjà le glaive levé sur Isaac, il aperçut

1. *Disquisitio de eo quod mythicum est in V. T.*, p. 18.

2. *Opusc. academ.*, t. I, p. 189. — *Com. in tempor. myth. memoria a corruptelis nonnul. vindicata.* (Com. soc. Gotting., t. VIII.)

3. *Hebr. Mythol. des A. und N. T., mit Parallelen aus der Mythol. and. Völker, vornehm. der Griech. und Röm.* Leipzig, 1802.

un bélier. Croyant alors que Dieu, content de sa bonne volonté, le lui avait envoyé pour l'immoler à la place de son fils, il le sacrifia. " Comme mythe *philosophique*, Bauer cite l'histoire de la création. Il la considère comme l'œuvre d'un sage s'essayant à présenter l'origine du monde sous une forme sensible, afin de l'imprimer plus facilement dans les esprits. Quant au déluge, c'est un mythe *historico-philosophique* ou mixte. Une immense inondation ayant fait périr tous les hommes, sauf une seule famille, les sages cherchèrent la cause de cette exception. De là des conjectures, des légendes, des mythes divers. Bauer voit enfin des mythes *poétiques* dans le passage de la mer Rouge dans la description de la création du livre de Job, etc. — J. A. Kanne¹ suit les traces de Bauer. Pour lui, Abraham est le Brahma des Indiens; Joseph, une divinité indigène des Égyptiens et le Dieu du temps; Benjamin, le Sirius des Hébreux, l'astre de la chaleur. — Mais aucun critique ne s'est plus illustré que De Wette² dans la science des mythes. Le Pentateuque est à ses yeux une épopée, l'épopée de la théocratie. Il renferme des mythes *étymologiques*³ destinés à motiver des noms, et des mythes *didactiques* destinés à rendre raison des choses, ou à enseigner certaines vérités, mais principalement des mythes *poétiques*. La création,

1. *Erste Urkunden der Geschichte*. . . p. 1, 12, 121, 123, 396.

2. *Kritik der israel. Geschichte*. — *Einleitung in das A. T.*, p. 191.

3. On cite surtout *Babel* (בָּבֶל), dérivé de *Balal* (בָּלַל), confusion, Gen., XI, 9; et *Tsohar* (צֹהַר), Gen., XIX, 20—22, qu'on déduit de *Mitsehah* (מִצְעָה), petite. Mais la première étymologie n'est nullement artificielle. *Babel*, contracté de *Balebel* (בַּלְבֵּל), est bien formé de *Balal*. Quant à *Tsohar*, le texte ne le donne nullement comme dérivé de *Mitsehah*

l'histoire d'Abraham, l'histoire des Israélites au désert, etc., sont autant de récits dus à l'imagination des poètes et qui n'offrent pas d'autre garantie historique que les récits de l'*Iliade* d'Homère. Abraham, aux yeux de De Wette, n'est plus dès lors un personnage historique, mais l'idéal de la religion; Moïse, celui de l'esprit théocratique, et ainsi du reste. — *W. Vatke*¹ va encore plus loin. Comme la personnalité de Jésus est sortie du cerveau de l'Église primitive, la personnalité de Moïse est sortie du cerveau de la société hébraïque. Mais nous n'en finirions pas si nous voulions citer toutes les théories mythiques émises par les *P. Van Bohlen*, les *L. George*, les *C. De Lengerke*², etc., et nous nous hâtons de réfuter les principes sur lesquels ces théories se fondent.

Critique du système.

Ces principes, du moins ceux qu'on avoue (car nous verrons plus loin la vraie raison du système mythique), ces principes, on peut, avec le docte *J. H. Pareau*³, les réduire à quatre principaux: 1° L'universalité des mythes chez tous les peuples anciens et leur ressemblance avec ceux des Hébreux; 2° les altérations que les faits ont éprouvées pendant le long intervalle qui s'est écoulé entre leur accomplissement et leur fixation par écrit; 3° la pauvreté des langues anciennes et l'ignorance des causes naturelles; 4° enfin l'interprétation mythique contribue beau-

1. *Die bibl. Theolog. wissenschaftl. dargestellt.*

2. Les titres des ouvrages de ces critiques ont été cités p. 59, 60, 63.

3. *Institutio interpretis V. T.* Utrecht, 1822. — *Disputatio de mythica sacri codicis interpretatione*, 2^e édit. Ce dernier écrit est le plus solide qu'on ait composé sur la matière.

coup plus que l'interprétation historique à conserver aux Livres saints leur dignité.

Le premier principe ne prouve rien, car l'analogie que l'on établit entre les mythes païens et les prétendus mythes bibliques n'est pas un argument décisif, attendu que jamais on ne peut déduire une conséquence certaine de l'analogie. De ce que les temps primitifs d'un grand nombre de peuples sont légendaires, il ne s'ensuit nullement que les temps primitifs du peuple hébreu le soient également. L'analogie n'a qu'une valeur *à priori*, et c'est le témoignage qui fait sa force. Or le témoignage est ici en contradiction formelle avec le système mythique. Si les Grecs et les Romains reconnaissent eux-mêmes des temps légendaires dans leur histoire, et tiennent cette histoire comme douteuse à son origine, les Hébreux, au contraire, considèrent tout ce que Moïse rapporte de la création du monde et de l'origine de l'homme et des diverses sociétés humaines comme pleinement historique. Si les âges du monde, chez les historiens profanes, peuvent se diviser, suivant la remarque du célèbre archéologue romain Varron, en temps obscurs, temps mythiques et temps historiques, les annales hébraïques n'offrent rien de semblable. Elles commencent par l'histoire et ne présupposent nullement le mythe ou la légende, c'est-à-dire le fait allégorisé par la tradition et rendu plus ou moins méconnaissable par elle. „Les plus anciennes légendes des autres peuples, dit *Jahn*¹, débutent par le polythéisme; non-seulement elles parlent d'alliances entre les dieux et les mortels, mais elles nous racontent

1. Dans la *Revue protestante*, numéro de février 1830.

les dépravations et les adultères célestes; elles décrivent des guerres entre les dieux; elles divinisent le soleil, la lune, les étoiles, et admettent une foule de demi-dieux, des génies, des démons. Selon elles, tout inventeur d'un art utile obtient l'apothéose. Si elles nous montrent une chronologie, elle est ou presque nulle, ou bien gigantesque; leur géographie s'étend comme un vaste champ peuplé de chimères; toutes choses, selon elles, ont subi les plus étranges transformations, et elles s'abandonnent sans frein à tous les élans de l'imagination la plus variée et la plus grotesque. — La Bible, au contraire, commence par déclarer qu'il est un Dieu, le créateur, dont la puissance est irrésistible, qui veut, et à l'instant les choses sont. Nous ne trouvons pas ici l'idée du chaos, ni d'une matière rebelle, ni d'un Ahriman, génie du mal. Ici la lune, le soleil, les étoiles, loin d'être des dieux, servent, au contraire, à l'usage de l'homme, lui prodiguent la clarté et lui servent de mesure du temps. Toutes les grandes inventions sont faites par des hommes qui restent tels. La chronologie procède par séries naturelles, et la géographie ne s'élance pas follement au delà des bornes de la terre. On ne voit ni transmigrations ni métamorphoses, rien enfin de ce qui nous montre si clairement dans les livres des plus anciens peuples profanes la trace de l'imagination et du mythe.

„ Chez presque tous les peuples, la mythologie s'est exercée dans la nuit des temps, lorsque l'imagination ne redoutait pas les faits, et elle s'est éteinte dès que l'histoire a commencé. — Les anciens monuments des Hébreux, au contraire, sont moins remplis de choses prodigieuses dans les temps antiques que dans les temps plus modernes. Si

l'écrivain qui rassemble la tradition des faits eût eu pour but de nous donner un amas de légendes douteuses, de fictions, de mythes, il les eût placées surtout dans les temps antiques; il ne se fût pas exposé à être contredit en les plaçant dans un siècle plus moderne, où l'histoire positive aurait eu mille moyens de les combattre et de les détruire. Ainsi l'absence de prodiges dans les premiers récits de son histoire et le peu de détails qu'elle présente n'ont pu venir que du soin scrupuleux qu'il mit à rejeter tout ce qui lui parut douteux, exagéré, extravagant, comme indigne d'être relaté. "Aucun homme impartial ne pourra donc songer à confondre deux choses aussi différentes que les légendes païennes et les récits bibliques. „Le premier verset du Pentateuque, dit un autre auteur allemand¹, renferme déjà plus de sagesse que toute la mythologie et toute la philosophie grecque et romaine, en affirmant la distinction absolue entre Dieu et le monde, ou entre la créature et le créateur, vérité qui devait à jamais empêcher le peuple juif de tomber dans les folies des mythologies païennes, des théogonies polythéistes, de l'apothéose de l'homme et de la nature. Si plus tard des tendances isolées d'idolâtrie s'introduisirent dans le royaume schismatique d'Israël, elles furent constamment combattues et finalement vaincues par les prophètes. " „Il y a du vrai à dire avec De Wette, fait enfin remarquer M. *Laharpe*², que le Pentateuque est une épopée. Il a quelques-uns des traits de ce genre : sa marche progressive, son caractère majestueux, son intérêt drama-

1. Wetzler, dans le *Dictionn. encycl. de la théol. cathol.*, trad. de l'allemand, à l'article EXÉGÈSE.

2. *Introduction à l'Anc. Test.*, II^e part., p. 41.

tique. Mais si l'épopée n'est qu'un terme honnête pour dire *fiction* ou même *poésie*, rien n'est plus faux. La poésie épique sacrifie le fond à la forme. La forme domine dans l'*Iliade*, dans l'*Énéide*; personne ne les donne pour de l'histoire. Mais dans le Pentateuque la forme est soumise au fond, ce qui serait inexplicable si le Pentateuque n'était pas une histoire. Une œuvre d'imagination aurait nécessairement une autre couleur."

Il est tout aussi facile de répondre aux autres arguments sur lesquels se fondent les partisans du système mythique. Le long intervalle qui s'est écoulé entre les faits et leur relation par écrit ne prouve nullement que cette relation soit inexacte. Moïse n'avait pas, en effet, besoin, comme le remarque Bossuet dans le passage que nous avons déjà cité, de „déterrer de loin les traditions de ses ancêtres, il naquit cent ans après la mort de Jacob. Les vieillards de son temps avaient pu converser plusieurs années avec ce saint patriarche. La mémoire de Joseph et des merveilles que Dieu avait faites par ce grand ministre des rois d'Égypte était encore récente. La vie de trois ou quatre hommes remontait jusqu'à Noé, qui avait vu les enfants d'Adam et touchait, pour ainsi parler, à l'origine des choses." L'argument tiré de la pauvreté des langues anciennes et de l'ignorance des causes naturelles des événements n'a aucune portée, car l'enfance d'un idiome et l'absence de toute culture scientifique ne suffisent pas pour réduire l'homme à l'imbécillité, le rendre incapable de discerner les événements naturels des événements surnaturels, et encore moins

1. Vcy. p. 128.

lui ôter l'intelligence, la parole et le souvenir. Dire enfin que l'interprétation mythique contribue beaucoup plus que l'interprétation historique à conserver aux livres saints leur dignité, c'est afficher une prétention dont la naïveté égale le ridicule. Nous serions bien aise, en effet, que l'on nous dit ce qui reste de la dignité de l'Écriture quand on lui a ôté sa véracité.

Tous ces arguments ne sont pas sérieux, et si les partisans du système mythique n'en avaient pas d'autres à leur disposition, ils ne suffiraient point sans doute à les détourner de la foi aux récits mosaïques. Mais voici le raisonnement des mythologues¹ : Si Moïse, disent-ils, dont nul ne pourrait sans déraison contester l'existence historique, avait écrit l'histoire des événements contre nature rapportés dans l'Exode et les livres suivants, il aurait droit à la confiance de ses lecteurs, à cause de son intelligence et son caractère moral; mais comme des événements contre nature, surnaturels ne peuvent exister, on doit en conclure que Moïse n'a pas écrit la partie du Pentateuque qui les relate. Nos adversaires admettent ainsi comme prouvé ce qui reste, au contraire, à établir, savoir la non-possibilité du surnaturel. Nous n'avons pas à prouver ici cette possibilité. La question est du ressort de la dogmatique, et nous ne voulons pas empiéter sur son domaine. Nous tenions seulement à montrer que le système mythique repose sur le paralogisme le plus manifeste.

Signalons en terminant chez les mythologues une erreur et une contradiction non moins évidentes. Ils émettent

1. Voy. p. 152, la citation de Munk, *Palestine*.

d'une part la prétention de traiter l'Écriture comme les autres livres humains, et d'autre part, ils la traitent d'une manière différente. La prétention en elle-même est exorbitante et anticritique; car l'Écriture, se donnant à chaque page comme révélée, divine, surhumaine, doit être interprétée suivant son caractère et non point comme un livre humain, en d'autres termes, il faut prouver que l'Écriture n'est pas divine, avant de dire que son contenu est faux ou impossible. Quant à la contradiction, elle est manifeste. Tandis que, pour tous les autres livres de l'antiquité, nos adversaires se contentent de preuves extérieures, ou tout au moins considèrent ces preuves comme les plus importantes, puisqu'elles reposent sur le témoignage des sens, quand il s'agit des livres sacrés, ils les rejettent, ou ne les admettent que comme des preuves très-accessoires, qu'ils subordonnent aux preuves internes, lesquelles à leur tour sont soumises à l'interprétation subjective qui les façonne à son gré et en fait ce qu'elle veut.

Notre tâche est terminée, notre but rempli. Nous avons successivement fait valoir les raisons de notre ferme croyance à l'authenticité du Pentateuque et combattu les arguments par lesquels on cherche à la ruiner. L'œuvre du grand législateur des Hébreux nous est apparue, au bout de cette étude, plus digne de respect et d'admiration, et un examen, entrepris avec quelque crainte, a fait naître en nous une foi plus entière à l'origine mosaïque de cet antique document. Nous nous sommes alors souvenu de ces paroles sorties de la bouche du Fils de Dieu :
MOÏSE A PARLÉ DE MOI.

APPENDICE.

Réfutation particulière de l'évêque Colenso par M. Pédézert.

Nous joignons à notre opuscule la réfutation aussi spirituelle que solide du livre de l'évêque Colenso, que M. Pédézert, professeur à la faculté de théologie de Montauban, a fait paraître dans l'*Espérance* du 19 juin 1863. Cette réfutation ne fait nullement double emploi, à cause du point de vue particulier auquel s'est placé l'auteur. Nous étant borné, comme on l'a vu, à défendre l'authenticité du Pentateuque mosaïque, nous nous sommes surtout attaché à combattre les systèmes modernes allemands (qu'adopte du reste l'évêque Colenso), qui représentent le Pentateuque comme composé de fragments de divers auteurs et de divers âges ; qui assignent à sa rédaction, due à des mains inconnues, une date relativement moderne, et qui regardent son contenu comme mythique. M. Pédézert a envisagé la question sous un autre aspect. Il s'est principalement attaché à prouver la *crédibilité historique* ou l'*historicité*, comme on dit de nos jours, du contenu du Pentateuque, en montrant que ses récits, qui offusquent si fort l'honorable évêque de Port-Natal, méritent, au contraire, toute notre confiance et ne sont pas si étranges qu'on le prétend. Le spirituel critique a choisi dans ce but quelques exemples frappants qui mettent facilement au jour l'arbitraire des procédés de son antagoniste.

„*Le peuple devant le tabernacle.* Nous lisons (dans Lév., VIII, 3, 4) que l'Éternel ordonna à Moïse de convoquer toute l'assemblée à l'entrée du tabernacle d'assignation et que Moïse ayant fait comme l'Éternel le lui avait com-

mandé, „l'assemblée fut convoquée à l'entrée du tabernacle d'assignation.“ Là-dessus le docteur Colenso remarque : premièrement que par assemblée il faut entendre tout l'ensemble du peuple, ou du moins les mâles à la fleur de l'âge et pas seulement les chefs de la nation, ce qui donne un total d'au moins 600,000 personnes ; secondement que les mots de l'historien impliquent l'entrée de toutes les personnes dans la cour ; troisièmement que la cour n'avait que 180 pieds de long sur 90 de large, et était, par conséquent, incapable de contenir 600,000 hommes ; quatrièmement que s'ils s'étaient tous tenus debout, aussi serrés que possible, non-seulement devant la porte, mais devant l'extrémité entière du tabernacle dans lequel la porte était placée, ils auraient atteint près de vingt milles (environ sept lieues). — Ici le docteur Colenso s'imagine être fort embarrassant pour les orthodoxes et il n'est qu'ignorant et absurde. Quoique la difficulté qu'il soulève ait été gravement signalée dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, auquel nous avons emprunté une citation, elle ne peut que faire sourire les incrédules eux-mêmes, s'ils se donnent la peine de l'examiner. D'après la critique négative moderne, le livre du Lévitique a été écrit avant la construction du temple, pendant que le tabernacle existait et servait encore ; eh bien, imagine-t-on qu'un auteur qui connaissait, pour les voir tous les jours, les dimensions du tabernacle, que Samuel ou Gad ou Nathan, pour citer les prétendus auteurs du Pentateuque, vont enfermer 600,000 hommes dans son étroite cour ; et s'il y a eu un homme assez fou pour écrire une pareille extravagance, pense-t-on aussi qu'il y ait eu un peuple assez fou pour la croire ! Quand les feuilles pu-

bliques disent qu'une foule immense s'est rassemblée à la porte Saint-Paul ou de Westminster, à Londres, cela signifie-t-il que tous les curieux touchaient exactement à la porte ou étaient placés tout juste en face d'elle? Au reste, si le docteur Colenso avait seulement ouvert le dictionnaire de Gesenius, rationaliste comme lui, mais plus instruit, il aurait vu que l'expression hébraïque traduite en anglais par *à*, signifie aussi *vers* et marque la direction vers un but atteint ou non. Un autre hébraïsant des plus distingués et également rationaliste, Knobel, commentant le passage qui a si fort choqué le docteur Colenso, dit à son tour que Moïse rassembla le peuple *devant* le tabernacle. L'évêque de Port-Natal se scandalise davantage encore de la parole dite à Moïse (Nomb., X, 3), à savoir que lorsque les trompettes sonneraient, toute l'assemblée devait se réunir devant lui, à l'entrée du tabernacle d'assignation: — en anglais, *to Thee at the door of the tabernacle of the congregation*. L'ancien élève de Cambridge, qui a écrit des ouvrages de mathématiques élémentaires, emploie encore ici les procédés d'un géomètre, et il calcule que Moïse, homme parvenu à toute sa stature, il en fait gravement l'observation, devait occuper un espace de deux pieds; qu'un homme seulement pouvait se tenir devant lui; que la foule devait former une ligne de 180 milles, soit plus de 60 lieues! S'il fallait entendre ainsi les choses, l'auteur du second livre des Rois serait plus extravagant encore que l'auteur du Lévitique, car il dit (chap. VIII, 2) que tous les hommes d'Israël s'assemblèrent devant le roi Salomon; d'après le docteur Colenso, ils durent se tenir juste en face du roi, de manière à former une file longue d'environ 70

lieues! Après cela, nous ne nous attacherons pas à prouver que l'auteur n'a pas une idée exacte du tabernacle, ni de la manière dont il était construit.

„*Moïse et Josué parlant à tout Israël.* L'auteur cite les passages du livre du Deutéronome où il est dit que Moïse parla à tout Israël (chap. I, 1, — chap. V, 1) et le passage plus explicite de Josué (chap. VIII, 34, 35), où ce grand serviteur de Dieu nous est représenté lisant toutes les paroles de la loi au peuple, aux femmes, aux enfants, aux étrangers; puis vient la question suivante: „Peut-on concevoir qu'un homme ait fait ce que Josué est censé avoir fait... à moins qu'il ne s'agisse d'un spectacle muet, et qu'on n'ait eu nullement l'idée de faire entendre les solennelles paroles à ceux à qui elles étaient adressées? Certainement aucune voix humaine, à moins d'être fortifiée par un miracle, n'aurait pu atteindre les oreilles d'une masse de peuple aussi considérable que toute la population de Londres.“ En d'autres termes, Josué a lu la loi à 2 millions de personnes; toute cette multitude n'a pas pu l'entendre; donc le Pentateuque n'est pas historique. — En parlant du concile de Clermont, un historien a dit: „Outre la cour et le conseil des cardinaux romains, le pape Urbain était assisté de 13 archevêques et de 225 évêques; le nombre des prélats mitrés était de 400..... Des royaumes voisins, un grand nombre de seigneurs et de chevaliers étaient allés assister au concile... la ville était remplie, et des milliers d'étrangers avaient élevé des tentes ou des cabanes au mois de novembre, en plein champ. Du concile de Plaisance, le bruit de ce grand dessein était parvenu à toutes les nations. A son retour, le clergé avait

vanté, en chaque diocèse, les mérites et la gloire de la Terre-Sainte. Quand le pape monta sur une haute estrade, dans la place du marché de Clermont, sa parole trouva des cœurs bien préparés... L'orateur fut interrompu par les cris de milliers d'auditeurs disant : „Dieu le veut, Dieu le veut.“ Le docteur Colenso pourrait demander non-seulement comment on avait pu trouver les matériaux de tant de tentes et de tant de cabanes, mais comment la multitude répandue dans les champs pouvait entendre les paroles du pape et y répondre d'une commune voix. Les cardinaux, les princes, les évêques entouraient sans doute l'orateur ; la population de la ville remplissait sans doute les rues avec ses 26,738 âmes ; les simples étrangers étaient plus loin ; donc ils ne pouvaient entendre, donc le récit d'Édouard Gibbon est un conte.

„De sa résidence de Port-Natal, le docteur Colenso décide magistralement qu'à moins d'être fortifiée par un miracle, aucune voix humaine ne pouvait se faire entendre de tout le peuple d'Israël rassemblé sur les pentes des monts Hébal et Garizim ; mais les voyageurs qui ont été sur les lieux, qui ont examiné les sites, sont d'un avis tout contraire, comme nous pourrions le prouver par des récits intéressants que nous avons sous les yeux. Du fond de la vallée, le docteur Bonar assure qu'il aurait pu se faire entendre de quelqu'un qui aurait été placé à l'extrémité de l'un ou l'autre mont. Le docteur Thompson a décrit avec une poétique émotion la scène d'Israël répandu sur les deux coteaux et écoutant les menaces de l'Éternel ; il lui a semblé entendre les voix du peuple s'entre-répondant de l'un à l'autre mont. Il ne croit pas qu'un plus grand spectacle

ait jamais eu lieu sous le soleil. Il ne doute nullement de la vérité du récit biblique. D'ailleurs, l'Écriture ne dit pas que tous les assistants entendirent la voix de Josué. Le peuple connaissait la loi et pouvait en suivre sans difficulté la lecture. Quand les historiens rappellent les paroles adressées par un général à son armée avant le combat, veulent-ils dire que tous les soldats ont entendu tous les mots?

„*Le veau transporté hors du camp.* On sait que le prêtre devait *transporter* tout le veau offert en sacrifice hors du camp pour le brûler (Lév., chap. IV, 11, 12). Le docteur Colenso reprend encore ici ses instruments d'arpenteur. S'appuyant de l'opinion d'un théologien orthodoxe, il dit que le camp d'Israël devait former une cité ambulante de douze milles carrés et être aussi grand que Londres. Il ajoute : „Dans ce cas, les restes de ces sacrifices auraient dû être transportés par Aaron lui-même ou par l'un de ses fils à la distance de six milles... En effet, nous devons nous représenter un prêtre ayant à porter, *à pied, sur son dos*, depuis Saint-Paul jusqu'aux parties extérieures de la ville, la peau et la chair et la tête et les jambes et les entrailles et la fiente et même le veau tout entier.“ On se demande, à bon droit, si ces paroles, destinées à exciter un rire voltairien, sont d'un évêque ou d'un mauvais plaisant. Le docteur Colenso, si difficile en matière de discussion, ajoute au récit de Moïse, pour le rendre ridicule, des paroles qui n'y sont pas. Il charge le veau offert au Seigneur sur les épaules du prêtre et il fait marcher celui-ci à pied sous cet étrange fardeau, afin de présenter un tableau grotesque aux hommes qui peuvent être aussi ignorants que lui-même de la véritable signification du texte.

Les mots *sur son dos et à pied* sont une fraude pieuse de ce loyal controversiste; ils ne sont pas dans l'Écriture. Quand on n'a pas d'impartialité, il faudrait avoir du goût et ne pas recourir aux habitudes des bouchers pour montrer son esprit. Quand on critique un texte, il faudrait aussi chercher à le comprendre. Le docteur Colenso paraît lire son hébreu en anglais. Dans la traduction anglaise, il a vu que le prêtre devait porter (*carry*) le taureau hors du camp. Il s'est récrié devant cette monstruosité. Mais s'il avait cherché le sens du verbe hébreu, il aurait vu que si ce verbe signifie porter à l'une de ces formes, il signifie aussi faire porter à la forme (*l'hiphil*) employée dans notre passage. Aussi Osterwald a-t-il traduit: *il le tirera hors du camp*, et il aurait mieux fait encore de traduire: *il le fera transporter ou avancer hors du camp*. Que si l'on veut apprécier la haute et incomparable absurdité de l'exégèse du docteur Colenso, il suffit de lire Lév., XIV, 44, 45, où il est dit que le prêtre devra s'assurer que la lèpre est dans une maison. La version anglaise, qui sert de texte hébreu au docteur Colenso, porte: „il (le prêtre) abattra la maison, les pierres, son bois et tout son mortier et il les transportera (*and he shall carry them forth*) hors de la ville, dans un lieu souillé.“ L'évêque de Port-Natal pense-t-il que l'auteur ou les auteurs, quels qu'ils soient, du Pentateuque — et d'après lui ce sont des hommes éminents — ont voulu dire que le prêtre devait faire tout cela lui-même, ont-ils voulu lui faire porter les pierres, les poutres, les mortiers d'une maison sur le dos à une distance de six milles? Ils le devraient, puisque le même verbe est employé et en hébreu et en anglais. Dieu dit aussi à Moïse

(Ex., III, 10): „Viens maintenant et je t'enverrai vers Pharaon et tu transporteras mon peuple hors d'Égypte.“ Comme le même mot hébreu est employé encore ici et à la même forme, le docteur Colenso doit soutenir que d'après l'un ou l'autre des auteurs du Pentateuque, Moïse devait porter hors d'Égypte tout le peuple d'Israël sur son dos. Osterwald, Luther, les Septante, etc., en traduisant fidèlement le verbe hébreu, ont évité les monstruosité révéées par le docteur Colenso. Encore ne les signalons-nous pas toutes. Il en est une qui n'est bonne qu'à provoquer les gros rires de l'incrédulité. L'auteur a voulu être populaire et n'a pas craint d'être grossier.

„Encore s'il avait compris le texte anglais à défaut du texte hébreu, mais il n'a pas mieux saisi l'un que l'autre. Il croit que le verbe *to carry* signifie seulement porter ou transporter sur soi; mais alors comment explique-t-il ces paroles: „et David la transporta (l'arche), *carried*, dans la maison d'Obed-Edom“ (2 Sam., VI, 10)? David pouvait-il transporter une arche qu'il ne lui était pas permis de toucher? Nous pourrions citer d'autres passages encore, mais appliquons le procédé critique de l'auteur au passage suivant de Robertson: „Soliman s'empara, après la bataille, de plusieurs villes de grande force dans les provinces méridionales de la Hongrie, et, parcourant le reste du pays, transporta, *carried*, près de deux millions de personnes en captivité.“ Certainement il faudra dix jours à Soliman pour transporter à pied, sur son dos, une personne dans la province la plus rapprochée de son empire, et il lui faudra bien cinq jours pour revenir; il mettra donc trois millions de jours ou plus de huit mille deux cent dix-neuf ans pour

emmener en captivité deux millions de prisonniers. En parlant du récit sacré, le docteur Colenso prononce le mot d'absurdité; le mot sera juste s'il passe du texte au commentaire.

„*Les armes des enfants d'Israël.* Le docteur Colenso cite le passage suivant, toujours d'après la version anglaise : „ Les enfants d'Israël montèrent armés hors du pays d'Égypte. „ Il demande, d'abord, comment des gens aussi maltraités avaient pu se procurer des armes pour six cent mille hommes, c'est-à-dire pour une armée presque neuf fois plus grande que l'armée du duc de Wellington à Waterloo. Est-il probable que Pharaon leur ait donné ou permis d'avoir des armes, surtout quand sa propre armée, formée d'une caste particulière, ne s'élevait pas, au dire d'Hérodote, au-dessus de cent soixante mille hommes? Le docteur Colenso demande ensuite pourquoi les six cent mille hommes armés ne s'étaient pas levés depuis longtemps pour conquérir la liberté, et surtout pourquoi ils tremblent, comme s'ils n'étaient pas capables de se défendre, lorsqu'ils apprennent que les Égyptiens les poursuivent? Pour accroître les difficultés du récit, le docteur Colenso a un moyen tout particulier à sa disposition et il en use souvent; c'est d'ajouter des mots au texte. Il trouve dans le premier chapitre des Nombres que les Israélites en état de faire la guerre étaient au nombre de six cent mille; il lit dans le passage que nous venons de citer que les enfants d'Israël montèrent armés du pays d'Égypte; il en conclut aussitôt que les six cent mille hommes que leur âge mettait en état de faire la guerre, étaient tous des soldats armés. L'Écriture ne dit rien de pareil; elle ne les

appelle nulle part des guerriers, ni des hommes qui tiraient l'épée ; mais il a plu au docteur Colenso de créer une armée de six cent mille Israélites pour prouver la fausseté du récit. Cette invention ne prouve que la légèreté de la critique. Il pourrait tout aussi bien dire que la France a douze millions de soldats armés, et la Russie vingt millions ; ces deux pays comptent, en effet, le premier douze et le second vingt millions de citoyens en état de porter les armes. Il aurait dû se rappeler pourtant que Josué n'eut que quarante mille hommes à envoyer dans le pays de Canaan (Jos., ch. IV, 13) ; il n'a, du reste, pas pu ignorer que le mot hébreu qu'on a traduit par *armée* est l'un des mots les plus obscurs et les plus contestés de la langue hébraïque. Il a lu dans la marge de la Bible anglaise : „ par rangs de cinq. “ Mais il a repris immédiatement son mètre. Si les enfants d'Israël marchèrent par rang de cinq, dit-il, ils devaient former une colonne de soixante-huit milles (environ vingt-quatre lieues). D'autres ont traduit : „ par rangs de cinquante. “ La colonne n'embarrasse plus le docteur Colenso par sa longueur ; mais il ne croit pas que les rangs aient pu être bien conservés. Les guerriers ont dû se déranger pour assister les femmes, les enfants, les malades, les vieillards. Donc le récit est faux. Cependant il revient aux armes qui servent bien mieux son dessein. Comme le texte ne les lui fournit pas d'une manière certaine, même à ses propres yeux, il dit : „ Nous devons supposer que *tout le corps*¹ des six cent mille guerriers étaient armés lors du dénombrement (Nomb.,

1. C'est lui qui souligne.

chap. I, 3). Ils possédaient assurément des armes à cette époque, selon l'histoire. D'où les avaient-ils tirées, sinon d'Égypte ? " Remarquons encore que le docteur Colenso appelle guerriers des hommes en état de porter les armes, et admirons la fertilité de son esprit. Il *suppose* que les six cent mille guerriers créés par lui étaient tous armés. Après cela, il s'écrie : le récit est un conte ! En fait de contes, il nous semble que l'auteur ne reste en arrière de personne. Disons que le rationaliste Gesenius traduit le passage de manière à lever toutes les difficultés. D'après lui, les Israélites quittèrent l'Égypte „ vifs, forts, prompts au combat. " Knobel, rationaliste aussi comme nous l'avons dit, traduit : „ Disposés en ordre, par compagnies, non confusément et comme des maraudeurs. " Les deux grandes autorités juives, Onkelos et Aben Ezra, traduisent : „ ceints „, c'est-à-dire les longs vêtements fixés à la ceinture, à la manière soit des voyageurs, soit des guerriers. Le docteur Colenso aurait pu adopter l'une ou l'autre de ces traductions, s'il n'avait pas tenu à trouver une nouvelle pierre d'achoppement sur son chemin.

„ Nous pourrions continuer l'examen de ce livre, chapitre par chapitre, comme nous venons de le faire ; mais nous devons nous arrêter. Le lecteur sera suffisamment édifié sur la force et l'impartialité de cette critique. Évidemment, cette méthode appliquée aux récits de la bataille de Waterloo rendrait cette bataille tout à fait incroyable. Un compte rendu, même d'une fête publique, deviendrait une haute absurdité. S'il lisait dans un journal que tout Paris était sur la place de la Concorde ou au Champ de Mars, le docteur Colenso mesurerait d'abord l'espace qu'oc-

cupe un Parisien, parvenu à sa pleine stature ; il mesurerait ensuite l'espace que doivent occuper un million et demi de Parisiens, puis la superficie des lieux indiqués et il prouverait, le mètre à la main, la haute absurdité du récit. A cette démonstration de géomètre - arpenteur il ajouterait, comme il l'a fait plus d'une fois, à l'occasion du rassemblement ou de la marche d'Israël, que les malades et les femmes en couches ne pouvaient pas être présents, que les petits enfants, amenés par leurs parents, devaient couvrir de leurs cris les voix des grandes personnes, etc.

„Voilà la science, voilà la perspicacité, voilà les procédés critiques de l'évêque de Port-Natal, si difficile en fait d'argumentation ! Certes nous serions bien injuste si nous rabaissions tous les adversaires de la foi orthodoxe à son niveau. Cependant, il faut bien le dire, rien n'est curieux, rien n'est instructif comme de voir la science négative aux prises avec les livres saints. Elle en est réduite à entasser hypothèses sur hypothèses, contradictions sur contradictions, absurdités sur absurdités ; elle renverse sans cesse ses propres ouvrages ; elle se donne à elle-même d'éclatants démentis sans diminuer, chose étonnante, en aucune manière, sa confiance en ses décisions ; son impuissance laisse subsister tout entier son orgueil. En ce qui concerne le Pentateuque, les solutions sont si contraires en leur infinie diversité qu'un Pascal amuserait fort le public en lui représentant le curieux et piquant tableau de ces fantaisies critiques. Comme l'a remarqué un auteur anglais, le Pentateuque aurait été écrit de tant de façons et à tant d'époques différentes, que c'est une merveille qu'il ait été écrit du tout.

„Est-ce à dire que les solutions orthodoxes n'offrent pas aussi leurs incertitudes et leurs difficultés ? Est-ce à dire qu'elles n'aient pas besoin d'être revues et amendées sur bien des points ? Bien loin de le contester, nous espérons que la crise actuelle simplifiera l'apologétique chrétienne sans l'affaiblir. Nous ne sommes pas de ceux à qui les mystères sont légers ; mais nous ne sommes pas, non plus, de ceux qui veulent en déposer le fardeau sacré. Bien des questions restent difficiles ou même impossibles à résoudre dans le domaine de la critique sacrée. Mais si l'obscurité y abonde, la lumière y abonde par-dessus, en sorte que le doute est absorbé dans la foi¹.“

NOTE SUR LE PENTATEUQUE SAMARITAIN².

Les Samaritains qui ont subsisté jusqu'à ce jour et habitent encore Naplouse, l'ancienne Sichem, possèdent un Penta-

1. Les principaux et meilleurs ouvrages français qui traitent spécialement de la crédibilité historique du Pentateuque et des livres saints en général sont les suivants :

A. Guénée (l'abbé), *Lettres de quelques juifs portugais, allemands et polonais à M. de Voltaire*, 1769, 1 vol. in-8° ; souvent réimprimé.

J. B. Bullet, *Réponses aux difficultés des incrédules contre divers endroits des saints livres*, 1773, 3 vol. in-12 ; réimprimé.

J. F. Du Clot, *La sainte Bible vengée des attaques de l'incrédulité....* Lyon, 1816, 6 vol. in-8° ; réimprimé.

J. B. Glaire, *Les saints livres vengés ou la vérité historique et divine de l'Ancien et du Nouveau Testament....* Paris, 1845, 2 vol. in-8°.

2. « Pietro della Valle, le premier, fit parvenir en Europe un exemplaire du Pentateuque des Samaritains ; il l'acheta à Damas en 1616 pour Achille Harlay de Sancy, alors ambassadeur de France à la Porte ottomane. Cet exemplaire, donné par M. de Sancy aux Pères de l'Oratoire, se trouve maintenant à la Bibliothèque impériale (manuscrits orientaux du fonds de l'Oratoire, n° 11). » S. Munk, *Palestine*, p. 655. — Usserius se procura depuis six autres exemplaires du Code samaritain, et Kennicott seize.

teuque ou Code hébreu, écrit en caractères phéniciens ou cananéens, et nommés improprement samaritains. Ce code, d'après les anciens critiques, *Eichhorn*, *Michaëlis*, *Rosenmüller*, *Jahn*, *Silvestre de Sacy*¹, et autres, remonterait à une époque antérieure au schisme des dix tribus, et serait ainsi une nouvelle preuve de la haute antiquité du Pentateuque mosaïque, tandis que selon les critiques modernes, *Gesenius*², *De Wette*, *Ewald*, *Hævernick*, *Winer*³, *Juynboll*⁴, *Renan*, *Nicolas*, il daterait d'une époque bien plus récente.

I. Voici les arguments sur lesquels les premiers fondent leur opinion :

1. Les nombreuses précautions prises par Moïse pour que sa loi fût conservée et connue de tous les Israélites, les choses accomplies plus tard en exécution de cette loi, la circonstance particulière que c'était une loi civile et religieuse et qu'en conséquence elle devait se trouver entre les mains des juges et des prêtres, les écoles de prophètes fondées par Samuel, la piété des rois David et Salomon, font croire qu'à l'époque du schisme, des exemplaires du Pentateuque devaient être répandus dans toutes les tribus d'Israël.

La politique du roi Jéroboam, le fondateur de la monarchie des dix tribus révoltées, le porta, il est vrai, à violer

1. *Mémoire sur l'état actuel des Samaritains.* (Ann. des voy., 52^e cah.)

2. *Comment. de Pentateuchi samaritani origine, indole, auctoritate.* Halæ, 1815.

3. *De versionis Pentat. samarit. indole.* Lipsiæ, 1817. — Cette version, qui date seulement du premier siècle de notre ère, ne doit pas être confondue avec le Pentateuque samaritain, qui n'a du samaritain que les caractères.

4. *Comment. in histor. gentis samaritanæ.* Leyde, 1846.

deux lois du Pentateuque, en établissant deux centres religieux et en représentant l'Éternel sous une forme matérielle, mais il ne paraît pas que les autres lois civiles et religieuses aient été abolies. 1 Rois, XII, 23 parle de la célébration de la fête des Tabernacles. Les changements opérés dans le culte par cet usurpateur ne portèrent donc que sur deux ou trois points, les autres parties demeurèrent en vigueur.

Quant à l'idolâtrie, si elle fut générale dans le royaume des dix tribus, elle n'y fut pourtant pas universelle. Trois ans après le schisme, plusieurs sujets de cet État viennent adorer à Jérusalem (2 Chron., XI, 16, 17). A la cour de l'impie Achab se rencontre le pieux Obadiah qui protège les prophètes (1 Rois, XVIII, 2-4). Sept mille hommes ne reconnaissent pas Baal pour leur Dieu (1 Rois, XIX, 18). Sous Jéhu, le culte des faux dieux est aboli et ses prêtres égorgés (2 Rois, X). Enfin, dans le royaume schismatique, il existait plusieurs écoles de prophètes (2 Rois, II, 5, 7, 15; IV, 1, 38; IX, 1, etc.), et jusqu'à son anéantissement ces prophètes¹ ne cessèrent d'exercer leur ministère et d'en appeler à la loi de Moïse². On conclut de tout ceci que dans le royaume des dix tribus plusieurs exemplaires du Pentateuque s'étaient certainement conservés après le schisme.

2. Il est vraisemblable que ces exemplaires survécurent à la captivité des dix tribus.

C'est d'abord un fait universellement reconnu que le roi

1. Achija, Élie, Élisée, Jonas, Amos, Osée, Michéc.

2. Amos, II, 4; Osée, IV, 6; VIII, 12. — Voy. Rosenmüller, *Scholæ in V. T. in compendium redacta*. Vol. I, p. 17 et 18.

Salmanasar n'emmena point tous les Israélites en captivité et qu'aucune des dix tribus ne fut entièrement dépeuplée. C'est ainsi que le roi Ézéchiàs invite tous les Israélites à venir célébrer la Pâque à Jérusalem (2 Chron., XXX, 1, 4), et que la réforme de Josias est étendue aux tribus de Manassé, d'Ephraïm, de Siméon et de Nephtali (2 Chron., XXXIV, 6; XXXV, 17; 2 Rois, XXIII). Sous Sédécias, quatre-vingts hommes de Scilo, de Sichem et de Samarie apportent leurs offrandes à l'Éternel (Jér., XLI, 5). Enfin, au temps de Jésus-Christ, toute la Galilée était habitée par des Israélites. Est-il dès lors probable qu'il ne soit resté aucun exemplaire du livre de la Loi parmi tous ces nombreux Israélites, dont plusieurs certainement avaient conservé le culte de l'Éternel?

On sait, d'autre part, que le roi Salmanasar envoya une colonie assyrienne de Cuthéens dans le royaume d'Israël. Ces Cuthéens, qui se fixèrent surtout dans le territoire des tribus d'Ephraïm et de Manassé, au bord occidental du Jourdain, se mêlèrent aux habitants du pays qui n'avaient pas été emmenés en captivité, et de ce mélange naquirent les Samaritains. Les Cuthéens apportèrent naturellement dans leur nouvelle patrie leur culte idolâtre, mais ayant vu leur pays ravagé par les lions, ils comprirent qu'ils s'étaient attiré par là le courroux de l'Éternel, le Dieu d'Israël, et ils informèrent de leurs malheurs le roi d'Assyrie, qui leur envoya un des prêtres israélites emmenés en captivité, pour leur apprendre la manière dont ils devaient honorer le Dieu du nouveau pays où ils avaient été transplantés. Ce prêtre se fixa à Béthel et y établit le culte de l'Éternel (2 Rois, XVII, 28). Ce culte, toutefois, ne fut pas pratiqué

dans toute sa pureté, et les Cuthéens *conservèrent leurs anciennes coutumes et ne servirent pas uniquement l'Éternel* (2 Rois, XVII, 34). Plus tard, néanmoins, il paraît qu'ils renoncèrent complètement à l'idolâtrie, puisqu'après le retour des Juifs de la captivité de Babylone, ils offrirent à ceux-ci de les aider dans la construction du temple de Jérusalem, donnant pour motif de leur conduite *qu'ils adoraient le même Dieu qu'eux et lui sacrifiaient depuis le temps d'Assarhadon* (Esdr., IV, 2). On conclut de ces divers faits que le Pentateuque mosaïque fut conservé dans le royaume d'Israël après la captivité des dix tribus et qu'il s'y trouvait en particulier au temps d'Esdras.

3. On tire un nouvel argument en faveur de l'antiquité du Pentateuque samaritain des caractères particuliers avec lesquels il est écrit. Des témoignages positifs des plus anciens rabbins, des Pères et des Samaritains attestent, en effet, qu'au retour de la captivité, les anciens caractères hébreux furent abandonnés et remplacés par d'autres d'origine chaldéenne. Il résulte de ces mêmes témoignages que les Samaritains gardèrent ces anciens caractères, et, des recherches des savants modernes, qu'ils les ont conservés jusqu'à nos jours avec de très-légers changements¹. Il suit de là que le Pentateuque samaritain est antérieur à Esdras, et qu'il fut écrit avec les caractères mêmes dont se servait le peuple hébreu avant l'exil de Babylone.

4. Quant au fait de l'admission du seul Pentateuque de tous les livres des Juifs par les Samaritains, il s'explique

1. W. Gesenius, *Geschichte der hebräischen Sprache*.... §§ 42, 43. — S. Preiswerk, *Gram. hébr.*, p. xxxi. — On retrouve ces caractères sur les monnaies juives de l'époque des Macchabées.

facilement si ce livre est antérieur au schisme. A cette époque, en effet, la plupart des livres de l'Ancien Testament n'existaient pas ou n'avaient pas été réunis en corps. Les écrits de David et de Salomon rappelaient trop Jérusalem et le royaume de Juda pour qu'ils pussent être adoptés par les dix tribus révoltées, et les prophètes censuraient trop vivement l'idolâtrie pour qu'on acceptât leurs livres. Plus tard quand les Juifs, de retour de Babylone, eurent refusé le concours des Samaritains pour la reconstruction du temple de Jérusalem (Esdr., IV, 3), la haine de ces derniers s'en accrut d'autant, et l'admission d'un livre d'origine juive devint de plus en plus impossible. Mais dès l'origine, c'est-à-dire avant le schisme, la vraie raison de la séparation du Pentateuque des livres subséquents fut son caractère de livre essentiellement national, et l'autorité particulière qui s'attachait au nom de son auteur. Les copies de ce livre durent être exceptionnellement répandues, et plus qu'aucun autre livre de l'Ancien Testament, il fut lu et médité. C'est cette diffusion particulière du Pentateuque qui explique pourquoi le livre de Josué n'est pas joint au Code samaritain. Ce dernier livre était beaucoup moins connu à raison de son importance moins considérable, et à l'époque où les Cuthéens adoptèrent le culte de l'Éternel, il n'en existait peut-être aucun exemplaire dans le royaume ruiné d'Israël. Plus tard, les Samaritains, éprouvant le besoin de joindre au Pentateuque, qui se termine à la mort de Moïse, un livre rapportant le fait, glorieux pour toute la nation, de l'établissement des Israélites en Canaan, forgèrent un livre de Josué rempli de fables et d'additions, car ils ne voulurent point demander aux Juifs

leurs ennemis le livre authentique du grand général qui succéda à Moïse.

II. Depuis *Gesenius*, l'opinion que nous venons d'exposer, a reçu une forte atteinte à cause de l'autorité dont jouit ce savant hébraïsant, et à cette heure le plus grand nombre des critiques s'est rangé à sa manière de voir. *Gesenius* pense que le Code samaritain fut apporté à Samarie par le prêtre Manassé, époux de la fille de Samballat, satrape de Samarie (*Néh.*, XIII, 28). Ce mariage, suivant *Josèphe* (*Antiq.*, l. XI, c. VIII), fut fortement désapprouvé par les prêtres, qui menacèrent Manassé de le dépouiller du sacerdoce, s'il ne répudiait son épouse. Mais Samballat promit à Manassé non-seulement de lui conserver ses fonctions, mais encore de le nommer souverain pontife, pourvu qu'il consentît à garder sa fille, car il voulait, disait-il, faire construire sur le mont Garizim un temple semblable à celui de Jérusalem et rétablir le culte dans Samarie. Manassé se retira ainsi auprès de son beau-père et fut suivi par tous les sacrificateurs et les autres Juifs qui avaient contracté des mariages pareils au sien. Alexandre le Grand permit ensuite la construction du temple, et le culte samaritain fut fondé.

Plusieurs objections graves peuvent être opposées à cette manière d'expliquer l'origine du Pentateuque samaritain.

Il y a d'abord incertitude sur le temps auquel le prêtre apostat Manassé passa chez les Samaritains. *Josèphe* (*Antiq.*, XI, 7) rapporte le fait au règne de Darius Codoman, tandis que *Néhémie*, qui est contemporain des événements, le rapporte au règne d'Artaxerce Longuemain, ou au plus tard au règne de Darius Nothus. *Josèphe* pour-

rait donc bien avoir confondu deux événements différents, d'autant mieux que Néhémie ne parle nullement de la construction du temple sur le mont Garizim, non plus que de l'élévation de ce prêtre au pontificat à Samarie. D'un autre côté, les Samaritains ne pouvaient accepter le livre religieux de leurs ennemis au moment où ceux-ci venaient de refuser leur assistance pour la reconstruction du temple de Jérusalem. Il faut considérer aussi qu'il s'était écoulé quatre siècles depuis la transplantation des Cuthéens dans le royaume d'Israël, et qu'un idiome particulier, *l'idiome samaritain*, formé de l'hébreu des indigènes et de l'araméen des colons assyriens, avait dû nécessairement se créer, de telle sorte que le pur hébreu ne pouvait plus être compris que d'un petit nombre de personnes. Dans cette situation se fût-on donné la peine de transcrire le Pentateuque des Juifs avec les caractères du pays, tout en le laissant dans une langue qui n'était plus comprise du peuple? N'est-il pas plus naturel de penser que le Pentateuque samaritain, en d'autres termes, le Pentateuque hébreu, écrit en caractères samaritains ou phéniciens (cananéens), existait dans le royaume d'Israël avant la transplantation des Cuthéens, c'est-à-dire à une époque où le pur hébreu était encore parlé et où l'on se servait aussi des anciens caractères? *Josèphe* (*Antiq.*, l. IX, c. XIV), dont on invoquait naguère l'autorité, déclare lui-même que le Pentateuque fut apporté aux Cuthéens par le prêtre israélite qu'avait envoyé le roi d'Assyrie (2 Rois, XVII, 28). Enfin on ne voit pas „pourquoi le prêtre apostat aurait fait admettre en Samarie, comme livres sacrés, ceux-là mêmes qui le condamnaient, car, c'est en se fondant sur

Exode, XXXIV, 16, et Deut., VII, que ses compatriotes lui avaient défendu d'épouser une étrangère¹. — La première opinion paraît donc plus vraisemblable.

III. Le Pentateuque samaritain a beaucoup de rapports avec la version des Septante, qui a été composée vers l'an 290 avant Jésus-Christ. Gesenius², le dernier de ceux qui ont examiné la question avec soin, a fait les remarques suivantes :

1° Il y a accord entre la version alexandrine et le Code samaritain pour la plupart des leçons qui paraissent provenir d'une glose ou d'une correction d'une minime importance; 2° cet accord se montre fort souvent pour des choses peu considérables qui ne changent pas le sens, de même que pour des variantes, qui sont dues à la transposition et aux changements arbitraires des voyelles ou des lettres; 3° le texte alexandrin s'éloigne, au contraire, du Pentateuque samaritain, lorsque celui-ci a admis des gloses étendues ou fait des corrections considérables. Il laisse de même de côté les idiotismes propres au dialecte samaritain pour demeurer attaché à l'hébreu; 4° quelquefois, lorsqu'il s'agit de faire disparaître une difficulté du texte hébreu, chaque Code offre une conjecture différente; 5° quelquefois aussi les Septante et le Pentateuque samaritain s'éloignent ensemble de l'hébreu, mais sans s'accorder.

On a cherché à rendre raison de ces rapports et de ces divergences. Gesenius admet deux révisions différentes du texte hébreu : la première plus pure que la seconde. La première serait demeurée en Judée et la seconde aurait

1. Fritz, *Introduction*, p. 127.

2. *Comment.*, etc., § 3.

passé soit à Samarie, soit à Alexandrie, en Égypte, où vivaient beaucoup de Juifs. C'est là que les Septante l'auraient connue. Ainsi s'expliqueraient les ressemblances des deux textes. Quant aux différences, elles proviendraient de leçons particulières à l'exemplaire de la seconde récénsion sur lequel travaillèrent les Septante, et des conjectures critiques et exégétiques de ces interprètes. Gesenius admet de plus que la seconde récénsion hébraïque, c'est-à-dire la moins pure, qui passa en Samarie à l'époque de l'apostasie du prêtre Manassé, et fut écrite en caractères samaritains, continua à être corrigée soit en vue d'éclaircir le texte, soit pour favoriser les idées schismatiques des Samaritains, soit encore pour rapprocher l'hébreu du dialecte particulier de Samarie. D'autres critiques¹, pour expliquer les rapports des Septante et du Code samaritain, croient que les premiers ont purement et simplement traduit le second, ou tout au moins un texte écrit avec des caractères phéniciens, lesquels, comme on sait, continuèrent à être en usage chez les Samaritains, tandis que les Juifs adoptèrent les caractères carrés sous Esdras. D'autres critiques pensent, au contraire, que le Code samaritain a été interpolé d'après les Septante. *Reinhard*² est porté à croire qu'il y a eu deux traductions grecques du Pentateuque, composées en Égypte, l'une faite sur un texte juif écrit en caractères hébreux, l'autre sur un texte écrit en caractères samaritains. M. C. *Mazade*, qui a étudié la question à fond, ne serait pas éloigné d'admettre³ que les Septante

1. Hassencamp, *Commentatio phil. crit. de Pentat. LXX interp. græco, non ex hebræo, sed Samarit. textu converso.*

2. *Opuscula academica*, t. I, p. 12.

3. *Dissertation* citée p. 92, note 3.

eurent sous les yeux les deux textes à la fois. M. *Laharpe*¹ regarde, au contraire, le Pentateuque samaritain comme une traduction des Septante „faite dans un dialecte hébreu qui porte l’empreinte de son époque relativement moderne.“ La question est donc encore pendante.

IV. Le texte samaritain s’écarte en beaucoup d’endroits du texte hébraïque, tel qu’il a été fixé par les massorètes et tel que nous le possédons aujourd’hui; mais il est aisé de remarquer que la **plupart des différences** sont d’une date postérieure et ne devaient vraisemblablement pas se trouver dans le texte original que les Samaritains eurent premièrement entre leurs mains. Voici d’après *Gesenius*² les diverses leçons appartenant en propre au Pentateuque samaritain : 1° corrections faites en vue de rendre le texte conforme aux lois ordinaires de la grammaire; 2° gloses explicatives insérées dans le texte; 3° changements de lettres ou de mots pour faire disparaître les difficultés; 4° corrections de certains passages par des passages parallèles; 5° répétitions introduites dans les passages parallèles; 6° corrections de passages dont la pensée paraissait contestable; 7° remplacement de formes et de mots hébreux par des formes et des mots propres à l’idiome samaritain; 8° corrections du texte hébreu en vue de le rendre conforme aux idées samaritaines (la seule importante est le remplacement du mot *Hébal*, Deut., XXVII, 4, par le mot *Garizim*); 9° un certain nombre de leçons qui paraissent préférables à celles du texte hébreu et qui se lisent dans les anciennes versions.

1. *Introd.*, II^e part., p. 58.

2. *Commentatio*, pars poster.

„Nous avons, par conséquent, dans le Pentateuque samaritain, dit avec raison *Welte*¹, deux espèces de variantes qui diffèrent du texte massorético-hébraïque. Les unes proviennent des Samaritains eux-mêmes et ne peuvent, par conséquent, être prises en considération quand il s'agit de reconnaître la nature de l'ancien texte de la Bible hébraïque; les autres se trouvent également dans d'anciennes versions et doivent déjà avoir été dans l'exemplaire que les Samaritains reçurent des Juifs“ ou plutôt, comme on l'a vu, des habitants du royaume d'Israël non emmenés en captivité par le roi d'Assyrie. Ces dernières variantes ont certainement quelque importance pour la critique et l'exégèse du Pentateuque, et peuvent répandre quelque lumière sur le texte primitif de la Bible; mais en dernière analyse il ressort du travail approfondi de *Gesenius* que le texte samaritain est bien moins pur que notre texte hébreu actuel, que ses variantes sont peu considérables dans la plupart des cas, et que l'accord qui règne entre lui et le texte massorétique, c'est-à-dire, entre deux textes qui furent séparés pendant près de vingt-huit siècles, laisse, d'une manière générale, peu de chose à désirer. L'antiquité et l'intégrité du Pentateuque mosaïque en reçoivent ainsi une nouvelle preuve.

1. *Dictionn. encyclop. de la théol. cathol.*, à l'article PENTATEUQUE SAMARITAIN, vol. XVIII.



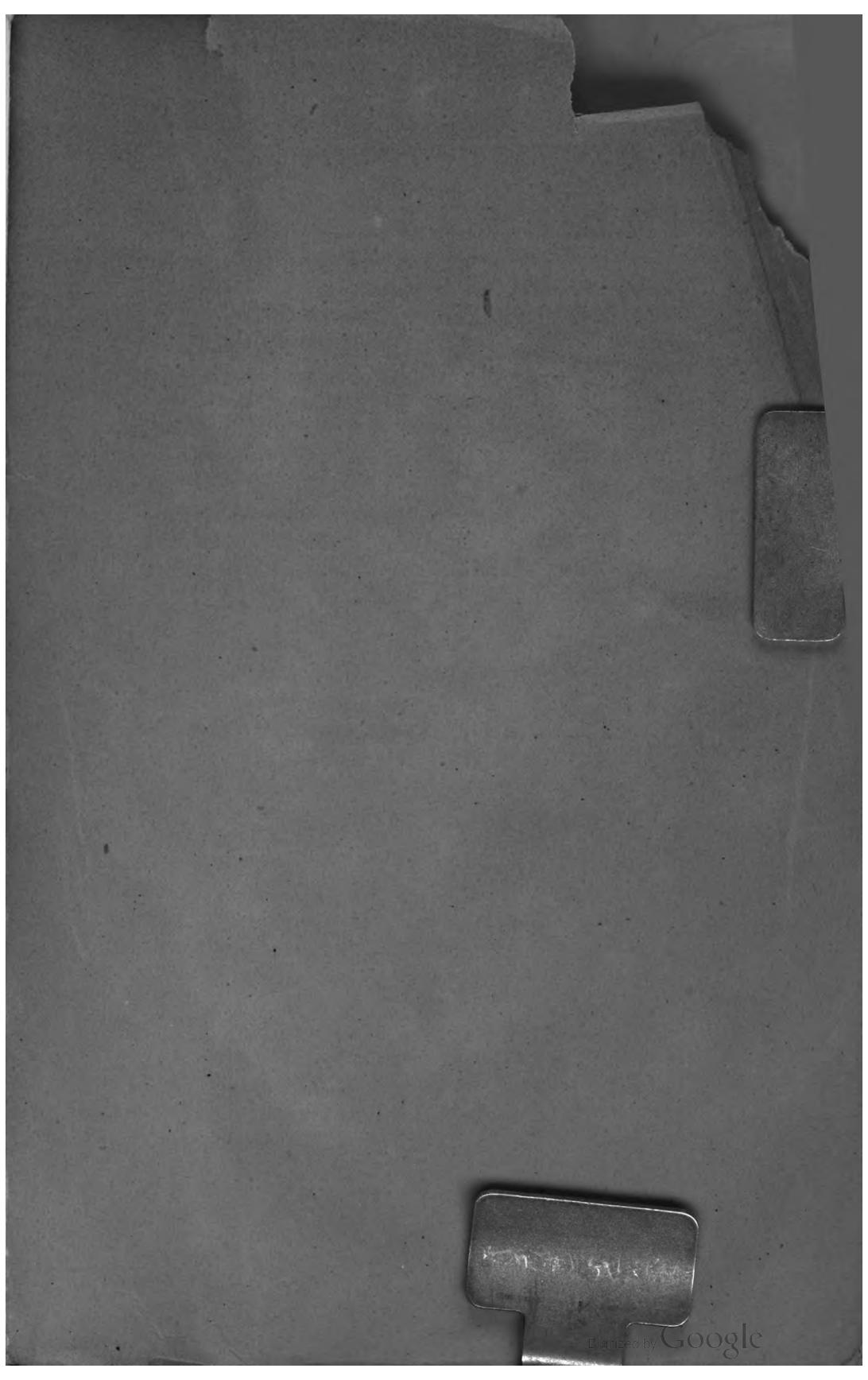
TABLE DES MATIÈRES.

	Pages.
AVANT-PROPOS	v
PREMIÈRE PARTIE. Défense directe de l'authenticité du Pentateuque	1
Noms divers et divisions du Pentateuque	1
SECTION I ^{re} . Arguments tirés de l'examen même du livre du Pentateuque ou critères internes	7
§ 1 ^{er} . Caractère de l'écrivain	7
§ 2. Contenu du livre (I, II).	10
§ 3. Langue du Pentateuque	15
§ 4. Style.	18
§ 5. Plan et ordre du Pentateuque	20
§ 6. Moïse se donne comme l'auteur du Penta- teuque.	23
§ 7. Excellence du Pentateuque	28
SECTION II. Arguments pris en dehors du livre du Penta- teuque ou critères externes	33
§ 1 ^{er} . Le <i>contenu</i> du Pentateuque connu de tout temps	33
§ 2. Le Pentateuque connu de tout temps comme <i>loi de l'Éternel</i>	38
§ 3. Le Pentateuque connu de tout temps comme <i>loi de Moïse</i>	39
§ 4. Le Pentateuque connu de tout temps comme <i>livre de Moïse</i>	40
§ 5. Moïse connu dans l'antiquité profane comme écrivain et comme législateur.	45

	Pages.
DEUXIÈME PARTIE. Défense indirecte de l'authenticité du	
Pentateuque ou réfutation des objections	48
Historique de la question (I, II, III)	48
SECTION I^{re}. Réponse directe aux objections	66
Réflexions préliminaires	66
§ 1 ^{er} . L'art d'écrire inconnu des Israélites à l'époque mosaïque.	70
§ 2. La langue du Pentateuque la même dans son ensemble que celle du livre d'Esdras, écrit plus de mille ans après Moïse	73
§ 3. Erreurs archéologiques du Pentateuque.	75
§ 4. Anachronismes.	79
§ 5. Objections mêlées	93
§ 6. Défense particulière du Deutéronome	95
SECTION II. Critique des divers systèmes émis sur la formation du Pentateuque	98
§ 1 ^{er} . Système des interpolations	98
§ 2. Système des fragments	107
I. Documents jéhovistes et élohistes du Pentateuque, principalement de la Genèse.	107
Historique de la question	107
Critique du système	113
Moïse a-t-il consulté des sources antérieures?	125
II. Vices de rédaction du Pentateuque.	129
Inégalité et diversité du style	129
Lacunes	130
Répétitions	131
Contradictions et diversités des récits.	135
III. Titres et conclusions répandus dans le Pentateuque	139
IV. Diversité de la langue originale	140
§ 3. Système de la rédaction postérieure du Pentateuque	141
I. Le Pentateuque rédigé sous Esdras	141

	Pages.
II. Le Pentateuque rédigé sous Josias	145
III. Le Pentateuque composé sous David ou Salomon	147
IV. Le Pentateuque compilé en diverses fois et remanié à diverses époques	148
§ 4. Système des mythes	151
Historique du système	152
Critique du système	155
APPENDICE. Réfutation particulière de l'évêque Colenso, par M. Pédézert.	162
Note sur le Pentateuque samaritain (I, II, III, IV)	174





DU MÊME AUTEUR :

Recherches critiques sur l'épître de Jude, précédée d'une introduction à l'épître et un commentaire sur chaque verset. Paris, 1851, in-8°. — Prix : 4 francs.

Le Nouveau Testament de notre Seigneur Jésus-Christ, ou les livres sacrés de la Nouvelle Alliance. Version française sur le texte comparé des meilleures éditions critiques. Avec l'indication exacte des corrections apportées au texte reçu. Complétée de sommaires et de parallèles, et suivie d'une table des matières du Nouveau Testament. Paris, 1858, in-8°. — Prix : 3 francs. (*Épuisé.*)

Le même. Publié par la Société biblique protestante de France. Paris, 1865, in-8°, pleine reliure en basane. — Prix : 2 francs.

Commentaire sur le Nouveau Testament, renfermant une analyse explicative du texte, des notes historiques et particulières, de brèves introductions à chaque livre. Version française faite sur l'original. Paris, 1863, 4 forts in-12. — Prix : 16 francs.

L'instinct religieux, la raison et Jésus-Christ, étude apologetique. Paris, 1863, in-8°. — Prix : 50 centimes.

En préparation :

Géographie historique et critique de la Bible.